



## **Conseil Communautaire**

**Séance du jeudi 1 décembre 2022 - 18h15**

**PROCES-VERBAL**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance du  
jeudi 1 décembre 2022 – 18h15

**Date de la convocation : 25 novembre 2022**

**Le compte-rendu de séance a été affiché le : 7 décembre 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Quorum : 43**

### Etaient Présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### Etaient représentés :

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET)

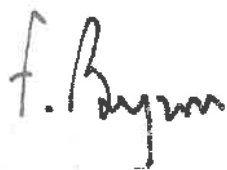
### Etaient Excusés :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

**Secrétaire de séance : Mme Stéphanie DUMAS**

Le président  
François BAYROU

Le secrétaire de séance  
Stéphanie DUMAS

Handwritten signature of François Bayrou in cursive script.Handwritten signature of Stéphanie Dumas in cursive script.

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 septembre 2022 .....	7
1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	8
Rapporteur : François BAYROU .....	8
2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022..	9
Rapporteur : François BAYROU .....	9
3 - ZAE LONSTECHNORD : ECHANGE FONCIER, SANS SOULTE, AVEC L'INDIVISION .....	9
DUCOS .....	9
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	9
4 - GAN - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AL55 ET 449 SISES 15 RUE PIERRE DE MARCA .....	10
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	10
5 - INDUSLONS : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2021 PORTANT CESSION DU LOT N°1 A LA SOCIETE DA SILVA ET ACQUISITION PAR LA CAPBP DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 12 RUE LARREGAIN A LONS .....	11
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	12
6 - AVENANT A LA CONVENTION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE L'ENTREPRISE DA SILVA .....	13
Rapporteur : Francis PEES .....	13
7 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 .....	14
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	14
8 - DECISION MODIFICATIVE N°2 .....	38
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	38
9 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS : RAPPORT ANNUEL 2021 DES MANDATAIRES ET DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS .....	41
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	41
10 - GESTION, EXPLOITATION ET ANIMATION DU PARC DES EXPOSITIONS : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC .....	42
Rapporteur : Francis PEES .....	42
11 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAU BEARN PYRENEES RESTAURATION : RAPPORT ANNUEL 2021 DES MANDATAIRES ET DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DE LA CUISINE CENTRALE .....	43
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	43
12 - LA FIBRE PALOISE : RAPPORT ANNUEL 2021 .....	44
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	44
13 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE MAZERES-LEZONS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG .....	45

Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	45
14 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'UZEIN POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE .....	46
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	46
15 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE GELOS POUR LES TRAVAUX DE RECONFIGURATION DU GROUPE SCOLAIRE DU HAMEAU.....	47
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	47
16 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE POEY DE LESCAR POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL.....	49
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	49
17 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'IDRON POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE .....	50
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	50
18 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'IDRON POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE.....	51
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	51
19 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE SENDETS POUR LES TRAVAUX DE CREATION DE CHEMINS PIETONNIERS .....	53
Rapporteur : Jean-Louis PERES .....	53
20 - CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'AVENUE DU CORPS FRANC POMMIES DANS LE CADRE DU FONDS MOBILITES ACTIVES-CONTINUITES CYCLABLES .....	54
Rapporteur : M. Jean-Claude BOURIAT.....	54
21 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS INGENIERIE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ANAH.....	55
Rapporteur : Pascal MORA .....	55
22 - ACTION COEUR DE VILLE : AVENANT 2 A LA CONVENTION CADRE AVEC ACTION LOGEMENT .....	56
Rapporteur : Michel CAPERAN .....	56
23 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU RESEAU DE CHALEUR DU HAMEAU .....	57
Rapporteur : Michel CAPERAN .....	57
24 - RAPPORT ANNUEL 2021 DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, REALISATION ET EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES .....	58
Rapporteur : Monique SEMAVOINE.....	58
25 - RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2021 .....	65
Rapporteur : Monique SEMAVOINE.....	65
26 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2022.....	66
Rapporteur : Monique SEMAVOINE.....	66

27 - DEMANDE DE COFINANCEMENT EUROPEEN POUR LE CENTRE DE VACCINATION : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PAU, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES ET LE CCAS DE PAU.....	91
Rapporteur : Jean LACOSTE .....	91
28 - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE LA SARL MARBORE .....	91
Rapporteur : Francis PEES .....	92
29 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2023.....	92
Rapporteur : Thibault CHENEVIERE.....	92
30 - ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) : ATTRIBUTION DU LABEL "100% EAC" .....	93
Rapporteur : Michel BERNOS .....	93
31 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL (CRD) PAU BEARN PYRENEES : DEMANDE DE CLASSEMENT EN CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL.....	94
Rapporteur : Michel BERNOS .....	95
32 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL (CRD) PAU BEARN PYRENEES : DEMANDE D'AGREMENT POUR LES CLASSES PREPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU THEATRE.....	96
Rapporteur : Michel BERNOS .....	96
33 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL (CRD) PAU BEARN PYRENEES : PARTENARIATS POUR L'ENSEIGNEMENT DU THEATRE .....	97
Rapporteur : Michel BERNOS .....	97

*La séance est ouverte à 18h15, par Monsieur François BAYROU, Président.*

**Désignation du secrétaire de séance :**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Nous allons prendre, si vous le voulez bien, l'ordre du jour.

Il faut d'abord que l'on adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 30 septembre.

Pas d'observation ?

Il est adopté.

**Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 septembre 2022**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Comme chacun d'entre vous le sait, notre première compétence, c'est le développement économique et il y a des bonnes nouvelles qu'il importe de mettre en valeur ; d'abord, en Béarn, 5,7 % de chômage, ce qui nous rapproche du plein emploi ; et dans notre agglomération, deux chiffres à retenir qui sont des chiffres étonnants, j'allais dire : nous avons 31 150 offres d'emploi pour 16 630 demandes d'emploi, deux fois plus d'offres d'emploi que de demandes d'emploi, ce qui signe, en tout cas est la preuve d'un dynamisme, je crois, particulièrement important ; un dynamisme du monde de l'économie, du monde industriel, peut-être du monde associatif aussi. Et à ce titre, il faut que je dise que l'annonce de l'investissement par Toray, de 100 M€ pour une nouvelle ligne de fibres de carbone est tout de même absolument remarquable pour notre région. Et donc, il y a là quelque chose que, je crois, nous devons saluer et soutenir. Donc, cela c'est le premier point.

Vous avez noté que – nous aurons à en débattre, nous aurons à connaître des rapports sur ce sujet – nous avons pris la décision, par l'intermédiaire de la SEM Pau Pyrénées, d'acquérir l'immeuble des Galeries Lafayette pour intervenir dans un dossier où tout laissait craindre que l'on puisse passer des années et des années sans avoir de décision et de réalisation. Or, cet immeuble est pour la ville, c'est-à-dire aussi pour l'agglomération, l'immeuble premium, comme on dit. Celui qui a depuis longtemps, depuis très longtemps, dans toute son histoire – les Galeries, les Galeries modernes, les Nouvelles galeries, les Galeries Lafayette – cet immeuble est destiné à être une des locomotives de la ville. Alors, nous faisons des efforts normaux, importants pour trouver un équilibre économique à cette opération. Je pense que tout le monde aura noté que l'acquisition de l'immeuble et du foncier s'est faite pour une somme qui peut permettre de penser que l'on n'a pas trop mal négocié, puisque c'est pour 750 000 € que cet immeuble a été acquis. Et je veux dire aux responsables de Citynove, qui est la foncière des Galeries Lafayette, que j'ai, pour ma part apprécié les discussions que nous avons eues et l'état d'esprit dans lequel ces discussions se sont

déroulées, état d'esprit, pour nous, déterminé et positif. Alors évidemment, c'est une opération très importante. Vous voyez à quel point elle est complémentaire de l'opération sur les Halles, qui a permis de régénérer le centre-ville de Pau. Donc, voilà pour les Galeries Lafayette.

Vous avez tous noté, je pense, le succès des Idées mènent le Monde, avec plus de participations que jamais, et encore de participations, je le rappelle, gratuites et bénévoles de la part de tous les participants et des organisateurs, ce qui est pour moi un signe de l'identité de cette manifestation et aussi de ce que les Palois y trouvent en termes d'ouverture d'esprit et au fond de chances. En tout cas, ce que je peux dire, c'est que tous les participants repartent absolument émerveillés du pays, même si ce week-end-là, il n'a pas fait beau, mais on avait besoin de pluie. Tout cela est très bien.

Je crois que tout le monde a noté que le Foirail est remarquable du point de vue acoustique en particulier et aussi du point de vue de cette présence presque intime, de cet échange entre une grande salle et une grande scène, et que la musique, la danse, le théâtre, le cirque, vont trouver là droit de cité.

Je pense que tout le monde a noté aussi que le passage Carnot a attiré beaucoup de monde et je crois que tous les échos sont positifs et favorables. Je veux rappeler ici, que nous avons pris l'engagement de retrouver mètre pour mètre, mètre carré pour mètre carré, la surface qui était celle qu'abritait la coupole de l'ancien Foirail ; mille mètres carrés et on a mille mètres carrés là, et c'est donc très important. J'ai été frappé de voir que dès que nous avons ouvert la salle, un festival de jazz est venu s'installer. Nous pensons que ces salles de cinéma sont aussi très importantes et la présence de Claude Lelouch pour présenter ses films était particulièrement significative. Donc, cela, c'est quelque chose de très important.

Tout le monde aura noté le succès, exceptionnel cette année, du Concours complet international, qui a reçu 40 000 visiteurs. C'était noir de monde sur les six kilomètres du parcours et c'était une ambiance formidable. C'est très amusant parce qu'il y avait beaucoup d'enfants et beaucoup de chiens. Et donc, les cavaliers traversaient ces foules d'enfants et de chiens. C'était vraiment très amical et très familial.

Et donc, voilà les principaux points de cette rentrée, qui est cependant marquée, comme chacun le sait, par une crise sans précédent, qui touche la plupart des grandes zones du monde. Il n'y a qu'à mesurer ce que l'on fait en Chine. Et, tous ceux qui défendaient l'idée que l'on pouvait faire du Covid zéro et se passer de vaccination, je leur conseille de regarder ce qui se passe en Chine. Et c'est suffisamment attristant pour beaucoup d'entre nous, pour que nous ayons présent à l'esprit tous ceux qui, hélas, ont attrapé cette maladie. On en a tous dans notre entourage. Et j'adresse une pensée à ceux qui étaient dans le mien, d'entourage, qui ont laissé la vie dans cette épidémie, dans ce drame.

Voilà, rapidement, ce que je voulais dire en introduction et en chronique.

## **1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Rapporteur : François BAYROU**

### **M. le Président :**

Vous avez vu les décisions prises en application de notre ami l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous en avez pris acte.



## **Prend acte**

\*\*\*\*\*

## **2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022**

**Rapporteur** : François BAYROU

### **M. le Président** :

Vous avez eu le compte rendu des décisions du bureau, de la réunion du 30 septembre.

## **Prend acte**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président** :

Jean-Louis Pérès, affaires foncières, échange foncier avec l'indivision Ducos.

## **3 - ZAE LONSTECHNORD : ECHANGE FONCIER, SANS SOULTE, AVEC L'INDIVISION DUCOS**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

### **M. PERES**

C'est en quelque sorte, Monsieur le Président et chers collègues, un complément de la délibération que nous avons prise il y a environ deux ans, relative à l'indivision Ducos. Effectivement, nous avons acquis, il y a deux ans à peu près, dans le secteur du Pont-Long, des parcelles, auprès de cette indivision, d'une superficie de 6 900 m<sup>2</sup>, pour un prix de 159 000 €.

Aujourd'hui, il convient d'apporter quelques modifications sous la forme d'un échange foncier, avec accord, bien sûr, entre les deux parties. C'est-à-dire que nous, Communauté d'Agglomération, céderions à l'indivision 379 m<sup>2</sup> au prix de 23 € et en échange, l'indivision Ducos céderait à l'Agglomération 429 m<sup>2</sup>, toujours à 23 €. Et donc, il y a une petite soulte d'un peu plus de 1 000 €, à notre charge, qui pourrait être compensée par justement la prise en charge par l'Agglomération de la pose d'une clôture.

Voilà le résumé de cette affaire.

### **M. le Président**

La clôture va coûter plus cher que la soulte, mais enfin, bon.

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président**

Monsieur Pérès, vous avez le rapport n°4, d'acquisition à Gan.

### **4 - GAN - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AL55 ET 449 SISES 15 RUE PIERRE DE MARCA**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

### **M. PERES**

Il s'agit effectivement de la commune de Gan ; une surface sur laquelle un EHPAD était installé, sous le nom des Jardins d'Iroise – tout le monde connaît – et qui est parti à Idron parce que le site ne permet pas une extension en raison du caractère d'inondation de cette parcelle. Alors, la société DOMOFRANCE a proposé, sur ce site, de construire des logements, évidemment en respectant des conditions de sécurité, compte tenu du caractère de zone d'inondation. Les domaines ont évalué ce bien à 840 000 €. La Communauté d'Agglomération a proposé un prix de 600 000 €, qui a été accepté par les copropriétaires. Parce que c'était un système qui avait été monté de telle manière, que c'étaient les copropriétaires qui faisaient ces opérations, notamment

*Conseil communautaire du jeudi 1er décembre 2022*

pour des raisons fiscales.

Et donc, il y a eu accord des 24 propriétaires. Pour assurer cette opération, nous avons sollicité l'Etablissement foncier pour en assurer le portage, et au terme des deux ans, l'Etablissement public la céderait à DOMOFrance avec l'application d'une décote dans le cadre du fonds friches. Voilà le résumé de cette opération.

### **M. le Président**

Merci, Monsieur Pérès.

Unanimité, si je ne me trompe pas.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prend pas part au vote** : M. Pascal MORA, M. Gilbert DANAN

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président**

Monsieur Pérès, Induslons.

## **5 - INDUSLONS : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2021 PORTANT CESSATION DU LOT N°1 A LA SOCIETE DA SILVA ET ACQUISITION PAR LA CAPBP DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 12 RUE LARREGAIN A LONS**

## **Rapporteur : Jean-Louis PERES**

### **M. PERES**

Oui, c'est aussi une opération que l'on a déjà vue il y a quelques temps. Nous avons décidé, en juin 2021, de vendre à la société Da Silva, un terrain sur la zone IndusLons pour un montant de 691 000 €. Cette cession était subordonnée à un certain nombre de conditions, et notamment la condition qu'il fallait qu'il y ait une promesse de vente dans les quatre mois de notre délibération. La promesse de vente n'a pas eu lieu et donc les juristes consultés ont considéré que c'était une fragilité et qu'il fallait la résoudre.

Donc aujourd'hui, il est demandé, dans le cadre d'un acte authentique, d'acquérir l'ensemble immobilier appartenant aux conjoints Da Silva pour un montant de 115 000 € et de vendre à la même société le terrain dont je parlais, pour un montant de 691 000 €.

Voilà. Il s'agit donc de régulariser une situation qui aurait dû l'être avant, compte tenu de ce que je viens de dire.

### **M. le Président**

Merci, Monsieur Pérès.

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président**

Francis Péés, avenant à la convention de soutien à l'investissement immobilier de l'entreprise dont nous venons de parler.

**6 - AVENANT A LA CONVENTION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE L'ENTREPRISE DA SILVA**  
**Rapporteur : Francis PEES**

**M. PEES :**

Lors du même conseil, une délibération avait attribué une aide à l'investissement immobilier à la SCI Da Silva, d'un montant de 60 000 €. Dans le cadre de cette opération, la convention d'attribution de cette subvention prévoyait que les travaux devraient être commencés dans un délai d'un an à compter de la notification de la présente convention.

Ces travaux n'ayant pas pu commencer dans cet intervalle, la convention nécessite d'être prorogée, d'où le présent avenant présenté.

**M. le Président**

Merci.

Unanimité

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

## **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président**

Monsieur Pérès, orientations budgétaires.

### **7 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023** **Rapporteur : Jean-Louis PERES**

#### **M. PERES**

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Ces orientations budgétaires ont été présentées en bureau des Maires il y a quelques jours et bien sûr en conférence des finances.

Alors, je vais essayer de résumer la situation. Nous connaissons le contexte. Nous le vivons. C'est un bouleversement mondial, dont vous avez parlé tout à l'heure, à la fois géopolitique, économique, financier et qui est caractérisé notamment par une forte inflation, notamment sur l'énergie, sur les matières premières, sur les produits alimentaires. Je disais tout à l'heure qu'ils ont augmenté de 12 % sur les derniers mois.

Donc, une crise qui fragilise effectivement tout le monde, c'est-à-dire les personnes, les entreprises et les collectivités locales. Ceci est d'autant plus vrai que cette crise soudaine et forte fait suite à deux années difficiles, les années 2020 et 2021, qui étaient marquées par une crise sanitaire d'une grande ampleur, dont les conséquences ne sont pas finies.

Nous vivons aujourd'hui des temps nouveaux, qui sont, je dirais, surtout caractérisés par beaucoup d'incertitudes, d'instabilité et de manque de visibilité. Et la prospection budgétaire que nous présentons ce soir, naturellement, devra être ajustée en fonction et à l'aune des évolutions de la situation. Pour autant, la prospective est très utile, je dirais même nécessaire, en ce qu'elle affirme une volonté et une direction.

Nous abordons ces orientations budgétaires en étant lucides, mais en étant aussi confiants. Lucides parce que cette situation nouvelle est difficile à cerner. Nous n'en connaissons ni les contours ni la durée, même si l'on peut penser que ce n'est pas complètement conjoncturel, ni l'intensité. Donc, cela veut dire qu'il faut que nous soyons prudents et que l'on garde des marges de manœuvre. Mais confiants parce que nous partons d'une situation financière de la Communauté d'Agglomération qui est plutôt bonne, une situation générale - Monsieur le Président faisait état tout à l'heure de la situation économique – bonne et une situation financière saine. Donc, cela veut dire que nous refusons l'immobilisme ou l'attentisme qui nous conduirait très vite à la régression, mais nous savons que cette nouvelle époque nous oblige à la rigueur, à la vigilance et à la sobriété.

Alors, le projet, si vous voulez, de développement de l'agglomération que nous conduisons déjà depuis plusieurs années, il ne change pas de nature. Il peut changer d'amplitude, mais pas de nature. Et donc, ce projet, vous le connaissez. Le premier axe de ce projet, c'est toujours l'attractivité, le rayonnement, le développement de notre agglomération qui s'est renforcé ces

dernières années, notamment à partir d'investissements de qualité, des investissements cohérents et complémentaires, notamment en matière de développement durable, développement économique – vous en parliez tout à l'heure – on pourrait dire de numérique, de relations avec l'université ; cela, c'est l'attractivité, c'est nécessaire.

Puis, deuxième axe, c'est la proximité, la solidarité, notamment la solidarité ente la Communauté d'Agglomération et les communes et l'entretien d'une manière générale.

Et ce projet se décline dans une stratégie financière qui respecte les équilibres financiers fondamentaux. Voilà pour le contexte.

Quelques indications que vous connaissez, mais je répète, sur le projet de loi de finances, parce que naturellement, lorsque l'on travaille sur le budget ou les perspectives budgétaires, on est obligé de regarder aussi ce qui a été décidé sur le plan national ou macroéconomique. Est prévue une croissance de 1 %, on l'espère, cela nous intéresse, notamment pour la TVA ; avec un déficit contenu à 5 %, on l'espère aussi ; avec la dette qui est à peu près au même niveau ; avec une inflation prévue pour 2023 à 4,3 %. Alors, il y a un certain nombre de dispositions, aussi concernant la loi de finances, relatives aux communes, aux intercommunalités, aux collectivités locales. Je ne parle pas de l'encadrement des dépenses de fonctionnement puisque cela a été abandonné, sauf pour dire que s'il n'y a pas encadrement, il y a en tout cas, pour nous, obligation de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Vous le savez.

Il y a un deuxième sujet qui nous concerne directement et qui est important. C'est la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sur deux années, qui serait remplacée par une fraction de la TVA. Un mot sur la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : cette cotisation, plus la cotisation foncière des entreprises constituent ce que l'on appelle la contribution économique territoriale. Elle pose des problèmes parce que, effectivement, notamment la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, parce que c'est une charge, c'est un impôt de production qui est pénalisant pour les entreprises, qui alourdit leur prix de revient et qui est gênant pour le prix de revient. Je ne reviens pas dans les chiffres, mais on a un niveau d'impôts de production en France, qui est très fort par rapport à la zone euro. Donc, cela a été décidé sur deux années. Le législateur s'était ému, d'ailleurs, des problèmes de la CVAE puisque c'était déjà plafonné à 2 %.

Voilà un chose importante pour nous, qui concerne notre budget, mais aussi très importante pour les entreprises, pour leur compétitivité et par conséquent pour l'emploi. Alors, cette cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sera donc divisée en deux parts : une part fixe qui correspond à la moyenne des recettes de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises des dernières années, c'est-à-dire des années 2020, 2021, 2022 et 2023 et éventuellement, une part variable selon la dynamique nationale.

Quelques autres dispositions, notamment dans le budget rectificatif 2022, je vous en donne une simplement - c'est intéressant parce qu'elle ne nous concerne pas et heureusement qu'elle ne nous concerne pas – c'est le filet de sécurité qui a été voté pour compenser notamment les effets d'inflation. Il y a plusieurs critères qui doivent être cumulatifs. Un des critères, c'est de perdre plus de 25 % de l'épargne brute. Ce n'est pas notre cas.

Il y a aussi un fonds vert, dont nous pourrions peut-être bénéficier sur l'accélération de la transition écologique.

Voilà les quelques éléments sur la loi de finance. Je résume pour ne pas être trop long.

Pour les paramètres principaux, je vous les résume :

- sur les recettes de fonctionnement, pour ceux qui aiment les chiffres : un peu plus de 155 M€ ;
- sur les recettes fiscales, je rappelle que le produit de la taxe d'habitation est très important pour nous. Il représente 30 M€ ; il est remplacé par une fraction de TVA ; 31, même, exactement.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, je viens d'en parler. Ce n'est pas négligeable, cela fait 11 M€. La cotisation foncière des entreprises est importante aussi : un peu plus de 20 M€.

Je m'arrête un instant, quand même : cette cotisation foncière des entreprises, évidemment, est basée sur les valeurs locatives. Il y avait une réforme, qui pour l'instant est gelée, sur la revalorisation des valeurs locatives. Nous y avons beaucoup travaillé dans le cadre de la commission départementale des valeurs locatives et nous avons, à l'unanimité de la commission, rejeté la grille tarifaire. D'autres départements l'on fait comme nous. Je pense que l'on était un des premiers à le faire. Donc, aujourd'hui c'est ajourné, mais il faudra y faire attention et j'espère que cette réforme ne verra pas le jour parce qu'elle est extrêmement pénalisante. Elle se traduisait, cette réforme, si elle avait été appliquée, par des hausses de cotisation foncière insupportables et par des baisses injustifiables. Donc, le ver est dans le fruit et il faudra être vigilant. Il faudra être vigilant aussi, parce que c'est dans les tiroirs, sur la revalorisation locative des locaux d'habitation.

Bon, pour l'instant, nous avons prévu un peu plus de 21 M€ de produits de la cotisation foncière des entreprises. La CVAE, j'en ai parlé. Ce sont les recettes principales.

Dans les autres recettes de fonctionnement, pour ce qui est des dotations de l'État, je dirais qu'il y a une quasi-stabilité.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous avons un problème, comme chacun d'entre nous dans nos communes, concernant les charges à caractère général, c'est-à-dire, en particulier les fluides ; les fluides, principalement, mais pas que, les augmentations de carburant, etc. Pour l'Agglomération c'est assez simple, si je puis dire, en le présentant, c'est que les fluides doublent. Nous avons 1,5 M€, la prévision pour 2023 c'est 3 M€. Evidemment, cela secoue, c'est très important.

Ceci dit, je voudrais rappeler, sans entrer dans les détails, que nous ne restons pas non plus inactifs ou passifs et nous avons mis en place un plan de sobriété, notamment sur la température, notamment sur les illuminations, au moins pour la ville de Pau. Nous avons donc un plan de sobriété qu'il faudra poursuivre dans la durée, effectivement. Il faut s'adapter. J'imagine que vous le faites aussi dans vos communes. Et puis, nous avons mis en place aussi un plan de performance énergétique, un plan pluriannuel sur dix ans, notamment pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments importants, avec un objectif de réduction de 40 %. Donc, ce sont des mesures qui sont nécessaires, mais qui là aussi, doivent s'inscrire dans la durée.

Nous avons dans les dépenses, vous le savez aussi, un deuxième sujet de hausse, ce sont les charges de personnel puisque nous avons, de budget à budget, pratiquement 5 %. Cela vient de la revalorisation du point d'indice et cela vient aussi des dispositifs nouveaux que nous avons mis en place, notamment le contrat de prévoyance, notamment aussi le budget de dépréciation, puis ensuite, il y a les évolutions habituelles comme le glissement vieillesse technicité. L'augmentation des charges de personnel représente, en termes de budget, à peu près 3 M€.

Voilà les deux points principaux. Pour le reste, dans les dépenses de fonctionnement, nous pouvons constater aussi que les charges du service d'incendie ont augmenté de 300 000 €. C'est quand même très fort. Le coût global, c'est 58,5 M€ pour notre agglomération ; et puis, je le rappelle, ce n'est pas nouveau, le fonds de péréquation intercommunal et communal de 1,5 M€. Voilà ce que l'on peut dire.

Le troisième paramètre, c'est donc l'autofinancement, l'excédent de fonctionnement : environ 18 M€ pour 2023. En notant dans la prospective – vous l'avez vu sans doute – qu'il y a une



évolution, une progression de l'autofinancement, selon les hypothèses retenues évidemment, autour de 19,5/20 M€ en fin de période.

Et quant à l'épargne nette, c'est-à-dire, après le remboursement du capital de la dette, elle se stabilise autour de 8 M€, ce qui est un niveau convenable.

Les investissements pour 2023 sont élevés encore, un peu plus de 38 M€. Je voudrais donner une précision. Sur les années qui restent sur le mandat, sur les années 2023, 24, 25, 26, le niveau d'investissement prévu est de 136 M€. Plus de la moitié concerne l'entretien du patrimoine ; 72 M€ concernent l'entretien du patrimoine. Alors, dans les investissements principaux, justement, il y a la mobilité : c'est la voirie, ce sont les entrées de l'agglomération ; il y a l'habitat aussi pour 7 M€ ; il y a la collecte des déchets ; et il y a le numérique, le développement économique dont on parlait, plus de 2 M€. Le pôle d'échanges multimodal affecte aussi encore l'année 2023 pour 2M€. Nous avons les fonds de concours pour 1,5 M€. D'ailleurs, on va en parler dans un instant et il y en a beaucoup ce soir, de fonds de concours.

Notons quand même sur les investissements, que nous avons des recettes d'investissement significatives, par exemple pour 2023 de près de 10 M€ ; 10 M€ par rapport à 38 M€, c'est quand même très substantiel. Et notamment, nous avons effectivement un niveau de subventions intéressant.

Dernier paramètre pour faire un panorama concis, mais j'espère suffisamment précis pour vous éclairer : c'est la dette. La dette, c'est d'abord la question des intérêts. Nous avons bénéficié ces dernières années de conditions extrêmement favorables. Nous en avons profité et nous avons eu raison. Nous avons, il y a quelques mois, des emprunts à taux fixes sur quinze ans à 0,40 % et puis à 0,60/0,70 %. Aujourd'hui, les choses ont changé, ce sont surtout des taux variables et non pas des taux fixes parce que les taux fixes sont très élevés. Donc, nous y faisons attention. Nous avons, heureusement, une diversification des sources de financement et notamment nous souscrivons beaucoup d'emprunts auprès de l'Agence France Locale, qui est l'agence des collectivités locales. Voilà pour les intérêts, donc nous y serons attentifs évidemment.

Ensuite, le deuxième indicateur dans la dette, c'est l'encours de la dette. Au 31 décembre, il est d'environ 107 M€ et il suivra le niveau des investissements et diminuera en fin de période. Et enfin, la capacité de rembourser, c'est ce que l'on appelle le ratio ; pour parler simplement, c'est est-ce que je peux rembourser ma dette, comment et en combien de temps ? Et donc, on compare le solde de la dette, l'encours à l'autofinancement. Vous voyez que le chiffre est autour de six années et demie pour la fin du mandat. C'est inférieur à l'objectif que l'on s'était fixé de sept ans/sept ans et demi. Donc c'est raisonnable et cela nous laisse des marges de manœuvre.

### **M. le Président**

Il faut peut-être préciser, Monsieur Pérès, que quand vous dites que c'est inférieur à l'objectif, c'est que nous avons fait mieux que l'objectif que l'on avait fixé.

### **M. PERES :**

Exactement, nous avons fait mieux...

### **M. le Président**

Parce que quelqu'un qui vous écouterait de manière distraite, pourrait penser que vous regrettez que cela soit inférieur à l'objectif. Or, vous vous en félicitez. Parce que la loi dit que pour avoir une dette acceptable, il ne faut jamais atteindre douze années de capacité de remboursement. Vous

prenez tout l'autofinancement que vous dégagez – si j'ose dire tout le bénéfice que vous faites – et ce bénéfice, il vous sert à diviser la dette. La loi dit que vous n'avez pas le droit d'atteindre douze années. Paris, au passage, est au-dessus de quinze années, mais ils ont eu une autorisation spéciale sur laquelle on peut avoir des commentaires, mais ce n'est pas le lieu ici.

Donc, douze années, c'est le maximum. A partir de douze années, là, vous ne maîtrisez plus votre dette. Nous, on avait dit que l'on allait rester inférieur à sept années. Et en réalité, nous avons réussi à contenir à six années et quelques de capacité de remboursement de la dette. Donc, quand vous dites que l'on n'a pas atteint l'objectif, on est resté au-dessous de l'objectif minimal que nous nous étions fixé.

### **M. PERES :**

Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous, évidemment. Je parle, Monsieur le Président et chers collègues, avec un peu plus de prudence lorsqu'il s'agit de prévisions. C'est un objectif qui est tenable selon un certain nombre de conditions, que, j'espère, nous allons remplir. Mais, un certain nombre de choses dépendent de nous et d'autres ne dépendent pas de nous. Donc, je dis que c'est possible suivant les éléments que je viens de dire, notamment la baisse du niveau d'investissement au fil du temps. Et nous pouvons le faire, effectivement, grâce à une gestion rigoureuse, mais surtout une gestion planifiée. Donc, c'est très bien. Cette année, c'était très bien aussi. Douze années, c'est insoutenable, on ne peut plus soutenir la dette. Donc, le problème est simple, nous ne nous sommes jamais inscrits dans ce genre d'objectif.

Donc, je termine en disant que cette prospective – alors bien sûr, ce n'est toujours qu'une prospective - mais on essaie de le faire avec les éléments que l'on a et on l'ajustera au fil du temps, et on vous en rendra compte, mais effectivement, cela me paraît quelque chose de bien. Pourquoi ? Parce que nous gardons des marges de manœuvre face à un avenir très incertain. Merci.

### **M. le Président**

Merci beaucoup. Peut-être un mot, simplement, pour que tout le monde sache que nous avons bien fait d'emprunter et de faire des investissements à l'époque où l'argent était à 0 % ou à peu près. Sur la totalité de notre dette, c'est-à-dire sur 108 M€, nous avons 92 M€, soit plus de 85 % de cet emprunt, de ce montant de dette, à taux fixe, 1,34 %. Et vous mesurez avec l'inflation ce que cela veut dire. Nous avons 15 M€, soit 14 % à taux variable, au taux actuel de 1,53 % et nous avons une petite somme en Livret A, qui lui est plus cher, mais c'est 0,51 % de notre stock de dettes ; donc, pour dire que l'on a bien réussi à équilibrer et que nous avons fait ce qu'il fallait quand il fallait. Merci, Monsieur Pérès.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole ?

Oui, Monsieur Blanco...

### **M. BLANCO**

Monsieur le Président, chers collègues, en préambule, je reviendrai sur ce que vous avez précisé tout à l'heure au moment de la chronique, pour peut-être un peu nuancer les motifs de satisfaction, même si je ne les néglige pas, et redire que la situation sociale est difficile pour un grand nombre d'habitants de cette agglomération. Et je citerai le rapport du Secours catholique pour l'année 2021, pour les Pays de l'Adour, je le précise, qui indique que 14 000 personnes sont obligées de recourir à son intervention. Donc c'est un chiffre énorme, qui est en constante augmentation et que l'on retrouve pour les Restos du coeur, pour le Secours populaire, pour toutes les as-

sociations qui viennent à l'aide des plus démunis. Donc, certes, il y a de bonnes nouvelles, mais il y a aussi des nouvelles qui sont très préoccupantes et qui doivent, je pense, nous mobiliser.

Parce qu'il faut faire attention quand même, dans nos politiques, à ne pas laisser les plus modestes au bord du chemin. Je pense que nos politiques doivent prioritairement être dirigées vers les plus démunis, ceux qui en ont le plus besoin.

Alors, cela étant, sur les orientations budgétaires, d'abord je regretterai les – mais ce n'est pas le lieu où une transformation pourra intervenir – quand même, le projet de loi de finances pour l'année 2023 et notamment la faiblesse du fonds vert, dont Monsieur Pérès nous a parlé, qu'il a évoqué. Parce que les sommes qui ont été prévues par l'État pour la transition écologique sont manifestement très modestes, trop limitées par rapport à l'enjeu. Hier, Météo France a publié son rapport pour l'année 2022. Clairement, nous allons vers une véritable catastrophe climatique. L'année 2022 est l'année la plus chaude qui ait jamais existé et toutes les prévisions...

### **M. le Président**

Non, non, pas l'année la plus chaude qui ait jamais existé, l'année la plus chaude qui ait été mesurée depuis cent ans.

### **M. BLANCO**

Oui, depuis les relevés, là nous avons la connaissance. Mais vous savez, Monsieur le Maire, je me souviens de vos observations sur le pré-rapport du GIEC l'an dernier. Vous expliquiez que les fuites concernant le rapport du GIEC ne donnaient pas une idée réelle de la situation climatique. Le rapport définitif du GIEC a été publié il y a quelques semaines et la vérité, c'est que c'est pire que ce qui était prévu, et que nous avons une accélération des processus liés au réchauffement climatique. Ce qui signifie que l'une de nos responsabilités premières – j'ai parlé de la responsabilité sociale - mais l'autre responsabilité première des élus, c'est bien la prise en compte de la crise climatique. Ne pas le voir, ne pas l'intégrer véritablement, ce serait faire preuve, je pense, d'un défaut de responsabilité.

Alors, je sais qu'au niveau national, apparemment, il y a des réorganisations pour la prise en compte du combat contre le réchauffement climatique, mais au niveau local, nous avons notre responsabilité, et je pense que c'est le bon niveau d'ailleurs pour agir, mais je regrette la faiblesse du fonds vert. Parce que l'on en parle, il faut s'inscrire dans le cadre de ce fonds vert, mais si l'on compare avec les Etats-Unis, les sommes qui sont mobilisées en France sont ridicules. Ridicules ! L'effort qui doit être fait, qui devrait être fait, n'est pas réalisé, parce qu'à mon avis, il y a un défaut de prise de conscience.

Alors, cela étant, sur les orientations budgétaires, je ne critique pas la rigueur qui préside à l'établissement de ces prévisions, même si pour l'Agglomération, on ne peut pas partager non plus les constats très positifs qui peuvent être dressés, par exemple au niveau de la Ville de Pau. L'Agglomération supporte des charges qui sont quand même de plus en plus importantes. C'est vrai que le service de la dette est dans des marges raisonnables, mais c'est vrai aussi qu'il devient de plus en plus important. Sur un budget d'investissement de 48,12 M€, on a quand même un service de la dette de 9,92 M€. Donc, c'est un chiffre qui est significatif, qui est important, qui pèse.

Ce que je veux dire également, c'est que nous sommes confrontés au début d'une explosion des coûts pour les fluides, pour l'énergie. Le budget des fluides pour l'Agglomération, il va passer de 1,5 M€ à 3 M€, ce que nous a indiqué Monsieur Pérès, donc on a un doublement en 2023 du budget des fluides, et je pense que nous devons mettre en place une véritable stratégie par rap-

port aux énergies dans cette Agglomération et je formule à nouveau la proposition que j'ai faite au dernier conseil municipal. A mon sens, la création d'une régie communautaire des énergies renouvelables est indispensable parce qu'elle permettra d'abord de mobiliser des fonds nécessaires, à la mesure de l'enjeu, pour agir face à ces coûts et face au réchauffement climatique. Et aussi parce que, de cette façon, ce sera un outil maîtrisé par la collectivité territoriale. Je propose que nous réfléchissions à cette création. J'y reviendrai tout à l'heure au moment de l'examen du rapport durable pour l'année 2022. Parce que ce rapport, clairement, démontre que nous ne sommes pas au niveau de mobilisation pour atteindre la neutralité carbone que nous avons programmée pour 2040 pour notre agglomération. Il faudrait baisser les émissions de gaz à effet de serre de 76 %. Pour 2040 ! Nous sommes en 2022. C'est demain ! Comment allons-nous faire pour atteindre cet objectif de 76 % de diminution des gaz à effet de serre ? Il faut une mobilisation sans précédent, à la mesure du danger, à la mesure du risque. Et je pense que la création d'une régie des énergies renouvelables au niveau communautaire serait une réponse parce qu'elle permettrait de passer dans une autre dimension.

Et ma dernière observation sera pour regretter la faiblesse du budget concernant le développement durable dans les orientations qui nous sont proposées puisque l'on a un budget qui concerne l'hydroélectricité, le photovoltaïque, les branchements du réseau de chaleur qui est limité à 260 000 €. C'est une somme qui est très faible par rapport aux enjeux et c'est pour cela que j'appelle à une réflexion sur la création, véritablement, d'un outil qui dynamisera les énergies renouvelables. On pourrait faire la même remarque sur le réseau de chaleur. J'ai vu que l'on prévoyait en 2023, 198 abonnés pour le réseau de chaleur. Alors cela c'est une réflexion que je veux faire aussi par rapport au développement durable : on nous donne des chiffres, mais souvent on ne nous donne pas l'état des lieux et souvent on ne nous permet pas de mesurer ce que signifient ces chiffres. Moi, j'ai été étonné par ce chiffre de 198 abonnés pour le réseau de chaleur. Moi, j'ai l'impression que c'est faible. Peut-être que je me trompe. Cela représente un grand nombre d'habitants.

### **M. le Président**

Peut-être que ce sont des abonnés collectifs.

### **M. BLANCO**

Oui, collectifs, cela, je l'avais imaginé. Mais, en termes de...

### **M. le Président**

Je prends un exemple qui n'est pas adapté, mais imaginez que l'un de ces abonnés soit l'université et l'autre l'hôpital...

### **M. BLANCO :**

Non, mais d'accord, mais ce qui serait souhaitable, c'est que l'on ait peut-être une évaluation du nombre de personnes concernées pour avoir une meilleure évaluation. Je ne critique pas l'opportunité de cet outil.

La question que je me pose - et j'en ai terminé - et que je nous pose, c'est celle de l'ampleur des moyens que nous allons mettre jusqu'à la fin de ce mandat. Ensuite, nous verrons ce qu'il en est, mais jusqu'à la fin de ce mandat, comment allons-nous nous mobiliser à la hauteur du danger climatique ?

Voilà la question que je veux poser en conclusion. Merci.

**M. le Président :**

Merci beaucoup, Monsieur Blanco.

Je suis sûr que vous serez d'accord avec moi et que les mots ont dépassé votre pensée, parce que quand vous citez les États-Unis en exemple d'un pays qui se mobilise entièrement pour le développement durable, c'est le pays du monde qui investit le plus dans le gaz de schiste et qui nous le vend, et que nous achetons à grands frais. Et la fracturation hydraulique, les États-Unis, c'est non seulement monnaie courante, mais la règle.

**M. BLANCO :**

Oui, alors, ils mobilisent 400 milliards, là.

**M. le Président :**

Non, ils mobilisent 400 milliards pour leur économie, pour leur industrie, pas pour la lutte pour le développement durable.

**M. BLANCO :**

Mais nous, avec Total, nous ne sommes pas mal non plus pour contribuer au réchauffement climatique, ...

**M. le Président :**

Excusez-moi, Total capte peu de gaz ou de pétrole en France, donc...

Bien.

Monsieur Lalanne...

**M. LALANNE :**

Oui, merci.

La construction de ce budget, mais du budget de toutes les collectivités, dépend d'indicateurs extérieurs - Jean-Louis Pérés en a parlé - des dotations de l'État. A ce propos, si les dotations de l'État sont maintenues - quand elles sont maintenues - eh bien, elles sont grignotées par l'inflation. Cela veut dire qu'en euros courants, cela veut dire que cela baisse. Et donc, c'est inquiétant pour les collectivités, même si le gouvernement se prévaut d'avoir à augmenter de 360 millions la dotation, ne serait-ce que la DGF, si on tient compte de l'inflation des prix, évidemment cela baisse en réalité. Et puis, à propos des prix - on commence à en parler - ce qui est une explosion catastrophique pour les collectivités, pour les citoyens, pour les entreprises aussi, c'est l'augmentation des prix de l'énergie. Donc, les prix de l'énergie, particulièrement en 2023, vont pour nous doubler, tripler, voire plus selon les collectivités.

Dans des instances, on citait des communes comme Strasbourg : c'est multiplié par six. Ici, en l'occurrence, c'est multiplié par deux puisque l'on passe, au niveau de la Communauté d'Agglomération, visiblement d'après les calculs, de 1,5 à 3 M€. Cela a été relevé et c'est une catastrophe parce que cela baisse nos marges de manœuvre, y compris pour investir dans l'urgence climatique et dans toute une série de projets. Donc, si cela touche la Communauté d'Agglomération, cela touche aussi toutes les villes de la communauté d'agglomération et on ne peut pas raisonner de façon isolée en se contentant d'un budget équilibré ou en bonne santé au niveau de la Communauté d'Agglomération. Cela a été rappelé par Jean-François Blanco : pour Pau, c'est 3 M€, pour la ville de Billère, mais aussi pour toutes les villes de même nombre d'habitants à peu près, Billère, Lons ou Lescar, je pense, c'est 500 000 à 600 000 € de plus. Donc, c'est à peu près un doublement, d'après ce que nous, on a calculé, et c'est valable aussi pour l'ensemble des communes.

Donc, si on y rajoute les autres augmentations de dépenses de fonctionnement - on parle souvent du point d'indice, alors, on rajoute rapidement que c'est légitime, l'augmentation du point d'indice - eh bien, cela veut dire que l'autofinancement de nombreuses communes, pas dans le document qui nous est présenté, mais de nombreuses communes va être annihilé. Cela veut dire que le ratio de désendettement - on vient d'en parler - il va être plus haut que 12, donc, il va y avoir des augmentations exponentielles.

Donc, il me semble important que nous réagissions en exigeant un tarif réglementé, même si ce n'est pas une solution à très long terme, un tarif réglementé pour toutes les communes. Le tarif réglementé c'est +15% ! Or, c'est beaucoup déjà 15%, mais c'est assumable pour les collectivités, si on tient compte aussi de l'augmentation des bases. Parce que j'ai parlé de l'augmentation des charges, des fluides, mais c'est vrai qu'il y aura une augmentation pour les habitants, une augmentation de la taxe foncière, mais cette taxe foncière ne va pas suffire. Même les plans de sobriété qui sont proposés au niveau de la Communauté d'Agglomération ou des autres communes, même si ces plans de sobriété sont nécessaires, eh bien cela a été évalué par nombre de syndicats d'électrification ou bien de collectivités, peut-être à 10, 15, 20% de l'augmentation des 100%. Et puis, même si on a une politique d'investissement dans les énergies renouvelables, les effets seront enregistrés, donc, dans quelques années.

Donc, il nous faut une solution immédiate et c'est possible d'appliquer le tarif réglementé au niveau de toutes les communes parce que l'État, c'est tout le paradoxe de cette situation, a engrangé ou encaissé ou enregistré 31 milliards de recettes supplémentaires, ne serait-ce que grâce aux énergies renouvelables, autrement dit de l'éolien. Donc, il y a la possibilité de redistribuer, et puisque l'on se penche tous sur ce sujet-là, on se demande comment les tarifs de l'électricité ont explosé, ont augmenté. Alors, on peut expliquer la raréfaction de gaz avec la guerre d'Ukraine, mais c'est parce que l'on subit une formule de calcul du prix de l'énergie qui est complètement ubuesque. C'est-à-dire que l'on calcule le prix de l'énergie à partir du coût de l'énergie produite par la dernière centrale gazière qui a été mise en service. Bon, cette décorrélation est importante. L'Espagne, le Portugal l'ont imposée, l'ont obtenue même. On parle de dérogation de la Commission européenne, mais peu importe. Cela veut dire que les états ont une certaine souveraineté pour décorréliser ce prix. Alors, si le prix était décorrélé, il y aurait peut-être d'autres problèmes, mais le débat va nous manquer pour aborder tous les aspects. Mais en tout cas, cela voudrait dire que le tarif réglementé ou même les augmentations seraient régulées et concrètement cela voudrait dire que sur l'ensemble, si l'on cumule l'ensemble des surcoûts énergie au niveau de la Communauté d'Agglomération, mais aussi de l'ensemble des 31 communes, eh bien, c'est de l'ordre de 5 à 6 M€ de recettes ou plutôt de moyens pour le budget de fonctionnement, pour investir et pour mener nos différentes politiques sociales, culturelles, sportives, etc.

Donc, moi, j'ai proposé à François Bayrou, au Président de la Communauté d'Agglomération, simplement, de reprendre la déclaration de la motion qui a été adoptée à l'unanimité par

l'association des Maires des Pyrénées-Atlantiques. C'est une motion. Alors, on peut se dire que ce n'est pas important. Mais quand l'Assemblée nationale prend position à l'unanimité pour défendre la révolution iranienne ou bien les manifestations en Iran, eh bien, c'est salué. Mais je pense que c'est aussi utile que l'on ait une prise de position collective parce que si la Communauté d'Agglomération ou si la majorité des membres de la Communauté d'Agglomération considèrent que le budget, la situation budgétaire va nous permettre de passer l'année sans problème, eh bien, il y a des milliers, des dizaines de milliers de communes qui ne seront pas dans cette situation. Donc, c'est, je pense, un devoir de solidarité de prendre une position et de réclamer le tarif réglementé pour toutes les collectivités. D'autant que, il faut être lucide sur la situation économique, on peut être satisfait des politiques que l'on mène et que l'on réussit dans nos collectivités, mais il faut être clair, et je rejoins les propos de Jean-François Blanco, on rentre hélas en récession. Et encore une fois, la situation des communes elles-mêmes, va participer à cette récession parce qu'elles vont devoir moins investir.

Donc, moi, je regrette que cette motion ne soit pas soumise au vote ce soir. J'invite mes collègues maires, conseillers municipaux, adjoints de toutes les collectivités à prendre position dans les 31 communes et je renouvelle, je réitère la proposition que cette motion qui faisait unanimité au niveau du Bureau de l'association des Maires des Pyrénées-Atlantiques, soit soumise au vote et au débat. Si ce n'est pas ce soir, que ce soit au prochain conseil communautaire.

**M. le Président :**

Merci, Monsieur Lalanne.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de paroles ?

Oui, Monsieur Dartigolles...

**M. DARTIGOLLES :**

Rapidement, parce que je partage beaucoup de choses qui ont été énoncées par Jean-François Blanco et Jean-Yves Lalanne.

Merci aux services et à Jean-Louis Pérès.

Mais une première réflexion : on nous présente des orientations budgétaires communautaires ordinaires dans un temps qui, lui, ne l'est pas.

On s'était dit, au moment de la crise sanitaire du Covid, que le monde d'après devait être un monde différent, que cela devait nous amener les uns, les autres, par-delà d'ailleurs nos sensibilités, à réfléchir au monde d'après. Or, on se rend compte que ce monde d'après est extrêmement complexe, dangereux et que les périls, qu'ils soient économiques, environnementaux ou démocratiques s'amoncellent d'une manière assez spectaculaire et avec une accélération du cumul des crises.

Juste un point pour commencer : je ne veux pas rentrer dans les détails de la situation macro-économique de la construction du budget de la Nation et celui des comptes sociaux, réglés d'ailleurs à coup de 49.3, ce qui pose un problème concernant une démocratie parlementaire qui devrait être beaucoup plus respectée. Mais la situation faite aux collectivités n'est pas satisfaisante. Nous verrons les derniers arbitrages. Je ne prends qu'un exemple : le fait que le bouclier tarifaire concernant l'énergie ait eu des trous dans la raquette concernant nos collectivités, mais y compris les locataires. Les derniers ajustements sont loin du compte ;

premier élément.

Deuxième élément, il nous faudrait une conférence communautaire avec un seul point à l'ordre du jour : la crise sociale et ses conséquences à l'échelle de notre territoire.

Je ne prends qu'un exemple : nous sommes les uns et les autres sollicités, interpellés dans le cadre de notre action d'élu. J'ai encore, cette semaine, une dizaine de témoignages de personnes qui ne pourront pas faire face à leur facture énergétique. J'attire l'attention, par exemple, sur la situation des charges collectives en termes de facture d'électricité et des personnes se disant - c'est l'un des éléments donnés par le Secours catholique - « Est-ce qu'il va falloir faire un choix entre se nourrir et se chauffer ? » Et nous sommes entrés dans cette zone de grande turbulence sociale et j'ai l'impression que l'on regarde ailleurs. C'est-à-dire que j'ai l'impression que nous ne mobilisons pas des moyens exceptionnels pour répondre, à l'échelle de nos compétences, bien évidemment, à cette urgence sociale.

Sur l'urgence climatique, je ne reviens pas, Jean-François Blanco l'a développée. Il a raison sur le choc des protectionnismes à l'échelle du monde. Je fais écho parce que c'est dans la discussion, les 400 milliards. Regardez ce qui va se passer sur la filière automobile électrique. Cela va saigner ! Et j'ai la crainte que, c'est déjà le cas, Emmanuel Macron revienne d'outre-Atlantique avec peu de résultats. Comment pourrait-il en avoir puisque Biden va jouer son mandat sur ce programme ?

Donc, et j'en termine là-dessus, on a quasiment un refus d'obstacle qui consisterait à vraiment modifier nos comportements, fixer des objectifs nouveaux et en mobilisant des moyens, quitte à faire des arbitrages politiques et financiers. Mais si nous partageons l'idée que, véritablement, la crise sociale et la crise écologique, qui sont les deux versants d'ailleurs d'une même crise, sont spectaculairement brûlants, urgents, on devrait ne pas faire comme si c'étaient des OB ordinaires.

### **M. le Président :**

Merci beaucoup.

Monsieur Marbot...

### **M. MARBOT :**

Oui, quelques mots pour ne pas être redondant par rapport à ce qui vient d'être dit et que je partage en grande partie.

Moi, il me semble que notre Communauté est logiquement un grand paquebot et que nous ne prenons pas les dispositions suffisantes pour le faire virer de bord face à une situation globale qui devient de plus en plus inquiétante.

Il y a un certain nombre de sujets d'inquiétude au niveau national, au niveau international bien sûr, mais au niveau national sur lesquels nous n'avons pas de prise et que nous subissons : évidemment, la situation d'inflation née de la situation internationale, notamment mais pas que, et de la crise énergétique, et le fait que nos collectivités, comme aujourd'hui l'ensemble de nos concitoyens, subissent une augmentation des charges qu'elles doivent absorber quoiqu'il arrive.

Là-dessus, l'État rajoute la suppression de la CVAE, donc bon, nous avons déjà eu ce débat au sein du conseil municipal de la Ville de Pau, mais cela vaut le coup de le poser ici à nouveau puisque la CVAE est une ressource qui concerne essentiellement la Communauté d'Agglomération. L'État, par cette réforme, aussi légitime soit-elle, prive les collectivités locales et



en l'occurrence les intercommunalités d'un levier pour agir sur la fiscalité locale et donc, quelque part, gèle dans une situation fiscale donnée. Au passage d'ailleurs, je relève, c'est quand même assez symptomatique à mon sens, que l'État récupère sur le dos des collectivités et de la suppression de la CVAE, 300 à 500 M€ pour alimenter le fonds vert et, donc, finance en réalité sa politique écologique sur le dos des collectivités locales, ce qui est fortement dommageable.

Et enfin, cela a été dit, dernière source d'inquiétude que j'évoquerai ce soir parce que je pense que l'on pourrait en trouver encore bien d'autres, mais à mon avis, parmi les principales : la crise économique et sociale que vous-même avez qualifiée comme la plus importante que notre pays ait à connaître depuis la deuxième guerre mondiale. Et nos collectivités, face à cette crise, vont devoir renforcer les services publics parce que les premiers atteints par cette crise sociale et économique, vont être nos concitoyens et nos concitoyens les plus faibles. Et pour maintenir un minimum, et j'espère le maximum de lien social et de cohérence de notre collectivité humaine, il va falloir que nous soyons forts sur les services publics.

Or, je rejoins le mot d'Olivier Dartigolles, ces orientations budgétaires ressemblent aux précédentes. Et vous nous dites : « Dormez tranquilles, braves gens, nous avons des marges de manœuvre et nous sommes dans une situation qui est saine. » Aujourd'hui, les chiffres que vous présentez sont acceptables, mais si l'on prend, ne serait-ce que la dette - je me suis amusé à faire un petit calcul - si pour atteindre le chiffre de sept années de désendettement, le chiffre qui est l'objectif qu'avait fixé Jean-Louis Pérés, sur lequel vous l'avez taquiné tout à l'heure, il suffit que notre capacité d'autofinancement - j'ai pris les chiffres de 2026 pour faire un peu de prospective - il suffit que notre capacité d'autofinancement passe de 19,4 M€ à 17,6 M€, c'est-à-dire que si nous perdons même pas 2 M€, 1,8 M€ de ce que vous appelez le bénéfice, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement, nous serons déjà à sept. Et si nous passons à 10 M€ de capacité d'autofinancement, c'est-à-dire que si nous perdons à peine 9 M€ de capacité d'autofinancement - c'est beaucoup, cela peut paraître beaucoup pour ceux qui nous écoutent, mais pour une collectivité comme la nôtre qui a 164 M€ de budget, qui va subir en un an 3 M€ d'augmentation des coûts de l'énergie qu'elle ne peut pas éviter - en un an, 9M€ c'est vite atteint. Et si l'on perd 9 M€ de capacité d'autofinancement, nous serons à douze.

Ce qui veut dire que la situation, si elle est saine aujourd'hui, n'est pas aussi souple et réactive que ce que vous nous dites, et malheureusement, dans ces orientations budgétaires, je ne vois pas de mesures qui prennent assez de hauteur pour traiter les événements très inquiétants que nous aurons à affronter dans les années qui viennent.

### **M. le Président :**

Deux paroles, d'abord pour saluer le ton général du débat, ton apaisé et respectueux.

Alors, Monsieur Marbot, vous avez dit : « Cela nous enlève des marges de manœuvre, on ne peut plus voter des taux pour la CVAE. » Je ne suis pas sûr qu'il y ait des taux, qu'il y ait un taux fixé par nous à la CVAE.

La CVAE, c'est un rapport au chiffre d'affaires de l'entreprise, mais laissons cela de côté.

On avait dit cela pour d'autres impôts, notamment la taxe d'habitation. Vous avez dit en d'autres lieux « supprimer la taxe d'habitation... », ce qui a rendu quand même pour le plus grand nombre des foyers 850 € de taxe d'habitation moyenne et pour tous ceux qui sont au-dessus, qui ont un patrimoine et des revenus un peu plus importants, 1 500 €.

Et vous dites : « Cela nous enlève des marges de manœuvre ». Je vous ai répondu là-bas, alors je vous réponds ici aussi. On n'avait pas de marge de manœuvre parce que l'on ne pouvait pas augmenter les taux. On était dans cette ville, en raison des charges de centralité et des politiques

suivies, au sommet, quasiment au sommet de ce que l'on pouvait faire en matière de taux sur la taxe d'habitation. Et donc, la suppression de cet impôt, bien loin de nous enlever des marges de manœuvre, nous en a rendu. Et tout le monde ici, tous ceux qui habitent l'agglomération, les uns pour s'en réjouir, les autres pour le regretter, connaissaient un phénomène : c'est que les familles, et notamment les familles avec quelques moyens, quittaient la ville pour aller s'installer, qui à Bizanos, qui à Mazères-Lezons, qui à Lescar, qui à Lons et Idron. Pardon, Monsieur Nahon ! Ces communes-là – allez, ne prenez pas mal ce que je vais dire - qui se sont considérablement enrichies. Si l'on prend le classement du potentiel fiscal des communes du département, quelque chose me dit que plusieurs des communes que je viens de citer sont placées assez haut - n'est-ce pas Monsieur Patriarche et Monsieur Nahon - sont placées assez haut dans le classement du département...devenue la commune la plus riche du département. Et tout cela, ce n'est pas le fait du hasard, cela n'est pas uniquement le charme des Idronais et des Idronaises, des Lonsois et des Lonsoises. C'est qu'en se déplaçant de quelques centaines de mètres, ces contribuables gagnaient des milliers d'euros en ayant exactement les mêmes services. Parce que l'on n'a jamais fait payer plus cher ni la piscine ni le théâtre, ni le Foirail, simplement parce que les gens habitaient les communes périphériques, d'ailleurs non plus le Béarn périphérique. Et donc, bien loin d'avoir perdu des marges de manœuvre, nous avons gagné des marges de manœuvre et maintenant, eh bien, on peut soutenir l'idée que les charges de centralité ne pèsent plus seulement sur le contribuable de la ville-centre. Donc, c'est un point positif.

Et, donc, sur l'ambiance générale, oui nous traversons une crise. J'ai dit moi-même, je crois, presque le premier des responsables politiques français, que cela allait être, à mon sens, la crise la plus grave depuis la guerre. Pourquoi je dis cela ? Parce que nous croyons toujours que les phénomènes sont des phénomènes nationaux. Il se trouve que c'est un phénomène planétaire que nous affrontons là. Il se trouve que la situation de la Chine, sur laquelle on a des détails tous les jours, qui était locomotive du monde, usine du monde, est gravement compromise par le choix d'une politique qui est extrêmement mystérieuse dans son inspiration, qui est la politique du zéro Covid, qui consiste à bloquer, à enfermer chez eux des centaines de millions de personnes pour éviter la propagation du virus. Eh bien, si l'on compare, je le disais, les pays et les grandes zones du monde qui ont fait confiance plus à la vaccination qu'à la claustration, eh bien, l'on s'aperçoit que celles-là sont aujourd'hui, je ne veux pas dire totalement libérées, mais en tout cas allégées du point de vue de la préoccupation par rapport à cette pandémie. Et encore y a-t-il des médicaments qui arrivent, supplémentaires, qui vont peut-être nous aider.

Et donc, nous sommes dans une situation mondiale qui va être très bouleversée. Je parlais de la Chine. Je parlais des États-Unis : je répète, le pays du monde qui fait le plus appel au gaz de schiste, par fracturation hydraulique, ce que nous avons interdit en France, interdit, et ils nous le vendent. Cela permet de réfléchir un peu, et on ne peut pas faire autrement parce qu'il n'y a pas beaucoup d'autres fournisseurs. On pourrait en trouver, y compris avec des acteurs locaux, mais... Les États-Unis sont dans une situation de fracturations du pays, qui sont terrifiantes. Si vous regardez la situation d'un grand pays comme le Brésil, l'affrontement binaire, haineux, à 50/50... Comme vous le savez, je n'ai jamais été pour la bipolarisation parce que la bipolarisation, cela finit toujours par des affrontements d'extrêmes. Cette situation est très préoccupante. Et l'Europe est frappée par la guerre, avec une Allemagne dont on ne peut pas dire que tous les soucis soient partis et que le leadership soit positif aujourd'hui parce que l'Allemagne s'est livrée pieds et poings liés, ce que nous n'avons pas fait, au gaz russe, c'est-à-dire à Monsieur Poutine. Y compris, je ne veux pas insister, mais quand même, des responsables politiques allemands se sont fait stipendier par la puissance de Monsieur Poutine. Et donc, il y en avait peut-être en France aussi qui étaient disposés à le faire ou engagés à le faire. Je suis très heureux que l'on ait pu sauvegarder une part de notre souveraineté qu'il va falloir améliorer dans les mois qui viennent, la disponibilité des centrales nucléaires ayant été négligée pendant 20 ans parce que tout le monde disait que cela allait baisser ; tout le monde, sauf quelques-uns.

L'Europe ne va pas très bien non plus. L'Europe, en tant que zone du monde, pas en tant que politique, pas en tant qu'organisation de Bruxelles, mais en tant que zone du monde, nous avons

des difficultés importantes devant nous, et c'est clair que tout se tient. Notre commerce extérieur, notre dynamisme économique sont terriblement indexés sur le reste de la planète et, donc, oui la crise, je le crois et je maintiens cette analyse, va être une des plus dures que nous ayons à traverser. Sans compter que l'inflation, je ne sais pas si c'est une inflation, en tout cas la hausse des prix est terriblement préoccupante pour tout le monde et pour les états aussi.

Alors, la question, c'est : est-ce que l'on doit en tirer des conclusions pessimistes ?

Cela n'est pas mon sentiment. Moi, je crois, peut-être bêtement, peut-être de manière un peu idéaliste - et si jamais je me trompe, on saura me le redire - moi, je crois qu'il y a des occasions ou des aspects positifs à construire ou à saisir dans cette crise-là. Je crois cela profondément.

Par exemple, Monsieur Blanco, alors, à première vue et vu de loin il a totalement raison quand il dit : « Vous avez fixé un objectif d'équilibre carbone à 2040, mais c'est terriblement difficile et terriblement ambitieux. » A première vue, il a raison. Et moi, je crois qu'il y a des pas de géant technologiques que l'on peut faire pour s'en sortir. J'en cite un : vous savez, j'ai sorti un rapport ces jours-ci au titre du Plan, « La géothermie de surface », ce qui m'évitera des débats avec Monsieur Jacottin. La géothermie de surface, ce que nous avons à deux mètres sous terre, c'est une possibilité d'économiser 80% de l'électricité pour le chauffage et 90% de l'électricité pour la climatisation. Et c'est là, sous nos pieds, et c'est absolument disponible, et tous les outils existent. Il n'y a rien de mystérieux dans une pompe à chaleur. C'est un compresseur et cela permet d'extraire des calories quand il faut. L'Hôtel du Département que nous avons construit il y a 20 ans, 22 ans, 23 ans, il est en particulier climatisé avec une pompe à chaleur qui prend l'eau du canal Heïd, qui extrait des calories du canal Heïd. Monsieur Capéran s'en souviendra. Et donc, moi, je crois que l'on peut faire des pas de géant comme cela. Et il faudra. On ne va pas rester sans défense. Et voilà pourquoi, moi, je ne me joins pas aux récriminations qui visent à prendre l'État comme responsable général de la vie de toute la Nation. Je ne partage pas ce sentiment. Je n'aime pas émettre des plaintes. Je sais que nous ne sommes pas particulièrement en difficulté, ni particulièrement ciblés. Je pense que l'on a des atouts, donc, je ne participe pas aux pétitions qui demandent que d'autres, d'autres en apparence, payent à notre place ; d'autres en apparence parce que je répète que le contribuable, c'est le même. Vous dites que « l'État paye », mais qui c'est l'État ? C'est nous, comme contribuables ! C'est chacun d'entre-nous ! Vous n'êtes pas contribuable, Monsieur Marbot ?

**M. MARBOT :**

Non, non, je n'ai pas dit que l'État paie...

**M. le Président :**

Ah bon, non...

**M. MARBOT :**

Je suis contribuable.

**M. le Président :**

Votre camarade, Monsieur Lalanne, dit cela, et ses amis aussi, et je ne sais pas quoi, et le bureau de l'association des Maires. Bien sûr, c'est plus facile à dire !

*Intervention inaudible.*

Non, parce que le règlement intérieur dispose qu'il faut deux conditions : que la motion arrive trois

jours francs à l'avance et qu'elle ait l'accord du Maire. Elle n'est pas arrivée trois jours francs à l'avance et elle n'a pas l'accord du Maire. Donc, cela fait les deux conditions qui ne sont pas remplies.

Je n'aime pas que l'on essaie de reporter sur d'autres les responsabilités qui sont aussi les nôtres, pas que, mais aussi les nôtres, et on va tous devoir faire des efforts. Moi, je propose qu'on les partage. C'est une position un peu rapide, mais...

**M. LALANNE :**

Pardon !

On les partage déjà. Les collectivités font beaucoup d'efforts, et ce n'est pas simplement les collectivités qui souffrent, ce sont aussi les salariés, les citoyens, les entreprises, les très petites entreprises. Et donc, à défaut de présenter la motion unanime de l'association des Maires du département qui est en droite ligne avec l'association des Maires de France, donc, cela fait beaucoup de monde...

**M. le Président :**

Oui, pas du tout...

**M. LALANNE :**

Cela fait beaucoup de monde.

Et donc, au moins, Monsieur le Président, je vous demande que vous proposiez au conseil communautaire la demande pour que toutes les collectivités puissent bénéficier du tarif réglementé.

**M. le Président :**

Eh bien, écoutez...

**M. LALANNE :**

Cela ne vous engage pas sur le contenu d'une motion...

**M. le Président :**

C'est votre opinion...

**M. LALANNE :**

... mais au moins n'utilisez pas le privilège du prince de refuser une demande parce que... Je termine juste sur cela. Je me suis exprimé en tant que Maire, mais il y a d'autres maires qui pensent la même chose parce qu'ils sont dans des situations difficiles.

**M. le Président :**

Certes, nous le sommes tous !

**M. LALANNE :**

Donc, la solidarité, c'est de regarder aussi l'ensemble des collectivités de son territoire.

**M. le Président :**

Très bien, merci beaucoup.

Donc, je finis et Monsieur Mora, je vous donne la parole après.

Voilà, c'est chacun ses goûts, et puis il faut des goûts et des couleurs pour faire un monde.

Je n'aime pas cette attitude parce qu'au fond, il y a dans cette attitude quelque chose de... Je ne sais pas comment je peux dire cela, le mot soumission est trop fort, mais l'idée qu'il y a quelque part un prince qui va tout résoudre à votre place. Cette idée, pour moi, ne me va pas. Moi, je suis un démocrate. Je trouve que chacun est responsable. Si c'était une crise uniquement nationale, due à une décision uniquement nationale, on pourrait avoir ce débat, mais la France est le pays d'Europe qui a le mieux contenu la hausse des prix, le pays de toute l'Europe. Vous êtes d'accord, et c'est...

**M. DARTIGOLLES :**

Il demande simplement de ne pas vous comporter comme un roi et nous permettre de voter une motion ou pas.

**M. le Président :**

Mais non. Si vous voulez voter une motion, vous votez une motion. Mais dans mes responsabilités...

**M. DARTIGOLLES :**

Mais cela se fait partout ailleurs...

**M. le Président :**

Mais cela se fait partout ailleurs !

Comprenez, Monsieur Dartigolles, c'est justement...

**M. DARTIGOLLES :**

Vous avez la crainte de quoi ?

**M. le Président** :

C'est justement parce que nous ne sommes pas comme partout ailleurs...

**M. DARTIGOLLES** :

Oui, je sais...

**M. le Président** :

... et que ce n'est pas mon ambition d'être comme partout ailleurs...

**M. DARTIGOLLES** :

Sur certains aspects, on en souffre.

**M. le Président** :

Mon ambition est d'être absolument différent de partout ailleurs.

**M. DARTIGOLLES** :

Oh je sais !

En ne permettant pas aux conseillers communautaires de s'exprimer sur une motion qui est votée à l'unanimité par les maires du 64.

**M. le Président** :

Vous avez le droit de vous exprimer, mais moi, ma responsabilité...

**M. DARTIGOLLES** :

Mais moi, j'aimerais bien savoir ce qu'en pensent les maires de l'agglomération, de cela...

**M. le Président** :

Très bien !

Pour l'instant, je vous remercie.

Monsieur Mora...

**M. MORA** :

Merci, Monsieur le Président.

Le débat des orientations budgétaires est un moment important puisqu'il nous permet finalement de donner un ressenti sur une situation existante et je trouve que c'est important que les maires puissent donner leur ressenti. Alors, je vais vous donner le mien sur deux ou trois points.

Le premier : je voudrais revenir sur la fiscalité parce que maintenant, nous avons un petit peu de recul sur la suppression de la taxe d'habitation, et je vais vous donner mon sentiment qui vaut ce qu'il vaut, mais en tout cas c'est le mien, et il est assez partagé par mon conseil municipal. Je trouve que cette suppression de la taxe d'habitation, finalement, elle n'a fait qu'amener de la confusion dans les populations et a amené de la discrimination. Je m'explique. Aujourd'hui, une partie des Français paie l'impôt et une partie des Français ne paie pas l'impôt. « Liberté, égalité, fraternité » : au milieu, il y a « égalité », il y a équité aussi. Et je me suis fait la réflexion, puisque les derniers mois ont été, pour les communes, pour les maires que nous sommes, de proximité, des moments de rencontres assez importants avec les administrés qui demandent pourquoi la taxe foncière a augmenté aussi fortement. Alors, on essaie d'expliquer, on leur parle des bases locatives et puis on leur dit qu'en 2023, ce ne sera pas 3,5 mais 7. Eh bien, il faut répondre. Ce n'est pas évident, et il faut expliquer, et surtout, il faut expliquer lorsque le service public n'a pas été supérieur à leurs attentes. Et donc, pourquoi je tiens ce discours, parce que finalement...

**M. le Président :**

Pardonnez-moi, pourquoi 3,5 et 7 ?

**M. MORA :**

L'an dernier, les bases locatives ont augmenté de 3,5 en 2022. En 2023, elles augmenteront de 7, donc, obligatoirement, l'impôt va augmenter de 7.

**M. le Président :**

C'est une décision nationale ...

**M. MORA :**

Oui, oui, tout à fait, et on leur dit. Mais bon, qu'elle soit nationale ou pas nationale, eux ce qu'ils voient, c'est que cela a augmenté de 7. Et donc, pourquoi je tiens ce discours ? Parce que l'on connaît tous des personnes avec des situations très diverses.

Et je prends le cas d'une personne âgée qui, malheureusement, se retrouve seule après le décès du mari ou de l'épouse, avec une retraite de mille euros. Elle est propriétaire de sa maison et c'est son seul patrimoine. Elle va continuer à payer le foncier, et il va augmenter tous les ans. Je prends maintenant le cas d'un cadre, donc, d'un couple de cadres qui vient de Paris, qui a une mission sur Pau, qui vient pendant trois ans. Ils ne vont pas acheter parce qu'ils vont repartir dans trois ans et donc, ils vont être locataires avec des salaires très élevés. Ils ne paieront pas l'impôt.

Et donc, par rapport à l'action publique que nous rendons pour tous, aujourd'hui, moi personnellement, mais encore une fois ce n'est que ma réflexion personnelle, la taxe, la suppression de la taxe d'habitation n'a fait qu'apporter pour moi des inégalités et n'a fait qu'apporter de la confusion dans le ressenti des habitants par rapport à cette suppression. Et pour nous, c'est encore plus difficile parce qu'il faut expliquer aux administrés d'où viennent ces

augmentations.

C'était le premier point.

Le deuxième, concernant le budget de la Communauté d'Agglomération qui nous sera proposé dans quelques semaines : inévitablement, la Communauté d'Agglomération va continuer à investir, peut-être un peu moins, mais elle va le faire parce que l'on parle de budget de plusieurs dizaines de millions d'euros. Pour parler avec mes collègues maires, la Communauté d'Agglomération est constituée de 31 communes, et les communes, de manière générale, se sont appauvries. Elles se sont appauvries et juste, ce que je voulais vous dire, c'est qu'au moment où nous discutons de millions d'euros, je voudrais quand même que l'on parle solidairement du fait que les trois mois qui viennent pour les communes qui constituent la Communauté d'Agglomération ne seront pas à savoir ce que l'on va investir, mais seront à savoir la manière que nous allons peut-être, ou pas, trouver pour équilibrer le budget de fonctionnement. C'est-à-dire que finalement, avant, nous avons deux budgets : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Aujourd'hui, et j'espère que cela ne sera pas durable, nous pouvons considérer que nous avons un budget à équilibrer et un budget optionnel. Le budget optionnel, ce sont peut-être les petits travaux que nous allons faire. Et je trouve dommage que dans ce débat d'orientations budgétaires, on ne soit pas solidaire des 31 communes et se demander comment les 32 entités vont fonctionner, les 31 communes et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. Bien sûr, dans le même sens, tous les satellites qui sont autour, les comités, les syndicats, on est tous dans le même bateau. Pour en avoir parlé avec un collègue maire ce matin, une commune voisine, nous nous appauvrissons, et nous qui nous appauvrissons, ce sont nos administrés qui s'appauvrissent. Je pense vraiment qu'il faut avoir une réflexion très solidaire sur les années à venir parce que l'on ne parle pas de millions d'euros là. Moi, j'en suis à économiser des dizaines d'euros. Alors, je ne vais pas avoir un débat... Excusez-moi, franchement, cela m'émeut. Je vous le dis parce que c'est tous les jours que j'y pense. Je ne veux pas qu'on laisse penser que je suis dans le défaitisme. Je suis d'un naturel optimiste et je sais que je vais trouver des solutions, mais ce serait encore mieux de les trouver ensemble. Et je sais qu'il y a des communes, ici, qui seront très, très en difficulté et qui ne vont plus pouvoir investir, alors que la Communauté d'Agglomération va continuer à investir. Voilà, donc, c'est ce que je voulais vous dire.

Encore une fois, je sais ce qu'est la politique. On peut rapidement nous faire dire ce que l'on ne dit pas. Ce n'est pas un discours d'une personne qui baisse les bras, c'est un discours d'une personne qui veut aller de l'avant, mais je pense qu'il faut noter les débats là où ils sont. Aujourd'hui, nous sommes tous en difficulté. Alors, essayons d'œuvrer tous ensemble. Voilà.

### **M. le Président :**

Monsieur Mora, vous avez raison sur les situations, mais il faut rappeler que la taxe d'habitation, c'étaient bien vos administrés qui la payaient, en tout cas ceux qui n'étaient pas économiquement faibles. Ce sont eux qui la payaient.

Et la taxe d'habitation leur a permis d'économiser en moyenne 800 € par an. La taxe foncière - alors, elle est à des niveaux inégaux selon nos communes - elle va coûter 60 ou 80 € de plus par an, surtout chez vous...

### **M. MORA :**

Non, sur ma commune, les retours que j'ai, ce n'est pas 60 € par an. On parle de 300 ou 400 € de plus. Il y a une accumulation de taxes et...



**M. le Président :**

Attendez, attendez !

Le taux de la taxe foncière à Gelos est de 24, 25%, je crois...

**M. MORA :**

Je parle avec les deux cumulés : 31 ou 32.

**M. le Président :**

Les deux cumulés ? C'est-à-dire ?

**M. MORA :**

Eh bien, l'habitation qui a été remplacée et le foncier.

**M. le Président :**

Non, la taxe d'habitation n'a pas été remplacée. La taxe d'habitation, c'est la TVA qui rentre...

**M. MORA :**

Oui, oui.

**M. le Président :**

Cela a été remplacé par l'État, ce n'est pas remplacé par un prélèvement sur les contribuables. Et donc, votre taux de taxe d'habitation, je peux me tromper, mais c'est autour de 25%, de mémoire. A Pau, c'est 44%. Non, mais je ne vous fais aucun grief et je ne vous contredis pas. J'essaie de répondre. Et quand vous dites : « Cela serait bien que l'Agglomération s'occupe des communes. » Nous avons augmenté la taxe foncière pour reverser 2%, qui est l'augmentation de l'Agglomération à chaque commune pour son budget et son budget de fonctionnement en particulier, et donc, on ne peut pas dire que l'on ne s'en soit pas préoccupé. L'Agglomération n'a pas gardé l'essentiel de cette augmentation. Elle est allée aux communes directement sous la forme, comme vous le savez, du remboursement de la charge que le SDIS représentait pour les communes.

Je ne dis pas que cela soit génial, je ne dis pas que cela règle toutes les questions, mais au moins, on s'en occupe, on ne laisse pas, on n'est pas indifférent.

Jean-Louis Pérès voulait dire quelque chose...

**M. PERES :**

Oui, merci.

Oui, quelques remarques : je n'ai pas dit que les choses étaient faciles. C'est difficile ; cela va

l'être en particulier pour nos concitoyens ; cela va être difficile pour les entreprises ; cela va être difficile pour les collectivités locales, les communes, les intercommunalités, en fait l'ensemble ; cela va être difficile pour l'État aussi. Or, l'État, c'est la sphère publique, et nous aussi nous représentons la sphère publique. On n'a pas les mêmes fonctions, mais on a une mission, effectivement, de gérer au mieux et de rechercher l'intérêt général. Donc, il y a des préoccupations qui doivent être les nôtres concernant les finances de l'État. Moi, je dis, effectivement, que l'endettement de l'État, c'est préoccupant et cela nous intéresse directement nous, citoyens.

Donc, je pense qu'effectivement, que cette espèce d'opposition entre collectivités locales et État, alors même que l'on représente ensemble la sphère publique, on travaille, on doit travailler dans le même sens. Alors, je ne dis pas qu'il ne faut pas négocier, je ne dis pas qu'il ne faut pas discuter avec l'État, mais l'État, lui aussi, est en proie à des grosses difficultés. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point : sur la fiscalité, vous en avez parlé, j'en dis un mot. La suppression de la taxe d'habitation, cela a perturbé les finances locales un peu, c'est vrai. Bon ! Elle a été remplacée évidemment, mais je ne suis pas sûr que la suppression de la taxe d'habitation, cela soit une réforme contre laquelle les gens sont. Je crois que, quand même, cela a bénéficié à beaucoup, enfin à tous ceux qui payaient la taxe d'habitation et ils sont nombreux, donc, c'est un point.

La suppression de la CVAE, on peut en parler aussi. Alors, là-aussi, on s'en émeut. Je peux comprendre, mais bon...Mais pourquoi ? Est-ce que c'est utile la suppression de la CVAE ?

Moi, je considère que c'est utile parce que cela va aider les entreprises et en particulier les petites entreprises, et donc, cela va aider l'emploi. Donc, je pense qu'il faut regarder aussi quelle est l'utilité. Alors, nous, effectivement, cela perturbe nos habitudes, mais je considère que ces réformes fiscales, pour les citoyens comme pour les entreprises, ces deux réformes n'étaient pas inutiles.

Vous avez parlé, Monsieur le Président, donc, je n'y reviens pas. Effectivement, les communes ont des difficultés. Avant même cette crise, nous en étions conscients. C'est pour cela que l'on a mis en place ce pacte financier et qui a restitué les dépenses d'incendie aux communes, et c'est bien. On en avait discuté et tant mieux pour vous, pour nous...

**M. le Président :**

Deux millions d'euros, transférés de l'Agglomération aux communes membres de l'Agglomération.

**M. PERES :**

Et de manière pérenne, ce n'est pas un pavé dans l'eau.

**M. le Président :**

Et chaque année, c'est un versement annuel de ce montant.

**M. PERES :**

Effectivement.

**M. le Président :**

Ce n'est pas un « one shot », comme on dit.

**M. PERES :**

Nous avons aussi - et on va en parler dans un instant - nous avons très largement augmenté le volant des fonds de concours. On était à 9 M€. Vous vous rappelez, on en a discuté plusieurs fois entre nous, et c'était normal, et on a compris qu'il fallait aider les communes pour l'investissement, et on est passé de 9 M€ à 14 M€. Bon, c'est dire que l'on prend en compte. Et je suis tout à fait favorable à l'idée selon laquelle la Communauté d'Agglomération a aussi comme vocation d'aider les communes, mais pas que, parce qu'elle a ses propres compétences, elle a ses propres obligations, notamment en matière de développement durable, en matière de développement économique, en matière de numérique. Mais elle a aussi la vocation d'aider les communes, et je trouve que c'est normal.

Dernier point de Monsieur Marbot, qui dit, effectivement, si l'on n'a plus de capacité d'autofinancement, effectivement, on va avoir un ratio de désendettement ou si l'on en a beaucoup moins, enfin des hypothèses un petit peu excessives, on aura un ratio ...*inaudible*... bien sûr, mais cela on ne peut pas dire. A ce moment-là, si on suit ce raisonnement, on ne fait plus rien et cela conduit à ce que je dénonçais tout à l'heure, c'est-à-dire l'immobilisme.

Donc, je crois que, simplement pour dire, c'est vrai que cela sera difficile, on le sait. Quand certains disent que rien n'a changé, oui cela a changé. On engage un certain nombre de politiques. Je parlais tout à l'heure, notamment sur la performance énergétique ou sur d'autres sujets. J'ai dit qu'il fallait, effectivement, être - et on l'est - prudent sur les investissements, mais je crois aussi que l'on part, aujourd'hui, dans une situation favorable. Nous devons être attentifs les uns et les autres, tant dans nos communes qu'au sein de la Communauté d'Agglomération, mais je ne crois pas non plus qu'il faille sombrer dans un catastrophisme ou dans un pessimisme. En tout cas, nous allons essayer, les uns avec les autres, de faire au mieux pour l'intérêt de nos concitoyens.

**M. le Président :**

Merci, Monsieur Pérès.

Je voulais faire deux remarques à Pascal Mora : une pour l'approuver et une pour être sur une position légèrement différente de la sienne.

L'approuver : il y a une situation, elle est rare, mais vous avez raison de l'avoir évoquée, avec des difficultés ou qui crée des difficultés particulières, ce sont les foyers fiscaux qui n'ont pas de revenus et qui ont cependant des biens immobiliers. Vous avez dit « une dame qui se retrouve veuve et qui a une maison et qui n'a rien d'autre », cela c'est absolument vrai. C'est rare parce que, généralement, le patrimoine correspond aux revenus, l'un dans l'autre, mais de ce point de vue-là, vous avez raison.

Deuxième chose à laquelle il faut faire attention et je pense qu'il faut choisir l'expression. Vous dites : « Il y en a qui paient l'impôt et d'autres qui ne le paient pas. » Ce n'est pas vrai, tout le monde paie l'impôt. La TVA, tout le monde paie la TVA. Il se trouve que le revenu des communes est en fait désormais indexé sur la TVA puisque c'est une part de la TVA qui revient aux communes. Et cela, on dit souvent cela et souvent on visait avant en disant cela, qui était très souvent soutenu, la situation d'avant la suppression de la taxe d'habitation. Il y avait à peu près la

moitié des foyers fiscaux et la moitié des foyers tout court qui n'assumaient pas la taxe d'habitation ou qui n'étaient pas soumis à la taxe d'habitation puisqu'au-dessous d'un certain revenu, on n'était pas soumis à la taxe d'habitation. Et on disait, cela : ils ne paient pas d'impôts. Ce n'est pas vrai, ils paient la TVA, ils paient les impôts indirects, et les impôts indirects sont une part importante des ressources.

Mais c'était pour vous approuver sur un point et apporter une nuance sur un autre.

Monsieur Bernos...

**M. BERNOS :**

Oui, je viens d'écouter ce que vient de dire Monsieur Pascal Mora. Très clairement, on a échangé ce matin, on a discuté. Bon, moi, je ne me cache pas que c'est une situation extrêmement particulière, et quand il parle d'émotion, je crois que quand on est maire, cette émotion on l'a tous. On essaie au quotidien de gérer, de développer, de faire les choses extrêmement sérieusement, mais à un moment donné, quand vous prenez de tels coups de massue, on peut m'expliquer par A plus B ce qu'il en résulte, moi je vais vous expliquer très simplement les choses.

La hausse énergétique que nous allons supporter, eh bien, ampute quasiment une grande partie de ma capacité d'autofinancement. Pour relancer la machine, on prend par exemple les coupures d'électricité, il faut que je remette 100 000 € au pot, déjà pour différencier mes structures électriques passées à l'horlogerie, c'est-à-dire pour pouvoir les différencier, puisque chacun sait que l'on peut avoir des difficultés dans certains quartiers et que si vous êtes sous vidéoprotection, vous ne pouvez pas éteindre la lumière. Donc, cela pose un certain nombre de difficultés. Donc, déjà il faut mettre au pot. Cela veut dire également que sur une planification des investissements sur plusieurs années, vous êtes remis à zéro. Moi, je constate simplement une chose : la première, effectivement, vous avez raison, Monsieur le Président, la Communauté d'Agglomération, elle a joué le jeu par rapport aux communes. On ne peut pas dire le contraire. Dire que l'on a absorbé une partie des recettes de cette Communauté d'Agglomération l'année dernière, et cela nous a fait du bien. Parce que nous sommes...

**M. le Président :**

Pas que l'année dernière, Monsieur Bernos, chaque année.

**M. BERNOS :**

Oui, mais enfin, l'année dernière, c'était particulièrement évident. C'était la première fois.

**M. le Président :**

Et cela sera la même somme chaque année.

**M. BERNOS :**

J'en ai conscience.

Ce que je veux dire, c'est que nous sommes sur des niveaux budgétaires extrêmement faibles et tendus. Ce qui se passe actuellement au niveau international et au niveau national nous met, mais même pas dos au mur, c'est invraisemblable. Vous allez avoir des collectivités territoriales avec des capacités d'autofinancement à zéro, je dis bien zéro ! C'est-à-dire que quand on évoque des épures d'endettement à sept ans ou à douze ans, cela ne veut plus rien dire pour un certain nombre de communes. La méthode de faire l'appel au peuple par des motions, bon moi, je ne suis pas extrêmement favorable, on peut en discuter.

Ce que je constate au quotidien, c'est que ma réflexion en tant que Maire, actuellement, je me pose réellement des questions. Je ne m'en suis jamais posé, mais là, je m'en pose réellement : un mandat à assumer, des citoyens à regarder en face. On parle de la taxe d'habitation. Moi, personnellement, j'étais plutôt favorable, mais je constate quoi, maintenant, avec la taxe d'habitation et sa disparition ? On crée deux types d'assujetti : celui qui ne paye plus la taxe d'habitation et le propriétaire - parce que l'on n'en parle pas - qui peut être aussi un petit propriétaire, une classe moyenne qui voit, pour le coup, sa taxe foncière exploser. Effectivement, cela crée un regard complètement différent du maire vis-à-vis de ses assujettis. Certains disparaissent de cet assujettissement à l'impôt et d'autres ont le sentiment, à tort ou à raison, parce que bien sûr, personne ne fait la balance sur ce qu'il payait avant, mais enfin, qui effectivement, en tant que propriétaires, paient de plus en plus. Cela crée une vraie complexité dans la tête des gens.

Troisième point que je voudrais relever : c'est qu'ici, sur les 31 maires, moi j'ai une commune moyenne qui n'est pas très riche. Comme je dis, « je suis riche chez les pauvres et pauvre chez les riches » parce que j'ai des équilibres qu'il faut gérer, qui sont très très complexes. Mais, effectivement, nos problèmes que nous vivons au quotidien et que nous vivons avec notre pudeur de maire, c'est-à-dire fermés tout seuls dans nos bureaux avec notre petit délégué aux finances et notre DGS, cette pudeur-là on n'en parle jamais. Sauf, que, quand par exemple j'évoque ces problèmes-là, moi, je vois souvent les maires qui m'appellent, qui me disent comment il faut faire et ceci et cela. Donc, effectivement, je peux vous certifier qu'actuellement, nous vivons une période... Et les trois mois qui vont venir, la construction budgétaire, pour beaucoup de communes, va être un vrai drame dans un certain nombre de communes. Moi, je ne sais pas, je vais continuer mon chemin. Pascal l'a dit, on a des communes qui sont assez similaires dans leur construction, dans leur sociologie. La question que nous nous posons : qu'allons-nous ne pas devoir faire ou ne pourrons plus faire ?

Moi, je suis confronté à une vraie difficulté : j'ai un phasage d'investissements, notamment avec des vieux bâtis qui sont énergivores en matière énergétique. Je suis obligé de changer la nature de mes investissements parce que si je ne le fais pas, je ne pourrai jamais résoudre ce questionnement de l'investissement et cette hausse des charges qui m'a été imposée par des tiers. Moi, je n'ai absolument rien demandé. Le fait que l'on se greffe sur le prix du gaz naturel, moi, je ne l'ai pas demandé ; le fait que l'on a remis en cause la politique énergétique de la France, je ne l'ai pas demandé. Seulement, je constate qu'en 2019, on avait un prix. En 2022, on est totalement exposé sur un cours de marché et que l'on ne peut même pas se couvrir, et que l'on est dépendant de tiers.

Voilà, bon, simplement ce que je veux dire. Je n'ai pas plus d'ambition que d'essayer de gérer avec humilité et simplicité ma commune. Je suis du même avis que Pascal, je ne crache pas dans la soupe. L'Agglomération fait son travail, mais je peux vous dire qu'actuellement, c'est très très compliqué au quotidien et cela va être extrêmement compliqué.

Et dernier point : il faut quand même réfléchir également sur la motion de dotation de l'État et se poser réellement la question. Quel rôle l'État et de quelle manière l'État voit les collectivités territoriales ? Parce que l'on a eu une déflation de nos dotations entre 2011 et 2017, extrêmement lourde. On s'est adapté, mais on s'est rendu compte d'une chose : c'est que cette fragilisation de nos collectivités territoriales, dès que nous avons eu un choc énergétique, comme nous l'avons

connu il y a quelques mois, cela nous fait exploser complètement nos cadres de gestion.

Voilà, moi, simplement, ce que je voulais dire. Je ne sais pas comment nous arbitrerons au cours des prochains mois, mais je peux vous dire que c'est extrêmement complexe et je le dis avec beaucoup d'émotion parce que ce n'est vraiment pas facile à dire ni à vivre. Et je sais que beaucoup de mes collègues qui sont ici, pensent la même chose que moi, et que c'est au quotidien extrêmement difficile.

Voilà ce que je voulais dire.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

C'est une émotion qui est naturelle de la part d'un élu qui se sent responsable de tout dans la commune, et quand on a des problèmes de sécurité dans certains quartiers, vous y faisiez allusion, c'est sûr que l'on ne coupe pas l'éclairage. Puisque comme j'ai eu l'occasion de le dire ailleurs, lorsqu'il y a des incidents, des prises d'assaut, la première chose que font les assaillants, c'est de couper l'éclairage, de couper l'électricité.

Bien, je n'ai plus de demande de parole.

Alors, je vous remercie beaucoup.

Comme vous le savez, pour les orientations budgétaires, il n'y a pas de vote.

**Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Nous passons maintenant, Monsieur Pérès, à la décision modificative numéro 2, rapport n°8.

**8 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Très bien, merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues, donc, en résumé on peut dire ceci : pour la section de fonctionnement, effectivement, il y a des dépenses nouvelles importantes, liées en particulier à ce dont on vient de parler. Il y a 1,9 M€ de dépenses supplémentaires qui sont proposées dans cette décision modificative :

- 950 000 € pour les charges de personnel. C'est notamment le point d'indice puisque l'augmentation a commencé au 1<sup>er</sup> juillet 2022, donc, cela porte sur six mois ;
- il y a le reversement de la taxe de séjour ; cela c'est plutôt bien parce qu'il y a eu une très

bonne activité touristique, donc, on la reverse à l'Office de Tourisme pour 350 000 € ;  
- il y a ensuite quelques ajustements, je ne rentre pas dans tous les détails.

Donc, 1,9 M€, comment est-ce financé ? Eh bien, d'abord, parce que l'on a eu un produit des cotisations foncières des entreprises supérieur à ce qui était attendu, à hauteur de 700 000 € et 1,2 M€, donc, qui est prélevé sur les dépenses imprévues, puisque effectivement, nous avons toujours ce poste et on a raison toujours de le doter.

Concernant les investissements, on propose donc des dépenses d'investissement pour 700 000 €, 725 000 € exactement, notamment les fonds de concours, donc, dans ce budget supplémentaire, de 400 000 €. Cela illustre parfaitement ce que j'essayais de dire tout à l'heure et ce que l'on va voir dans un instant, effectivement.

Ensuite, il y a plein de travaux, notamment sur le centre culturel du Béarn pour 90 000 €, divers travaux. Et ces dépenses d'investissement sont financées par redéploiement, c'est-à-dire sans augmentation des emprunts.

Voilà le résumé de ce que l'on peut dire sur cette décision modificative qui, elle, doit être votée.

**M. le Président :**

Merci, Monsieur Pérès.

Cela n'est pas une critique, mais simplement, peut-être eut-il fallu rappeler dans les orientations budgétaires que notre décision est de ne pas augmenter le taux des impôts pour l'année qui vient.

**M. PERES :**

Absolument.

**M. le Président :**

Voilà, parce que...

**M. PERES :**

Je ne l'avais pas dit parce que c'était évident, mais c'est encore mieux en le disant.

**M. le Président :**

Je suis absolument sûr que c'est mieux en le disant, pour ceux qui nous écoutent en tout cas.

**M. PERES :**

Pour ceux qui nous écoutent, effectivement. Rassurez-vous, Monsieur le Président, s'il y avait eu une augmentation, je crois qu'on l'aurait entendu.

**M. le Président :**

Oui, je pense que l'on en aurait parlé, mais c'est mieux pour ceux qui nous écoutent de savoir qu'à la différence de beaucoup d'autres villes que je ne citerai pas, que je pourrais citer, mais que je ne citerai pas, nous n'augmenterons pas. Enfin, il y aura 0% d'augmentation des taux.

**M. PERES :**

Exactement.

**M. LALANNE :**

L'augmentation des bases est une augmentation, et vous disiez que vous ne dissociiez pas l'État...

**M. le Président :**

Mais vous n'avez qu'à baisser les taux.

**M. LALANNE :**

Non, non, mais ce n'est pas cela.

**M. le Président :**

Eh bien, quand même...

**M. LALANNE :**

Je veux dire que, les taux vont augmenter pour tout le monde. Cela veut dire que, mécaniquement, dans toutes les communes, même s'il n'y a pas augmentation du taux de taxe foncière, les impôts vont augmenter.

**M. le Président :**

Bon !

Je mets aux voix le rapport numéro 8, Monsieur Pérès. Il est adopté à l'unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert



LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Pérès, SPL Pau Béarn Pyrénées Évènements : rapport annuel.

### **9 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS : RAPPORT ANNUEL 2021 DES MANDATAIRES ET DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

### **M. PERES :**

Il s'agit de prendre acte du rapport du délégué de la Société Publique Locale Pau Évènements pour l'année 2021.

Vous avez certainement lu, et c'est important de savoir que cela a été, l'année 2021 a été quand même très marquée par la crise sanitaire et notamment pour le Palais Beaumont que nous avons eu un résultat excédentaire en 2021. Mais il faut quand même rappeler et je tiens à le dire, que c'est grâce au fonds de solidarité de l'État qui a quand même beaucoup aidé d'entreprises notamment les nôtres aussi et ce résultat excédentaire est contrasté puisqu'en résumé le Zénith et le Palais Beaumont sont excédentaires et le Parc des Expositions largement déficitaire.

### **M. le Président :**

Merci beaucoup.

On ne vote pas, on prend acte.

### **Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Péès, gestion, exploitation et animation du Parc des Expositions : avenant n°3.

**10 - GESTION, EXPLOITATION ET ANIMATION DU PARC DES EXPOSITIONS : APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC**  
**Rapporteur : Francis PEES**

**M. PEES :**

Cet avenant n°3 du Conseil de délégation du service public, donc, attribué le 20 décembre 2018, comporte quatre points :

Le 1<sup>er</sup> point c'est la mise en place du tarif spécifique pour accueillir le centre de vaccination pendant l'épidémie du Covid19. En effet, compte-tenu de la longue période de fonctionnement de ce centre de vaccination étant précisé que le Parc des Expositions a été désigné en tant que centre de vaccination par arrêté préfectoral et qu'il a accueilli des habitants de toute la Communauté et même beaucoup plus que la Communauté, il vous est proposé d'approuver un tarif spécifique de mise à disposition des espaces occupés par le centre de vaccination couvrant uniquement les frais réels engagés par la SPL, ce sont : les consommables ; les frais d'installation et de sécurité, hors mise à disposition bien évidemment des espaces publics.

Un deuxième point : des ajustements à la grille tarifaire pour adopter les forfaits d'énergie et les tarifs applicables aux prestations de sécurité et de gardiennage suite à l'évolution des tarifs du prestataire désigné, après mise en concurrence, les tarifs de location des espaces actuellement en vigueur restent bien évidemment inchangés.

Le troisième point : c'est la suppression des clauses de révision intégrées dans le contrat tant pour ce qui concerne la subvention annuelle forfaitaire versée au concessionnaire par la Communauté d'agglomération que la part fixe de la redevance d'occupation du domaine public versée elle par le concessionnaire à la Communauté d'Agglomération.

Et enfin le dernier point : c'est l'intégration des dispositions issues de la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République entrée en vigueur après l'attribution du contrat et devant figurer dans tous nos contrats de délégation.

Vous avez aussi, donc, les redevances qui ont été mises. La subvention annuelle resterait à son montant contractuel, la redevance fixe d'occupation des sols du domaine public due par la SPL Évènements resterait à son montant contractuel au titre de l'année 2021, je vous passe les montants.

La suppression de ces indices au 1<sup>er</sup> janvier 2021, se traduit pour la SPL avec une moins-value annuelle de 5 430 €. La SPL restera redevable de la redevance variable de 80% du résultat comptable avant impôt après imputation des déficits comptables.

Il vous est donc demandé d'approuver l'avenant n°3 au contrat de concession attribué à la SPL Pau Pyrénées Évènements pour la gestion, l'exploitation et l'animation du Parc des Expositions.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité.

**Vote(s) pour** : Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIP-SOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prend pas part au vote** : M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Michel BERNOS, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Louis PERES, M. Jean LACOSTE, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Patricia WOLFS, Mme Julie JOANIN

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Pérès, rapport annuel pour la SPL Pau Béarn Pyrénées restauration.

## **11 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAU BEARN PYRENEES RESTAURATION : RAPPORT ANNUEL 2021 DES MANDATAIRES ET DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DE LA CUISINE CENTRALE**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

### **M. PERES :**

Voilà, merci Monsieur le Président.

Donc, c'est pour l'année 2021, il s'agit de ...

**M. le Président :**

Parlez bien dans le micro, Monsieur Pérès.

**M. PERES :**

Il s'agit de prendre acte.

Donc, l'année 2021 a permis un redressement des résultats de cette société. L'année 2020, on le rappelle était l'année du confinement qui avait été très long avec la fermeture des classes pendant deux mois, on avait dégagé un déficit important de 200 000 €. L'année 2021, donc, c'est une amélioration, tant mieux, cela ne résorbe pas toute la perte mais une partie et on en reparlera plus tard, mais l'exercice en cours, 2022-2023 sera probablement assez difficile, évidemment par l'augmentation des denrées alimentaires, par l'augmentation des fluides et puis par des réajustements de charges de personnel.

Aujourd'hui, simplement, il s'agit de prendre acte de l'exercice 2021.

**M. le Président :**

Merci.

On a pris acte.

**Prend acte.**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Pérès, la fibre paloise.

**12 - LA FIBRE PALOISE : RAPPORT ANNUEL 2021**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Voilà, cela c'est vous savez la nouvelle convention de délégation de service public que nous avons déjà depuis 3 ans, qui s'est traduite par une augmentation de la redevance, extrêmement

*Conseil communautaire du jeudi 1er décembre 2022*

importante, puisque nous percevons aujourd'hui, chaque année une redevance de 3 200 000 €. Alors, on se plaint, mais heureusement qu'on l'a, mais on avait 300 000 € dans l'ancienne convention de délégation de service public, là aussi il faut quand même mesurer les choses et les dire.

**M. le Président :**

Oui, cela vaut d'être rappelé.

**M. PERES :**

Exactement.

Ceci est d'autant mieux que la société la Fibre paloise et tant mieux a augmenté son chiffre d'affaires et a un très bon résultat, donc, c'est un contrat qui est bon des deux côtés.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

On a pris acte.

**Prend acte.**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Pérès, fonds de concours pour la commune de Mazères-Lezons.

**13 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE MAZERES-LEZONS  
POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG**  
**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Oui, en disant, effectivement, que l'on a des fonds de concours ce soir pour à peu près 1 500 000 €. Alors, cela aussi c'est une illustration concrète de la solidarité de l'Agglomération envers les communes.

Alors pour, justement on commence par Mazères-Lezons, effectivement, qui a un projet important de création de son futur centre-bourg pour un budget de plus de 900 000 €. Nous proposons que la Communauté d'agglomération intervienne à hauteur de 226 000 €.

**M. le Président :**

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Au rapport suivant, Uzein.

### **14 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'UZEIN POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

### **M. PERES :**

Uzein, effectivement, on en avait parlé des investissements très importants que l'on prend concernant notamment la reconstruction du restaurant scolaire, vous vous rappelez qui avait brûlé.

Donc, c'est un budget pour la commune d'Uzein d'un peu plus de 1 M€, 1 086 000 € et nous

*Conseil communautaire du jeudi 1er décembre 2022*

interviendrions à hauteur de 484 000 €.

**M. le Président :**

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Gelos !

**15 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE GELOS POUR LES TRAVAUX DE RECONFIGURATION DU GROUPE SCOLAIRE DU HAMEAU**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Gelos, pour des travaux...

**M. MORA :**

Je me suis dit, je lui avais tendue la perche et j'allais la prendre.

Allez-y !

En plus je connais le montant, allez-y Jean-Louis.

**M. PERES :**

Mais je suis très content, effectivement, de présenter et que l'on puisse aider la commune de Gelos ce qui est bien normal pour les travaux de reconfiguration du groupe scolaire du Hameau, donc, c'est un investissement très important et je comprends, nécessaire de près de 2,8 M€.

La Communauté d'agglomération, il est proposé qu'elle intervienne à hauteur de 600 000 €. Et nous serons très content de le voter.

**M. MORA :**

Puis-je intervenir ?

**M. le Président :**

Oui, Monsieur Mora.

**M. MORA :**

Tout d'abord, merci !

Et puis, puisque c'est dans l'air du temps et puisque l'on a évoqué le sujet avant, la Communauté d'agglomération pourra être très fière de participer à un projet totalement vertueux écologiquement, puisque le projet est en terre, en bois et en paille. Donc, 600 000 € mais on va dans le bon sens du vent.

**M. PERES :**

Nous sommes fiers et heureux d'aider la commune de Gelos.

**M. MORA :**

Merci, Monsieur Pérès.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-



Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Poey de Lescar.

### **16 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE POEY DE LESCAR POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL** **Rapporteur : Jean-Louis PERES**

### **M. PERES :**

Poey de Lescar pour la création d'une centrale photovoltaïque. Un investissement de 400 000 € et une contribution de l'Agglomération de 85 000 €.

### **M. le Président :**

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed

AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Idron.

### **17 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'IDRON POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE** **Rapporteur : Jean-Louis PERES**

### **M. PERES :**

Pour Idron, effectivement, pour des travaux...

### **M. le Président :**

On ne prête qu'aux riches !

### **M. PERES :**

Voilà, d'une construction d'une halle couverte pour un budget de 340 000 €, nous proposons d'intervenir à hauteur de 53 000 €.

### **M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Idron !

### **18 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE D'IDRON POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE**

**Rapporteur** : Jean-Louis PERES

### **M. PERES :**

Encore Idron !

### **M. NAHON :**

Même les riches ont besoin d'argent.

**M. le Président :**

Monsieur Pères...

**M. PERES :**

Ah voilà !

Donc, la 18, fonds de concours pour la commune d'Ildron concernant des travaux de rénovation du groupe scolaire.

Un budget d'investissement de 74 000 € et 22 000 € de la part de l'Agglomération.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Sendets !

**19 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE SENDETS POUR LES TRAVAUX DE CREATION DE CHEMINS PIETONNIERS**

**Rapporteur : Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Sendets, pour des travaux de création des chemins piétonniers.

Un investissement de 49 000 € et une intervention de la Communauté d'Agglomération pour 14 000 €.

**M. le Président :**

Unanimité.

Je n'oublie jamais de rappeler que mon arrière-grand-père était Maire de Sendets.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Bouriat, convention de financement des travaux de l'avenue du Corps Franc Pommiès dans le cadre du fonds mobilités.

**20 - CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'AVENUE DU CORPS FRANC POMMIÈS DANS LE CADRE DU FONDS MOBILITÉS ACTIVES-CONTINUITÉS CYCLABLES**  
**Rapporteur : M. Jean-Claude BOURIAT**

**M. BOURIAT :**

Merci, Monsieur le Président, chers collègues. En effet, la Communauté d'Agglomération souhaite sécuriser les déplacements des piétons et vélos sur l'avenue du Corps Franc Pommiès, c'est-à-dire derrière le stade du Hameau. Il est, donc proposé de créer un aménagement qui établira une continuité entre les voies vertes, voilà.

L'éclairage public sera également déployé afin d'éviter les accidents.

L'estimation des dépenses est évaluée à 485 548 € avec la participation de 20% de l'État pour une somme de 97 000 €.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DU-

FAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Mora, subvention ingénierie dans le cadre de la délégation ANAH.

**21 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS INGENIERIE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ANAH**

**Rapporteur : Pascal MORA**

**M. MORA :**

Oui, Monsieur le Président.

Donc, la Communauté d'Agglomération est délégataire des aides à la pierre et dans ce cadre, alors - subtilité de l'action publique - la Communauté d'Agglomération en tant que délégataire des aides de l'ANAH, va verser à la Communauté d'Agglomération en tant que maître d'ouvrage, diverses subventions pour le suivi-animation du :

- PIG Plaisir d'Habiter ;
- de l'OPAH RU Cœur d'Agglomération ;
- de l'OPAH RU Cœur de Ville ;
- et du programme POPAC.

Pour un montant global - je ne l'ai pas - donc, je vais vous donner les chiffres : 104 000 plus 119 000 plus 135 000 plus 14 000, et 35 000 pour l'Action Cœur de Ville, voilà.

**M. le Président :**

Merci Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal

GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Capéran, Action Cœur de Ville : convention avec Action Logement.

### **22 - ACTION COEUR DE VILLE : AVENANT 2 A LA CONVENTION CADRE AVEC ACTION LOGEMENT**

**Rapporteur : Michel CAPERAN**

### **M. CAPERAN :**

Merci, Monsieur le Président.

Un petit rappel, une convention de partenariat a été établie avec Action Logement en novembre 2018 pour essentiellement des opérations de réhabilitation d'immeubles sur un contingent de réservation de crédits à hauteur de 15 M€.

A ce jour, ce contingent a été utilisé et programmé, bien sûr, et a été complètement engagé pour un bilan de 189 logements.

L'année 2022 marque la dernière année de cette convention.

Il vous est donc proposé de renouveler le partenariat avec Action Logement pour la période 2023-2026, par l'adoption d'un avenant n°2 à la convention de partenariat, afin de consolider une relation dans le programme de réhabilitation de l'habitat, grâce à une réservation qui est sollicitée à hauteur de 12 439 000 € pour 22 opérations et un contingent de 192 logements, dont la programmation figure en annexe 1.

### **M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité.



**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Capéran, vous avez le rapport annuel du réseau de chaleur.

### **23 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU RESEAU DE CHALEUR DU HAMEAU** **Rapporteur : Michel CAPERAN**

### **M. CAPERAN :**

Il s'agit d'un rapport classique qui a été présenté à la Commission Consultative le 19 octobre.

Tout à fait synthétique : les premiers éléments, donc, les seuls éléments, c'est la qualité de service qui a été maintenue pendant la période de chauffe. Je précise qu'elle est d'octobre à mai. Le coût de l'énergie moyen de 2021 est de 70,73 € TTC/MWh, que l'on peut comparer, à l'échelle nationale, la chaleur de réseau en France, qui s'élève en 2019 à 74,60 € HT/MWh.

Par ailleurs sur l'impact environnemental, la production de calories issues du combustible bois, je précise, issues de combustion de plaquettes de bois, de l'ordre de 2 600 tonnes par an, a délivré, donc, un contingent de 7 900 MWh qui correspond à peu près et qui a évité l'émission de l'ordre de 1 400 tonnes d'équivalent CO2.

Sur l'aspect financier, il ressort un bilan très équilibré, un résultat excédentaire de 42 016,74 € HT.

**M. le Président :**

Merci.

On a pris acte !

C'est une présentation de rapport, on ne vote pas.

**Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Madame Sémavoine, le rapport annuel du contrat de concession de service public pour la conception, réalisation et exploitation du réseau de chaleur urbain.

**24 - RAPPORT ANNUEL 2021 DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, REALISATION ET EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**  
**Rapporteur : Monique SEMAVOINE**

**Mme SEMAVOINE :**

Un rapport d'activité sur l'année 2021.

Le contrat de concession a été signé le 29 avril 2019 et notifié à Pau Béarn Pyrénées Énergies Services le 9 mai 2019.

L'année 2021 a été marquée par la mise en service des trois unités de production de chaleur pour alimenter 79 sous-stations à fin 2021 et par un rythme de travaux très soutenu, malgré le contexte de pandémie et autres difficultés.

La construction de la chaufferie bois voisine a été anticipée de huit mois, et le raccordement du réseau de chaleur urbain au local échangeur, à l'unité de valorisation énergétique, c'est-à-dire l'incinérateur de Lescar, le 1<sup>er</sup> septembre 2021 toujours.

En ce qui concerne la commercialisation, il y a eu une forte appétence des prospects pour le réseau de chaleur urbain, qui a été boostée par l'emballement des prix de l'énergie à partir du second semestre de l'année 2021, d'où la nécessité de réviser le dimensionnement. Ainsi, à fin 2021, 79 sous-stations sont raccordées et 164 polices d'abonnement signées pour 68 MW de puissance.

En ce qui concerne les études, le dimensionnement a été, donc, revu à la hausse, ce qui fut l'objet de l'avenant n°3 signé en mars 2022, cette année.

Pour les travaux, le contexte était difficile, je viens de le dire, à cause du Covid 19, plus l'augmentation des délais d'approvisionnement, plus l'augmentation du coût des matériaux, plus malheureusement, un incendie criminel sur un stock de tuyauterie. Mais malgré cela, le rythme est resté très soutenu : 6 fronts de chantier et 19 km réalisés sur l'année.

L'anticipation sur le quartier Saragosse, de décembre 2020 à mai 2021, a été possible pour ne pas gêner les travaux du jardin linéaire. Malgré l'ampleur du chantier, peu de sinistres sont à déplorer, liés à des réfections de voiries provisoires qui se sont dégradées. De gros effort en communication, une efficacité de l'organisation mise en place avec un contrôleur de travaux, une facilitatrice avant travaux pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, une médiatrice pour Pau Béarn Pyrénées Énergies Services et une maison mobile de l'énergie.

Au niveau de l'exploitation, la mise en service de la centrale pour l'université de Pau et des Pays de l'Adour a été effectuée en mars 2021. La mise en service des échangeurs entre l'incinérateur et le réseau a été effectuée en septembre 2021, je l'ai déjà dit il y a un instant. Et la mise en service de la centrale bois de Lons a été effectuée en novembre 2021, avant la réception définitive en février 2022.

Le taux d'énergie renouvelable 2021 est donc de 77%, grâce à tous ces investissements. Sur un aspect financier, au niveau des investissements pour le délégataire, Pau Béarn Pyrénées Énergies Services, ce sont 19,2 M€ en 2021, soit 51 M€ en cumulé. Pour notre Communauté d'Agglomération, pour le tronçon de transport de chaleur, ce sont 8,1 M€ en 2021, soit 12 M€ en cumulé.

Mais il y a aussi des subventions, pour le délégataire de 23,2 M€ attendus en tout, dont 8,7 M€ par l'ADEME et 14,5 M€ par le FEDER ; pour la Communauté d'Agglomération, pour le tronçon de transport chaleur, 50% des 12 M€, soit 6 M€ en 2021.

Tout le monde a cela en tête, mais le prix de la chaleur a augmenté avec l'explosion du prix du gaz et voilà. On verra la suite pour 2022.

Donc, ce rapport a été présenté à la Conférence Environnement, ainsi qu'à la Commission consultative des services publics locaux. Les deux ont émis un avis favorable.

### **M. le Président :**

Merci beaucoup.

Oui, Monsieur Jacottin, vous avez la parole...

### **M. JACOTTIN :**

Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération ne doit pas être un simple acte, le fait d'acter un simple résultat déficitaire que vous n'avez pas évoqué, à savoir une perte de 1 118 227 € pour l'activité du RCU en 2021.

Cette délibération nécessite que l'on pointe, et elle est l'objet, pour moi, de pointer quelques problèmes qui méritent notre attention collective.

Je veux d'abord redire que le réseau de chaleur peut être une réponse collective pertinente et écologiquement vertueuse, si les réseaux sont bien dimensionnés, sans gigantisme, alimentés avec un mix énergétique cohérent et surtout, surtout si les coûts de fonctionnement sont calculés

au plus juste.

Dans le cas du RCU qui nous occupe, il y a un gouffre entre les promesses qui avaient été faites aux collectivités et la réalité crue des chiffres et des factures à payer aujourd'hui à Engie. Et dire que c'est simplement la faute de la guerre en Ukraine constituerait un raccourci que, j'espère, vous ne ferez pas.

Je partirai d'un exemple précis pour illustrer mon propos, Monsieur le Président : le complexe du Sporting d'Este. Avec le RCU, la part de l'abonnement représente entre 50 et 75% de la facture totale, coût de l'abonnement, des redevances et autres. Cet abonnement est révisé mensuellement suivant des indices prédéfinis, complexes, avec des formules de calcul très difficiles à comprendre pour un élu moyennement intelligent comme moi. En chiffre, l'abonnement mensuel pour le Sporting, en novembre 2021, puisque c'est là que l'on se situe, s'élève à 2 685 € TTC par mois. A titre de comparaison, concernant la dernière facture du Sporting d'Este avant le raccordement au RCU, les dépenses, hors consommation, c'est-à-dire abonnement et acheminement, s'élevaient, elles, à 535 € pour le mois d'octobre, soit cinq fois moins.

Ce n'est donc pas l'augmentation du prix du gaz, qui constitue le problème principal en 2021, mais bien les coûts fixes liés à l'exploitation du réseau. En plus, dans le cas précis du Sporting d'Este, on s'est aperçu que l'opérateur avait surdimensionné l'abonnement par rapport à notre besoin réel d'énergie, et sachez-le, c'est très, très compliqué de discuter avec l'opérateur qui invoque toutes sortes de raisons, mais qui essaie de nous tordre le bras pour que nous souscrivions une puissance dont nous n'avons pas besoin. Il n'en demeure pas moins que les coûts fixes du RCU, prix de l'abonnement hors consommation, sont aujourd'hui trop élevés et impactent durement les communes qui ont fait le choix du RCU. Et la Communauté d'Agglomération, selon moi, doit être en soutien des collectivités pour demander la révision du prix des abonnements, afin de faire baisser la facture pour les collectivités.

Mais cette délibération doit être aussi l'occasion - et cela a été évoqué par Monsieur Blanco - de nous interroger sur notre dépendance énergétique face aux grands producteurs d'énergie et notre dépendance aux fluctuations du prix de l'énergie, et notamment ceux de l'électricité.

De nombreuses collectivités ont choisi de créer leur propre régie de production d'électricité qui, même si elles ne permettent pas d'autonomie électrique, contribuent à réguler ou à amortir la hausse des prix de l'électricité. Notre Communauté d'Agglomération, comme cela a été évoqué, devrait travailler à la création d'une régie sur le modèle de la régie d'eau potable de Pau et pas une SPL de production d'énergie électrique, afin d'utiliser les bâtiments de l'Agglomération afin de produire l'électricité et mutualiser les moyens techniques et d'expertise, en aidant les communes pour financer ces investissements. Il faut bâtir localement cette alternative qui nous permettra de faire face à ces hausses de coût de l'électricité.

Et donc, Monsieur le Président, je vous demande vraiment d'aider les collectivités à revoir ces coûts d'abonnement qui sont prohibitifs pour le RCU et à travailler à la mise en place d'une régie locale d'électricité.

**M. le Président :**

Merci.

Madame Sémavoine...

**Mme SEMAVOINE :**

Merci, Monsieur le Président.

Moi aussi j'ai quelques chiffres, Monsieur Jacottin.

Mais je voudrais d'abord dire que le réseau de chaleur urbain, c'est un frein réel aux augmentations du coût de l'énergie.

**M. JACOTTIN :**

Je n'ai pas dit le contraire.

**Mme SEMAVOINE :**

D'accord, donc, on est d'accord là-dessus.

Parce que pour rappel, les augmentations pour les locataires raccordés au réseau de chaleur urbain ont été en moyenne de 18 € par mois pour les logements avec uniquement le chauffage et de 26 € par mois pour les logements avec le chauffage et l'eau chaude. A titre de comparaison, les tarifs de chauffage que Pau Béarn Habitat appliquera sur le secteur de Jurançon, Monsieur le Maire de Jurançon, dans le quartier du stade, donc hors réseau de chaleur urbain et chauffage au gaz, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec Gaz de Bordeaux, impliquera pour les locataires une augmentation moyenne de provision de 43 € par mois. Au final, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le chauffage et l'eau chaude pour un locataire raccordé au réseau de chaleur urbain coûteront en moyenne 85 € par mois, ce qui est une réelle augmentation, contre 136 € par mois en moyenne pour un locataire en chauffage collectif hors réseau de chaleur urbain, comme à Jurançon et ailleurs.

**M. le Président :**

Monsieur Jacottin...

**M. JACOTTIN :**

Vous incluez les consommations. Moi, je vous parle du prix fixe de l'abonnement et des coûts fixes de l'abonnement. Donc, il faut différencier les deux choses.

**M. le Président :**

Monsieur Jacottin, deux choses.

Comme vous le savez, on a déjà eu cette discussion à propos du Sporting. Ne me dites pas non. Vous avez dit non...

**M. JACOTTIN :**

Non, vous ne m'avez pas laissé terminer.

Je parle des coûts fixes. C'est cela qui est important.

**M. le Président :**

J'ai tout à fait compris, j'allais vous donner raison.

**M. JACOTTIN :**

C'est tellement rare que je suis surpris.

**M. le Président :**

Eh bien, vous allez voir, ce n'est pas fini, mais rassurez-vous, une fois n'est pas coutume.

Donc, il se trouve que pour le Sporting d'Est - on a déjà eu cette discussion - et ce que l'on nous a répondu, officieusement, ce que l'on m'a répondu, puisque j'ai interrogé à votre demande les responsables du réseau, du réseau de chaleur : ils m'ont dit qu'ils pensaient que l'abonnement du Sporting d'Est n'était pas adapté aux besoins, qu'il était trop important et que c'est cela qui plombait votre budget. Alors, je n'en sais rien, je ne suis pas spécialiste, mais j'imagine qu'au moins, vous pouvez faire vérifier cela.

**M. JACOTTIN :**

Oui.

Mais Monsieur le Président, si je peux me permettre, sur cette question-là, ce ne sont pas eux qui ont découvert cela, c'est nous qui, sur la base de nos recherches, leur ont dit « mais cet abonnement n'est pas adapté », donc. Nous avons fait ce travail d'expertise et ce n'était pas notre travail.

**M. le Président :**

Eh bien, c'est bien, Monsieur Jacottin, que vous vous occupiez de vos affaires.

**M. JACOTTIN :**

Quand même ! Je ne suis pas énergéticien, Monsieur le Président. Si l'énergéticien me vend un abonnement qui est supérieur à ce dont j'ai besoin, j'estime que pour le coup, il ne fait pas son travail.

**M. le Président :**

Faites valoir vos arguments, mais essayons de ne pas toujours faire porter la faute à quelqu'un d'autre. Vous êtes élu de la commune, eh bien, avancez. Vous êtes...

**M. JACOTTIN :**

Oui.

Sauf, que vous ne pouvez pas remettre en cause les abonnements qui ont été faits puisque vous

les avez souscrits sur la base de ce que vous a dit l'énergéticien, et il a fallu lui démontrer que ce qu'il nous avait vendu, c'est quelque chose qui ne correspondait pas à nos besoins réels.

**M. le Président :**

Oui, mais il accepte de remettre en cause...

**M. LALANNE :**

C'est très difficile.

Mais cela veut dire que nous mettons en garde aussi les syndicats et les copropriétés à être très vigilants.

**M. le Président :**

Eh bien, c'est très bien !

**M. LALANNE :**

C'est par rapport à Engie parce que c'est une entreprise privée qui cherche aussi à vendre et survendre...

**M. le Président :**

Cela c'est la première chose.

Deuxième chose, Monsieur Jacottin, mais vous vous souviendrez qu'une fois n'est pas coutume. Il se trouve que moi, je crois que nous pouvons produire de l'électricité. Alors, les toits, c'est possible, mais je soutiens le projet de se servir de l'hydroélectricité et de la puissance du Gave pour mettre en place, pour produire de l'électricité. Et je suis sûr que nous pouvons produire à tout le moins de l'électricité pour le bus à hydrogène et de l'électricité pour l'éclairage, qui aura l'avantage de ne plus jamais bouger de prix.

Et donc, alors, je ne sais pas si la forme c'est une régie, une SPL ou autre chose, mais en tout cas, c'est la puissance publique qui investit, comme j'aime à le faire. Moi, je ne succombe pas aux sirènes des privatisations que vous me recommandez tous les jours, mais - c'est une plaisanterie, c'est pour vous réveiller Monsieur Jacottin - et donc, je ne succombe pas à ces sirènes. Je suis pour que nous produisions, et on est en train de travailler sur des projets de turbines sur le Gave, de turbines dans les seuils et le Maire de Meillon, par exemple, sera d'accord avec moi et le Maire d'Aressy, s'il était là, il est là, il est d'accord avec moi. Et puis il y a aussi d'autres possibilités de reprise, je n'en dis pas plus. Et donc, tout cela, oui, je pense que nous pouvons, non pas être uniquement consommateurs obligés de supporter des coûts qui sont décidés par d'autres, mais nous pouvons être producteurs.

Et c'est vrai, on va le faire aussi avec le photovoltaïque. On l'a fait déjà pour le photovoltaïque, on va continuer à le faire. L'éolien, on ne peut pas parce que l'on n'a pas de vent ici, donc, au moins, cela nous évite ce débat qui aurait été, j'en suis sûr, chaud.

Donc, voilà. Je suis, moi, pour, mais il va falloir convaincre beaucoup de gens parce qu'il y a des

gens qui ont la phobie que l'on récupère l'énergie sur le Gave, par exemple. Moi, je suis pour. Les seuils sur le Gave, nous les avons construits. J'étais au Conseil général à l'époque. Nous les avons construits pour réguler le cours du Gave et éviter les crues et les à-coups qui emportaient, bon, et il y a de l'énergie là-dedans. Alors, on produit déjà avec l'hydroélectricité 12% de l'électricité française. Bon, je suis sûr que l'on peut monter, je ne dis pas à 25, mais on peut faire des gains de 2 à 3%. Et pour notre ville, en tout cas, on peut produire une partie de notre consommation. Et donc, vous voyez, vous marquerez ce jour, Monsieur Jacottin, d'une pierre blanche, parce que deux fois que je vous donne raison, c'est beaucoup.

Madame Sémavoine...

**Mme SEMAVOINE :**

Oui, je voudrais ajouter quelques autres éléments de réponse parce que c'est vrai, c'est vrai Monsieur Jacottin, pas seulement pour le Sporting d'Este, mais on a pu observer, nous l'avons tous observé, que plusieurs bâtiments du bailleur Pau Béarn Habitat ont fait l'objet d'augmentations parce que des puissances souscrites étaient supérieures aux besoins réels. Eh bien, voilà, c'est un fait, c'est un constat, mais cela peut se corriger. Donc, cela va faire l'objet de discussions avec l'opérateur. Des réunions ont déjà eu lieu cette fin d'année, le 22 novembre et aujourd'hui, je crois, même une deuxième avec Engie, et il va y avoir des propositions d'ajustements. C'est le cas, par exemple, de la Résidence Ayous. Je ne vais pas vous inonder de chiffres, mais je les ai, Ayous et Arbizon. Et donc, à la demande de l'Agglomération, une autre source potentielle de réduction sensible pourra se faire au profit des locataires, avec un allongement, aussi, de la durée d'amortissement des équipements. Donc, entre l'un et l'autre, tout va être fait pour régler au mieux une baisse de ces charges qui ont surpris les locataires. On est dans une phase de lancement. Donc, je pense qu'Engie sera de bonne volonté pour que tout soit réglé aussi et ainsi que le bailleur Pau Béarn Habitat.

**M. le Président :**

Ont surpris les locataires, tout en étant, en moyenne, inférieures à l'augmentation des autres sources d'énergie. Je rappelle que ce réseau de chaleur, il a une caractéristique : il est soutenu par l'ADEME, ce qui n'est pas évident. L'ADEME a fixé un seuil de part de renouvelable dans les calories transportées pour pouvoir aider un réseau de chaleur à 60%, or nous, nous sommes déjà à 75% et je suis sûr, en tout cas je crois que l'on peut encore gagner sur ce pourcentage-là en réfléchissant à d'autres sources.

Merci beaucoup, Madame Sémavoine.

C'est le rapport annuel ?

C'est fini ?

**Mme SEMAVOINE :**

C'est fini pour ce rapport.

**M. le Président :**

C'est fini pour ce rapport.



Nous en prenons acte.

## **Prend acte**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Nous passons au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

## **25 - RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2021**

**Rapporteur : Monique SEMAVOINE**

### **Mme SEMAVOINE :**

Oui, là aussi Monsieur le Président, c'est le rapport annuel 2021.

L'année 2021 qui a été marquée par la poursuite de la pandémie Covid, je viens de le dire, au travers de ses vagues successives, néanmoins, son impact n'a pas été à la hauteur de celui de 2020, Dieu merci. Cette année, donc, a été une année de reprise progressive des activités économiques au cours de laquelle, grâce aux mesures de protection du personnel, toutes les activités opérationnelles des collectes ont été pleinement maintenues.

Cette année 2021 a également été marquée par le fonctionnement nominal des déchetteries, suite à leur modernisation :

- l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale de gestion des déchets alimentaires, TRIBIO, avec un déploiement d'un premier secteur test à Jurançon, Monsieur le Maire ;
- préparation d'une seconde, pilote, sur Pau-Allées et ainsi de suite.

Cette année 2022, nous avons continué, mais restons sur 2021.

La mise en consultation publique également au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour les années 2021 à 2026, dont nous avons fait un bilan. C'était, je crois, mardi soir, je ne le fais pas exprès, mais c'était à Jurançon, à l'atelier du Neez. Nous avons pu faire un bilan public de ce PLPDMA, Monsieur le Président, Programme Local de Prévention, ainsi que lancer les pistes, encore pour poursuivre ce Plan pendant l'année 2023, puisque l'on a déjà fait 2022.

En résumé, en 2021, ce sont 96 000 tonnes de déchets qui ont été pris en charge par le service public, soit une hausse de +8,3% par rapport à 2020, année de confinement non représentative. Donc, surtout, il faut retenir de +3,1% par rapport à 2019, qui est la dernière année représentative avant le Covid. C'est quand même trop, cela fait quand même +3%, mais voilà, je voulais vous rassurer par rapport au 8% qui a aussi été indiqué. Cette hausse s'explique principalement par la très forte progression des tonnages des déchetteries +16,9% entre 2021 et 2019. La hausse pour les ordures ménagères étant limitée sur cette période à 0,4%.

Le service public, cela je le rappelle, mais vous le savez tous, est financé au travers de deux budgets distincts :

- celui du budget général pour la collectivité des 19 communes de l'ancienne agglomération et de l'ancien Gave et Coteaux ;
- et un budget annexe qui est dédié à la redevance incitative pour les douze communes de l'ex Miey de Béarn, soit plus de 12 500 habitants pour celui-ci et pour le précédent, je ne l'ai pas précisé, pour 150 000 habitants.

Ce rapport annuel présente également les coûts du service public selon la méthode ComptaCoût de l'ADEME, et cette méthode permet de connaître le coût global par flux de déchets collectés. Le rapport annuel sera publié, porté à connaissance comme il est de coutume de le faire. Il sera diffusé et accompagné d'un document synthétique de 8 pages, et des membres de la conférence Environnement ont pris acte du présent rapport.

**M. le Président :**

Merci.

**Mme SEMAVOINE :**

J'espère avoir résumé brièvement un rapport assez épais.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

**Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

On passe au rapport suivant qui est celui sur la situation de notre communauté d'agglomération en matière de développement durable.

**26 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU  
BEARN PYRENEES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2022**  
**Rapporteur : Monique SEMAVOINE**

## **Mme SEMAVOINE :**

Pour l'année 2022 qui est presque finie mais que nous avons déjà synthétisée.

Donc, ce rapport est composé de 9 chapitres avec une nouveauté cette année autour des thématiques liées à la santé et à l'activité physique.

En 2022, l'Agglomération a maintenu et amplifié ses actions en matière de développement durable à travers toutes ses dimensions. L'ambition très forte de la collectivité d'atteindre la neutralité carbone à 2040 se traduit concrètement par le développement de projets structurants et à fort impact – je réponds à des remarques qui ont été faites tout à l'heure – comme le réseau de chaleur urbain ou l'unité de dépollution des eaux usées, en cours de construction, mais aussi par des démarches du quotidien en direction des habitants.

Les actions de préservation et de restauration de la biodiversité se sont poursuivies avec par exemple le projet développé autour du lac d'Aressy, les actions de renaturation des cours d'eau, parce que l'on oublie souvent de parler de la renaturation des cours d'eau ou des espaces, ou encore la participation à la démarche « La Nuit sous un Autre jour ». Également la labellisation de l'agglomération comme « Territoire Engagé pour la Nature » témoigne de cet engagement et de la qualité du Plan Biodiversité, qui est un cadre structurant des actions en cours et à venir.

Les efforts en matière de prévention et de réduction des déchets se sont déclinés autour de deux démarches principales : le dispositif TRIBIO pour les biodéchets et le Programme de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, dont je parlais tout à l'heure, qui a pour objectif de réduire les gaspillages et favoriser le réemploi, le réemploi des objets dans de nombreux domaines (la santé, l'hygiène, le bricolage, l'alimentation, la mobilité, etc.).

L'accompagnement des habitants constitue aussi une préoccupation constante de la collectivité, avec les programmes développés dans les écoles, les différents dispositifs proposés par la Maison de l'Habitat ou encore la première édition qui s'est déroulée en novembre du Festival des Transitions, événement festif ouvert à tous publics.

Les actions de cohésion sociale aussi ne sont pas en reste, avec la poursuite de dispositifs tels que le mois de l'Économie Sociale et Solidaire, la remise du prix de l'Innovation Sociale ou encore la plateforme Mobilité. La promotion de la santé a également été au cœur de cette année 2022 avec la signature du Contrat Local de Santé et la parution du premier guide Santé du Territoire.

En matière de fonctionnement interne aussi, l'Agglomération fait des efforts avec quelques éléments notables comme :

- le renouvellement de la labellisation de la collectivité comme territoire engagé pour la transition écologique ; renouvellement parce que nous avons déjà ce label une étoile et nous passons au niveau deux étoiles. Il y a encore beaucoup de travail à faire, certes, mais c'est une reconnaissance ;
- avec également le déploiement d'un plan de sobriété pour faire face à la crise énergétique, qui ne résout pas tout, mais qui est absolument nécessaire ;
- le nouveau forfait mobilité durable mis en œuvre dans le cadre du plan de déplacement des agents ;
- le lancement de la démarche d'évaluation climatique du budget ;
- et enfin la poursuite des actions en matière d'écoconstruction et d'éco-rénovation du patrimoine de la collectivité.

Voilà, Monsieur le Président.

Les membres de la conférence ont pris acte de ce présent rapport.

**M. le Président :**

Merci.

Monsieur Blanco...

**M. BLANCO :**

Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je reviendrai un peu en arrière sur le rapport relatif à la gestion des déchets. Les montants annoncés sont lourds : un peu plus de 96 000 tonnes de déchets. Mais surtout, ce qui est préoccupant, c'est l'augmentation des déchets puisque, vous l'avez indiqué, on est à +8,33% en 2021. Alors, la comparaison est un peu faussée par rapport à 2020 qui était l'année du Covid, du confinement.

**Mme SEMAVOINE :**

L'année référence c'est +3%, c'est trop.

**M. BLANCO :**

Voilà, mais on est quand même à 3,07% par rapport à 2019.

Ce que je veux dire - je ne méconnais pas les efforts qui sont réalisés - mais ce que je veux dire, c'est que l'on est encore sur une trajectoire haussière, donc, il faut amplifier ces efforts pour arriver à les diminuer parce que l'objectif c'est de les diminuer.

**Mme SEMAVOINE :**

On est tout à fait d'accord !

**M. BLANCO :**

L'autre motif de préoccupation...Encore une fois, il ne s'agit pas de dire que rien n'est fait, mais ce que je veux dire, c'est qu'il faut faire davantage, qu'il faut amplifier les efforts et également, donc, il y a la quantité des déchets qui est en augmentation, le taux de refus des déchets qui, lui, est en augmentation de manière encore plus significative puisque l'on est à 31,2% de taux de refus. Et là, c'est une progression très malheureuse puisqu'en 2020 on était à 27,8% et en 2019 on était à 21%. Donc, on a le taux de refus qui ne fait qu'augmenter et qui augmente de manière substantielle. J'ai noté aussi que l'enfouissement - alors, c'était lié à des problèmes techniques, j'en conviens - mais on est à +170% en 2020.

Autrement dit, le bilan, il n'est pas satisfaisant et je pense qu'il faut aller vers des efforts et ne pas hésiter aussi à dire à nos concitoyennes et à nos concitoyens que les modes de consommation, - alors, moi, je ne suis pas pour que l'on soit prescripteur - mais il faut bien avoir conscience que le mode de consommation par internet, l'intensification des modes de consommation par internet est l'une des sources de cette augmentation des déchets et il vaudrait bien mieux que les

habitantes et les habitants de notre agglomération s'adressent aux commerçants de leur commune.

Donc, voilà ce que je voulais dire pour revenir un peu en arrière concernant la gestion des déchets.

Si vous le permettez, sur le rapport relatif au développement durable, très rapidement : les chiffres, nous en avons parlé, il faut quand même les répéter. Nous nous sommes fixés - mais ce n'est pas simplement une volonté, c'est une nécessité existentielle - nous nous sommes fixé l'objectif de la neutralité carbone en 2040 et nous sommes en 2022, bientôt en 2023. Donc, dans quelques années, vraiment, c'est très proche, et pour y parvenir, il faudrait que l'on réussisse à diminuer de 76% les émissions de gaz à effet de serre qui sont les nôtres aujourd'hui dans notre agglomération.

Donc, je ne dis pas, Monsieur le Président, parce que vous me faites toujours ce reproche du pessimisme, de la résignation ou même du défaitisme. Moi, parfois, je pense que vous êtes technolâtre, c'est-à-dire que vous pensez, vous croyez que la technique ou la science vont nous sauver. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai, et d'ailleurs, nous le voyons parce qu'il y a eu des évolutions dans notre agglomération, mais le résultat à atteindre, c'est 76% de diminution. Donc, on voit bien que ce qui doit être mis en place aujourd'hui, c'est colossal, c'est très très important et c'est pour cela que je disais tout à l'heure que les orientations budgétaires ne prenaient pas en compte.

Mais j'ai enregistré avec beaucoup de satisfaction votre accord pour que nous produisions de l'énergie vertueuse, de l'électricité et que, donc, on mette en place soit une régie, soit une Société Publique pour la production d'énergie renouvelable parce que c'est une réponse par rapport aux problèmes de financement qui ont été évoqués par nos collègues maires des communes parmi les plus importantes de l'agglomération. Mais c'est une réponse aussi pour agir contre le réchauffement climatique. Vraiment, je crois que c'est la réponse la plus pertinente, le développement des énergies renouvelables.

Et l'autre vecteur, et j'en aurai terminé, c'est la rénovation des logements. Votre rapport très précis de ce point de vue nous le dit : « Il faudrait rénover 92% des logements à l'horizon 2050. » Donc, là, cela rejoint des discussions que nous avons eues sur l'artificialisation, sur la renaturation. Vraiment, il faut que cela devienne une orientation fondamentale de notre collectivité territoriale, des communes, c'est-à-dire de privilégier la rénovation et de ne pas continuer l'artificialisation avec la construction de logements neufs.

Donc, voilà simplement ce que je voulais indiquer.

J'ai noté parce qu'il y a eu une évaluation du Plan Climat qui est évoquée dans votre rapport, que l'on va aller vers une refonte complète du Plan Climat en 2023. Moi, je souhaite que ce nouveau Plan Climat - parce que c'est une refonte totale qui doit être mise en place pour atteindre les objectifs que j'ai rappelés - eh bien, associe bien sûr tous les élus, mais aussi le monde associatif, les acteurs sociaux-économiques, les collectivités territoriales. Mais qu'il y ait une véritable dynamique de concertation et de construction de ce nouveau Plan Climat parce que c'est la condition pour qu'il réussisse.

### **M. le Président :**

Merci beaucoup, Monsieur Blanco.

Deux observations.

Vous dites « vous êtes technolâtre », comme si le préfixe « techno », c'était vilain, c'était mal,

c'était moche. La technique, c'est l'intelligence humaine, c'est la créativité de nos sociétés et des personnes qui sont les plus avancées. Nous parlions cette après-midi avec Jean Lacoste, sous forme de Docteur Lacoste. Il y a 100 ans à peine, 100 ans, nos communautés étaient pourries de tuberculose et pourries de syphilis, il y a 100 ans ou 120 ans. Et aujourd'hui, avec deux piqûres, l'une et l'autre de ces deux maladies sont domptées. Elles reviennent parce que l'on n'a pas fait attention, l'hygiène, je ne sais pas quoi, la protection, toutes ces choses-là. En 100 ans ! Alors, vous dites c'est de la technique. Oui, le vaccin c'est de la technique. Oui, moi, je crois ce que disent les médecins, les infectiologues, que d'ici aux années 30 on peut vaincre le cancer. Ma grand-mère est morte dans les années 30 ; elle était toute jeune ; parce qu'elle a eu une infection pulmonaire. Il n'y avait pas d'antibiotiques. Cinq ans après, il y avait des antibiotiques. Dix ans après, c'était la pénicilline découverte absolument par hasard. Moi, je crois, mais, alors, du plus profond de ce que je suis, que nous, les Hommes, nous pouvons trouver les réponses à un très grand nombre des défis qui nous sont opposés. Et ce n'est pas de la technolâtrie, c'est de la confiance dans l'espèce humaine.

**M. BLANCO :**

Mais aujourd'hui, c'est la planète qui est malade. C'est cela le problème, et elle a des ressources, mais ce n'est pas illimité.

**M. le Président :**

Monsieur Blanco, c'est moi qui ait la parole.

**M. BLANCO :**

Oui, pardon !

**M. le Président :**

Je viens à la planète.

Je vais dire quelque chose qui est un peu délicat. Nous nous sommes fixés 2040 à Pau. C'est très bien. Moi, je crois que l'on peut y arriver parce que je pense que l'on peut électrifier la plupart des usages, que l'on peut améliorer la production d'énergies renouvelables, y compris en électricité ou en tout cas d'énergies sans émission de gaz à effet de serre. Je pense au nucléaire que beaucoup ont combattu et qui est aujourd'hui la seule solution disponible. Je pense tout cela mais, c'est très bien que l'on fasse 2040 à Pau, c'est très bien que l'on fasse 2050 en Europe.

Mais excusez-moi, la France, c'est le millième de l'atmosphère terrestre. Et les 999 autres ?

Si la Chine continue à émettre, si la Russie continue à émettre, si l'Inde continue à émettre, tous nos efforts, eh bien, ce seront des efforts qui se seront perdus dans l'immensité, et nous ne faisons rien pour cela.

C'est pour cela que, moi, je crois que la question chez nous est une question importante. On donne l'exemple. Mais la question du développement du reste de l'humanité et de l'Afrique en particulier, cette question pour moi est une question au moins aussi importante. Et tout euro investi dans ces sociétés ou ces pays qui sont en très grande difficulté de développement, cet euro-là est un euro « humanitement », si j'ose un néologisme, bien placé. Alors, oui, je crois que l'avenir n'est pas une menace épouvantable. L'avenir nous ouvre des portes. En tout cas, c'est de

ce côté-là que je suis et que je veux être.

Je ne suis « lâtre » de rien, mais je suis assez profondément, je ne sais comment on peut dire... pas seulement humaniste, mais humanophile, en confiance avec ce que l'humanité peut produire de beau, alors qu'elle a des capacités si grandes à produire du « dégueulasse » et du « cruel », voilà.

Pardon pour cette profession de foi !

Vous avez la parole, Monsieur Bourdet...

### **M. BOURDET :**

Merci, Monsieur le Président.

Déjà, je voudrais dire que l'ambition 2040 était pour moi très positive. Très positive. Et je remarque le dernier mois, en me promenant à Gelos, au Festival des Transitions, en allant à Artiguelouve voir comment sont exploitées certaines parcelles, en allant hier à Billère pour voir un petit peu cette cour d'école comment elle a été renaturée, et puis il y a eu des exemples montrés aussi de Pau. Moi, je suis assez emballé par ce que font les agents de la collectivité, ce qu'ils nous proposent à chaque fois, à chaque conférence. C'est vraiment du très bon niveau, et on est engagé dans cette transition. Et puis je remarque aussi que beaucoup d'élus sont engagés dans cette transition et c'est vraiment très positif.

Voilà ce que je voulais dire de positif. Et dans le dossier qui a été remis, il y a énormément d'initiatives ; cela a été rappelé un petit peu tout à l'heure par Madame Sémavoine ; cela, c'est extrêmement positif.

Deuxième couplet : je regrette maintenant que l'on n'ait pas un tableau de bord. 2040, c'est bien, on a l'objectif, mais on sait très bien que l'on s'est éloigné de cet objectif-là déjà puisque l'on est à 2% d'émission de CO<sub>2</sub>, alors que l'on devrait être déjà à -6 ou -7%. Donc, ce tableau de bord nous manque pour savoir exactement où l'on se situe par rapport aux objectifs.

Puis, ensuite, je vais revenir un petit peu par rapport à ce qui a été mis dans la presse hier : le fameux « zéro émission ». Et puis le « zéro émission », il est sur votre première page. Là aussi, où on nous dit que le Fébus émet zéro émission. La dernière fois, quand je me suis exprimé ici dans cette assemblée, j'ai été traité de... Il y a eu de la malhonnêteté intellectuelle, j'ai entendu, je mélangeais les torchons et les serviettes. J'ai même entendu qu'un élu disait que je racontais n'importe quoi. Je voudrais dire que je ne suis pas agrégé de, agrégé de politique, moi, ni de communication, je suis simplement agrégé de sciences de l'ingénieur. Je travaille tous les jours à cette transition-là. Je travaille tous les jours à concevoir des systèmes et je prends à chaque fois, j'essaye de prendre la meilleure solution technico-économique et écologique. Donc, si vous voulez, quand j'ai « balancé » des chiffres, il y a de cela deux mois, moi je me suis basé sur le rapport des mobilités et la page 36. Et à partir de là, j'ai pu en déduire certaines données et puis je n'ai pas travaillé tout seul dans mon coin. C'est-à-dire que je fais partie d'un groupe. On est 10 000, 10 000 engagés dans cette transition écologique. On est 10 000 Shifters. Je ne sais pas si vous connaissez Jean-Marc Jancovici : bien évidemment *Le monde sans fin*, le plan de transformation de l'économie française, il a écrit énormément de choses, il a fait énormément de conférences. Et puis je me suis basé sur des rapports du GIEC, sur RTE, sur France Hydrogène. J'ai potassé pas mal de sujets et puis bien sûr la transition écologique, c'est :

- gaspiller moins d'énergie ;
- utiliser moins d'énergie ;
- émettre le moins possible de CO<sub>2</sub> ou de particules pour la santé des gens, bien sûr, des concitoyens ;

- ensuite, utiliser le moins de ressources possibles, et ceci en gardant un certain niveau de confort, un certain niveau de vie.

Et quand je vois « zéro émission », eh bien, cela m'a fait encore sursauter parce qu'il n'y a pas simplement une émission pour le Fébus et pour d'autres systèmes de transport, mais moi j'en dénombre six au moins :

- premièrement, il faut les fabriquer. Il faut fabriquer ces bus, donc, on émet obligatoirement du CO2 et on a besoin de beaucoup d'énergie pour fabriquer ces Fébus ;
- deuxième source : il faut énormément d'énergie pour produire l'hydrogène et c'est là le gros « hic » puisque ce n'est pas simplement quelques Kwh, mais c'est énorme ;
- ensuite, on a besoin d'hydrogène, mais notre station à hydrogène ne produit pas assez ou ne produit pas dans de bonnes conditions. Donc, on est obligé d'importer de l'hydrogène depuis Lyon et tout cela avec du méthane ;
- quatrième point : il faut le transporter cet hydrogène, donc, on le transporte par camions ;
- cinquième point : on en produit 33, on en importe 12 ; cela fait 45, mais on en a besoin que de 30 pour faire fonctionner notre Fébus. Où sont partis les 15 tonnes d'hydrogène ? Eh bien en fait, en discutant avec des techniciens - je travaille aussi en liaison avec l'industrie - et pas mal de techniciens me disent : « Oui, mais cette molécule d'hydrogène elle est extrêmement compliquée à contenir, extrêmement compliquée et on a des fuites. » Et les fameuses fuites - alors on peut se dire « oui, de l'hydrogène part dans l'air », 15 tonnes dans l'air, mais le pouvoir de réchauffement global de l'hydrogène est de 11. C'est-à-dire qu'une tonne d'hydrogène dans l'atmosphère, c'est 11 tonnes d'équivalent CO2, donc, ce qui est assez catastrophique.
- et sixième source d'émission : donc, ce n'est surtout pas zéro émission, c'est toutes les petites particules émises par le freinage et les pneus. Alors, il y a un élu qui disait : « Moi, je préfère rouler à vélo derrière le Fébus que derrière un bus à gasoil. » Moi aussi, bien sûr, je préfère rouler derrière ce type. Mais n'oublions pas les particules de freinage et les particules aussi de pneus. Un pneu, quand on le change, il a perdu 1,2 kg de gomme. Ces 1,2 kg de gomme se retrouvent dans la nature.

Donc, à partir de là, qu'est-ce que l'on fait ? Qu'est-ce que l'on fait maintenant pour avoir un système efficace ? Moi, je rêve d'un réseau de transport efficace, bien sûr, pour que l'on puisse laisser la voiture à la maison, où l'on puisse prendre un autre bus, un réseau de vélos interconnectés, de pistes cyclables interconnectées, de pouvoir prendre le train, pourquoi pas ; de Lescar ou d'Artix aller jusqu'à Nay. Cette desserte-là, elle nous semble aussi indispensable.

Mais quelle technologie prendre ?

On a le choix entre quatre technologies :

- l'hydrogène, on vient d'en parler, avec les difficultés techniques. On n'a pas la maîtrise technique actuellement pour pouvoir utiliser l'hydrogène ;
- deuxième possibilité : l'hybride. On en a parlé, mais moi, cela ne me plaît pas tellement puisque cela émet. C'est de l'énergie fossile utilisée principalement ;
- troisième technologie : le biogaz. Pourquoi pas ? C'est peut-être une solution. On va mettre en place une station de méthanisation à Lescar, cela peut être très intéressant ;
- quatrième source : l'électrique. Je pense qu'actuellement, énergétiquement parlant, je pense que c'est la meilleure solution, l'utilisation de l'énergie électrique. Comme cela, il y a moins de transformations possibles. On le stocke dans des batteries. Bien sûr, les batteries, cela pose un certain problème, mais on commence à savoir faire, et je pense que c'est la meilleure solution, donc voilà.

Donc, réfléchissons bien à cet état des lieux et puis essayons de faire en sorte que notre Fébus puisse fonctionner le mieux possible, en émettant le moins de CO2, en consommant le moins d'énergie possible. Et moi, j'espère, vraiment cela ne me fait pas plaisir de dire cela, mais



j'espère que vraiment on aura un système le plus vertueux possible et avec le moins d'émission possible. Mais surtout, ne dites pas, mais vous l'avez dit en plus la dernière fois, vous avez dit : « On n'a pas de technologie miracle. » Mais surtout, ne dites pas « zéro émission ». Cela fait sursauter les gens.

**M. le Président :**

Monsieur Bourdet, franchement, ou alors je m'exprime très mal, ou alors vous avez été distrait parce que vous ne pouvez pas ne pas comprendre ce que j'ai dit. C'est zéro émission de CO2 au fonctionnement du moteur. Après, oui, le bus il faut le fabriquer. Cela fait du CO2, mais le bus électrique que vous recommandez, électrique, c'est-à-dire avec batterie, c'est-à-dire avec pour le bus 120 kg de lithium dans la batterie ; la batterie, les terres rares...mais le lithium que l'on produit par des forages profonds, que Monsieur Jacottin n'aime pas.

Alors, oui, c'est vrai après qu'il roule sur des pneus et que cela fait des particules fines. C'est même pour cela, quand on dit qu'il y a des technologies qui suppriment les particules fines, que c'est n'importe quoi parce que le freinage, parce que les pneus, tout cela est émetteur de particules fines. Mais excusez-moi, c'est exactement la même chose pour un bus diesel, pour un bus au biogaz, pour un bus électrique avec batterie, ce que vous avez dit, et la batterie cela pèse très lourd. C'est la même chose.

Donc,...

**M. BOURDET :**

C'est l'électricité, principalement, la première source. On consomme énormément d'électricité pour fabriquer cet hydrogène et on l'importe. Et on l'importe en plus.

**M. le Président :**

Mais tout cela n'est pas vrai !

Mais on y vient dans une minute, et Monsieur Patriarche va vous répondre.

Mais l'électricité, l'hydrogène, c'est l'équivalent d'une batterie. L'hydrogène, c'est fait pour pouvoir utiliser, mettre en conserve, si vous voulez, la puissance électrique et la restituer. La pile à combustible, cela n'est pas autre chose que de la restitution d'électricité, de l'utilisation de l'électricité pour l'électrolyse et après, par la pile à combustible, la restitution d'électricité.

Moi, je rêve beaucoup à cette aventure.

La pile à combustible a été inventée en 1840. On est séché. Et puis on l'avait oubliée pendant un siècle ou un siècle et demi et l'on se retrouve-là avec peut-être une utilisation. Pour moi, ce n'est pas la principale question de l'hydrogène. La principale question de l'hydrogène, c'est l'eau parce que l'électrolyse, cela exige de l'électricité, mais c'est surtout le craquage d'une molécule d'eau. Et donc, là, il y a une question que l'on traitera peut-être, je ne sais pas exactement sous quelle forme. Mais sur les six - vous avez dit six émissions – sur les six émissions, tous les transports en commun relèvent des six. Tous ! Les bus que l'on fabrique, ce sont les mêmes que ceux-là. Les moteurs que l'on fabrique, ce sont les mêmes que ceux-là. Vous avez dit que vous n'étiez pas pour les batteries. Vous avez raison de ne pas être pour les batteries.

**M. BOURDET :**

Non, mais ce que je regrette, c'est qu'il n'y a pas de solution idéale.

**M. le Président :**

Oui, nous sommes d'accord.

**M. BOURDET :**

Il ne faut pas dire que c'est zéro émission.

**M. le Président :**

Non !

C'est zéro émission motrice, si vous voulez que l'on dise cela, motrice. Ce sont les moteurs qui ne crachent pas. Il n'y a pas de moteur qui crache. Il n'y a pas de gaz qui sort du moteur. Le seul gaz qui sorte, c'est de la vapeur d'eau.

On est d'accord ?

Et donc, les six émissions, ce sont celles de tous les transports en commun. Vous ne pouvez pas dire que celle-là n'en n'a pas. Tous sont là avec moins d'utilisation de lithium, par exemple, parce que là, la pile à combustible, elle est extrêmement rentable. Mais, je vais vous dire, l'électricité... Combien vous croyez que l'on perd d'électricité entre la production et la batterie de votre bus à batterie ? 66%.

**M. BOURDET :**

Non, ce n'est pas 66%.

**M. le Président :**

C'est combien ?

**M. BOURDET :**

On arrive à 80%.

**M. le Président :**

Quatre-vingts.

**M. BOURDET :**

Et en moteur électrique, c'est de l'ordre de 85 à 90%, donc, on multiplie les deux rendements entre eux. On n'aura pas du 20% comme pour l'hydrogène.

**M. le Président :**

Oui, eh bien, nous verrons si vous avez raison.

En tout cas, cinq régions, dont l'Occitanie, viennent de commander des trains à hydrogène. Alors, peut-être qu'ils n'ont pas d'ingénieurs, peut-être qu'ils n'ont pas de Shifters, comme vous dites, peut-être qu'ils ne sont pas capables de comprendre ? Mais il y a un effort général de toute l'Europe, aujourd'hui, pour trouver dans l'utilisation des véhicules à pile à combustible hydrogène, une substitution au problème réel que présentent les batteries. Parce que les batteries, j'ai indiqué ce qu'il en était des composants qui ne sont pas tous rassurants, et comme on ne sait pas les recycler, cela pose des questions considérables.

Cinq Régions, dont l'Occitanie, viennent de commander des trains à hydrogène !

Alors, on me dit que c'est une hérésie d'avoir un BHNS, un Bus à Haut Niveau de Service à hydrogène. Le nombre de régions et de collectivités qui viennent nous voir et qui repartent conquis, au moins par l'aspect esthétique, par le silence et par le fait que, oui, cela ne pollue pas ! Cela ne pollue pas par l'échappement. Il n'y a pas de gaz d'échappement. Tous les autres ont d'autres inconvénients, mais ceux-là n'ont pas de gaz d'échappement.

**M. BOURDET :**

Il est indispensable de prendre l'analyse de cycle de vie complet, du début à la fin. Si on ne fait pas cela, on n'a rien compris.

**M. le Président :**

Monsieur Patriarche...

**M. PATRIARCHE :**

Non mais le problème, Monsieur le Président, c'est que ce débat on peut le poser, effectivement, pour toutes les solutions qui sont sur la table. Il suffit de regarder et de parcourir internet pour voir les questions qui se posent aujourd'hui sur la voiture électrique et son cycle total, de l'extraction des terres rares jusqu'à l'élimination de ses batteries, pour voir qu'aucune, effectivement, solution, n'est idéale. Personne n'a jamais dit le contraire. Je ne comprends pas très bien.

Cela s'appelle zéro émission, comme l'a expliqué le Président, parce qu'effectivement, le moteur, la traction n'émet pas de gaz à effet de serre à ce niveau-là. Maintenant, c'est la dénomination, c'est-à-dire celle qui est portée dans la loi. Enfin, ce n'est pas nous qui l'avons inventée, c'est la dénomination qui est donnée.

Alors, moi, je vais simplement me concentrer sur deux / trois faits qui sont totalement faux.

Vous dites : « La station ne produit pas, on est obligé d'importer. » En toute transparence, dans le rapport, il est effectivement dit que l'année 2021, après une année 2020 perturbée par le Covid,

l'arrêt de la station, le redémarrage, après des problèmes techniques et technologiques qui ont pu se faire jour, il a été nécessaire, puisque c'était le contrat, Engie devait nous fournir, effectivement de l'hydrogène qu'il n'était pas capable de produire dans le cadre de l'électrolyseur et devait, donc, nous faire acheminer de l'hydrogène pour pouvoir faire fonctionner nos bus. On ne s'en est pas caché. C'est dit dedans, ce n'est pas le fonctionnement normal, c'est réglé. Aujourd'hui, en 2022, je ferai vérifier, mais je n'ai pas connaissance d'importation d'hydrogène par camions en 2022.

**M. BOURDET :**

Cela c'est faux !

**M. PATRIARCHE :**

Eh bien écoutez, on vérifiera...

**M. BOURDET :**

J'ai une photo qui montre bien les camions.

**M. PATRIARCHE :**

Eh bien on vérifiera, vous êtes spécialisé.

Moi, je peux vous dire qu'à ma connaissance - mon collègue Président de la STAP peut venir ici témoigner – moi, je n'ai pas de connaissance, ou peut-être il y a eu une importation, mais enfin dire que la station ne produit pas, c'est totalement faux.

Vous parlez de fuites. J'ai vu cela dans la presse, ...aussi tenus par d'autres personnes ici présentes, mais tous les systèmes étant sécurisés, l'hydrogène étant quelque chose de très inflammable, vous imaginez bien que dès qu'il y a des fuites, tout se met en sécurité et donc, cela s'arrête. Donc, il n'y a pas de fuites permanentes. Vous laissez sous-entendre qu'il y a des fuites en permanence, mais ce n'est pas vrai. Excusez-moi, moi je ne suis pas ingénieur des sciences automatisées, je ne suis pas Shifter non plus, mais moi, je me fie simplement à ceux qui exploitent la station qui me disent : « Il n'y a pas de fuites en permanence. »

D'où vient cette idée-là ?

**M. le Président :**

D'ailleurs, moi, je demande à ceux qui tiennent la station de venir s'exprimer devant la commission ; Il n'y a rien de plus simple. On n'a rien à cacher ici. Pour ajouter à ce que Nicolas était en train de dire, vous dites « l'hydrogène, il faut le transporter », précisément non. On le produit dans la station.... Mais ce n'est pas vrai...

**M. BOURDET :**

C'est marqué dans le rapport !

**M. le Président :**

Il est importé quand la station est en panne et elle a été en panne parce que les ingénieurs britanniques ne pouvaient plus quitter le territoire britannique en raison de la politique de Covid. Les ingénieurs britanniques qui étaient chargés de la maintenance, certains sont restés trois mois, ne pouvaient plus quitter le territoire britannique, donc, la station ne marchait pas. Et là, Engie avait un contrat où ils nous garantissaient la fourniture. Mais autrement, l'électrolyseur est là. On ne transporte pas l'hydrogène. Il va par tuyau directement dans le réservoir et il est chargé directement dans les bus. Mais peut-être que vous n'êtes pas allé voir, Monsieur Bourdet.

**M. BOURDET :**

Moi, je sais lire un rapport : 33 tonnes d'hydrogène produites à la station, 12 tonnes importées : 33 et 12, 45. On a besoin de 30 tonnes. Où sont passées les 15 tonnes ? J'ai posé la question, je n'ai pas eu de réponse.

**M. PATRIARCHE :**

Si ! Vous avez eu une réponse par mail aujourd'hui, Monsieur Bourdet, à 17h, quelque chose par les services qui vous ont expliqué qu'Engie avait commis d'ailleurs une erreur et qu'ils ont cumulé la production de 2020 et 2021 ce qui change tout à fait les calculs. Regardez vos mails, vous verrez que les services vous ont répondu à 17h 07 précisément.

**M. le Président :**

Monsieur Bourdet, vous venez de dire quelque chose, ne prenez pas mal ce que je vais dire, mais vous venez de dire quelque chose qui est très intéressant. Je vous ai demandé si vous connaissiez la station et vous avez répondu : « Moi, je sais lire un rapport ». « Techno », disait Monsieur Blanco, et même technocratie ; l'idée que le rapport vous apprend plus de choses que le réel.

Moi, je vous invite, et Nicolas Patriarche avec moi, vous serez ravi de le retrouver. Nicolas Patriarche va venir vous faire visiter le site, et vous allez tout d'un coup découvrir qu'il n'y a pas de transport, que l'on produit assez, que cela se charge directement dans les bus. Alors, vous dites « non » parce que vous êtes encore dans la même problématique. Il faut que la technocratie, même des agrégés - et Dieu sait que ce n'est pas moi qui vais dire du mal des agrégés et quelques autres ici, dans cette salle - la technocratie doit s'effacer devant le contact direct avec le réel. Parce que des rapports, c'est très intéressant, mais il arrive que l'on en crève parce que tout d'un coup on ne voit plus les choses. Et moi, je vous invite à venir découvrir avec vos yeux et je rends la parole à Nicolas Patriarche.

**M. PATRIARCHE :**

Non mais, donc, on peut passer la soirée et l'heure est avancée. On aura l'occasion, je pense, d'y revenir et d'y re-revenir, mais...

**M. BOURDET :**

Je serais ravi de la visiter.

**M. PATRIARCHE :**

Eh bien, on vous la fera visiter sans aucun problème puisqu'on le fait régulièrement, puisque l'on vient de la France entière et au-delà de la France le voir. Et je lisais là, à l'instant, comme cela, que Limoges et le conseil communautaire du 21 novembre dernier, vient de décider l'acquisition de treize bus à hydrogène qui devraient ressembler à ceux de Pau et du Programme Fébus.

**M. le Président :**

C'est l'une des collectivités qui est venue nous voir.

**M. PATRIARCHE :**

Et ils sont venus visiter la station. On pourrait parler du Mans de Monsieur Le Foll. Le Président a parlé de l'Occitanie. On pourrait parler du train d'Alstom, dont le Groupe Nestlé vient de faire la commande de charge qui permet de lancer la production.

**M. BOURDET :**

On peut parler de Montpellier.

**M. PATRIARCHE :**

On pourrait parler de l'avion autour de la..., mais chaque territoire a ses spécificités, Monsieur Bourdet. Ce que vous n'arrivez pas à croire, et je vois que Monsieur Lalanne veut intervenir. Donc, je pense que la deuxième partie - on va y venir, sur l'aspect financier - mais sur la technologie, d'abord, personne n'a dit que c'était une technologie aboutie, définitive. Mais comme toutes les technologies, elles ont besoin d'applications concrètes pour être développées.

**M. le Président :**

C'est une avant-première mondiale !

Bon, ce n'est pas si mal.

**M. PATRIARCHE :**

La voiture électrique et les batteries ont largement progressé ces six dernières années. Les premières voitures électriques, elles faisaient à peine 100 km. Maintenant, il y a des véhicules qui font 700 km, etc. Parce que si l'on suit votre raisonnement, qu'est-ce que l'on fait ? Le diesel, ce n'est pas bien. Je vous remercie de le dire. Vos amis ne disent pas tout à fait la même chose en parlant de Fébus parce qu'il aurait fallu que l'on prenne des Fébus au diesel qui ne consomment pas 45 l, mais 70 l pour des véhicules équivalents à ceux de Fébus. Donc, le diesel ce n'est pas bien. Ok, l'hydrogène cela ne va pas. L'électrique, ce n'est pas la panacée. Donc, le biogaz, mais le biogaz, aujourd'hui, excusez-moi, sa capacité n'existe pas et elle est à développer, et c'est

quelque chose de tout à fait intéressant, effectivement, parce que là aussi, cela peut être produit en local comme l'hydrogène.

Le problème, au passage, comme cela, c'est qu'à chaque fois qu'il y a des projets, y compris dans ce département, il y a des problèmes pour la réalisation de ces projets. Encore récemment, des projets sont empêchés parce que cela gêne dans l'environnement. C'est comme les éoliennes et les champs photovoltaïques, tout le monde est pour, mais surtout pas à côté de chez soi. Donc, cela vient aussi heurter tout cela.

Donc, qu'est-ce que l'on fait avec votre raisonnement ?

On ne fait plus de transport en commun ? Eh bien, oui, les véhicules ils produisent...

**M. le Président :**

Il y a même quelque chose à ajouter, Monsieur Patriarche, pour répondre à Monsieur Bourdet.

**M. PATRIARCHE :**

Je termine simplement.

A chaque fois qu'un bus a du monde dedans, c'est autant de voitures qui ne sont pas sur le réseau et donc, je crois que le bilan des bus, il est bien plus flatteur que celui évidemment des automobiles, et vous serez bien d'accord avec moi.

**M. le Président :**

Et le Fébus est un grand succès par rapport aux autres bus en ville.

**M. PATRIARCHE :**

Un quart des trajets de l'ensemble de notre réseau, 25%, sont faits par Fébus. Parce que j'entends aussi dire qu'il est vide. Oui, mais enfin vous n'hésitez pas à dire qu'il est vide, Monsieur Lalanne, et il n'est absolument pas vide. Il réalise, 25% des trajets qui sont faits sur tout notre système de transport de l'agglomération, alors, que sa ligne ne représente que 6%, effectivement, des kilomètres effectués, enfin à 6% l'itinéraire.

**M. le Président :**

Je voudrais dire quelque chose à Monsieur Bourdet qui a, à juste titre indiqué que l'usure des pneus des bus émettaient des particules fines. Mais si vous roulez à bicyclette - non, non, mais je ne plaisante pas, Monsieur Bourdet est agrégé en sciences de l'ingénieur - si vous roulez à bicyclette, si chacun a sa bicyclette et chacun a deux pneus à sa bicyclette, un à l'avant et un à l'arrière, sauf si l'on a un tricycle, mais en dehors de cela, eh bien, les pneus, Monsieur Bourdet, ils s'usent aussi dans un vélo.

**M. BOURDET :**

Bon ! L'ironie est une tactique classique pour discréditer quelqu'un, mais en tout cas, je maintiens

le fait que l'on gaspille de l'énergie électrique puisque l'on a un rendement global qui n'est pas bon.

**M. le Président :**

Je vous supplie de penser, Monsieur Bourdet, que je n'ai aucune envie de vous discréditer.

**M. PATRIARCHE :**

Donc, les bus, il fallait les faire rouler à quoi, Monsieur Bourdet ?

**M. le Président :**

Attends !

Monsieur Bourdet, je vous supplie de penser que je n'ai aucune envie de vous discréditer. Vous m'êtes plutôt sympathique, puis, vous êtes un collègue, alors, il n'y a aucune raison que je me comporte de cette façon-là. Vous parlez respectueusement, je réponds respectueusement.

Mais vous pouvez faire sur un calcul de coin de table : les pneus de vélo, cela s'use aussi et ce sont des particules fines aussi. Et je ne suis pas sûr que, dans un bus qui a 50 personnes, l'on use plus de pneus que dans 50 bicyclettes qui roulent en même temps. C'est comme cela. Il n'y a pas de solution miracle, aucune, ni en énergie, sauf peut-être marcher à pied, et encore, on use des semelles aussi. Mais la vérité est que oui, il y a des inconvénients partout, mais pas celui que vous signaliez. Voilà, de ce point de vue-là, je suis d'accord.

Monsieur Lalanne...

**M. LALANNE :**

Certes, il y a un débat technique, mais ce qui est une première mondiale, ce n'est pas la pile à combustible à Pau. Vous disiez qu'elle existait depuis longtemps. La première mondiale, c'est la longueur du bus, si j'ai bien compris. Donc, ce n'est pas une première mondiale. Il faut être humble un peu. Et donc, on se place du point de vue du bilan économique global de la chaîne, c'est-à-dire qu'effectivement, apparemment, le moteur à hydrogène peut être plus écologique. On a des spécialistes de chaque côté. Il y a des lobbies aussi qui peuvent travailler pour, contre, de chaque côté. Mais économiquement, si on fait le bilan, c'est que l'hydrogène a un bilan économique désastreux à l'heure actuelle. De plus, la production d'hydrogène est coûteuse, mais en plus, c'est de la production à partir d'énergies qui ne sont pas renouvelables, et cela c'est le débat. Il y a un autre débat...

**M. le Président :**

Non, comment on peut dire des trucs comme cela !

**M. LALANNE :**

Vous disiez que vous respectiez, alors, j'ai attendu...



### **M. le Président :**

Je respecte, mais comment vous pouvez dire que l'énergie n'est pas renouvelable ? L'électricité de notre électrolyseur est entièrement fournie sur certificat vert par EDF, et je ne soupçonne pas EDF de mentir. Cela veut dire que cela vient des barrages. C'est intégralement renouvelable et d'ailleurs, le photovoltaïque que nous allons utiliser et l'hydroélectrique que je souhaite que nous puissions utiliser est, effectivement, renouvelable.

### **M. LALANNE :**

Alors, la preuve est ailleurs. C'est qu'il y a beaucoup de communes, communautés, qui n'ont pas choisi l'hydrogène. Pourquoi ?

Parce qu'elles se placent d'abord - et moi je me place de ce point de vue-là - du point de vue du modèle économique. C'est-à-dire que l'on parle de première mondiale, mais des bus, non des bus, de combien de bus ? De huit bus. Et quel est le mode de propulsion des autres bus ? C'est une démonstration par la preuve, c'est-à-dire que notre crainte c'était qu'il y ait une deuxième station avec un investissement. On l'avait dit. Cela a été contredit par Nicolas Patriarche. On prend acte ; 60 millions d'euros de plus, 30 bus, ce que l'on avait noté à partir de ce qui était dans les rapports, dans la presse, que vous aviez annoncé.

S'il y a une renonciation dans cette fuite en avant d'investissements trop importants pour une collectivité, une communauté de notre niveau, eh bien, cela veut dire que le modèle économique de bus à hydrogène ne correspondait pas pour l'ensemble de la flotte. Et on doit se placer du point de vue de l'ensemble de la flotte et du point de vue de l'enjeu du réseau de bus.

Le premier objectif, c'est le report modal, c'est-à-dire, c'est de faire monter dans les bus le maximum de personnes et reporter la voiture, les gens qui sont dans les voitures vers les bus. Cela, c'est le premier objectif, et pour cela, il faut une offre de bus. Il faut des moyens financiers, etc. Et si on gaspille cet investissement nécessaire dans un - non je ne vais pas dire une danseuse parce que c'est péjoratif - bon, il n'y a pas la presse, donc je vais dire plutôt une vitrine qui n'est qu'une vitrine. Eh bien, ce n'est pas satisfaisant, donc, la démonstration est faite.

Il n'y a pas un deuxième projet d'investissement. Cela veut dire qu'actuellement, la filière hydrogène n'est pas adaptée, ni pour les vélos. Il y a des vélos électriques qui sont produits - il y avait tout une publicité de vélos électriques lors du G7 - mais ils sont un peu chers.

Et on ne peut pas comparer des bus sur le budget d'Idelis ou bien du Syndicat Mixte avec d'autres projets comme un train. Cela peut se discuter, parce qu'effectivement, il y a d'autres investissements très coûteux avec : l'électrification d'un réseau ferré, bon, c'est une discussion qui peut avoir lieu. Mais on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Vous parliez de torchons et de serviettes la dernière fois, mais un bus ou 8 bus sur 90 à Pau, ce n'est pas la même chose qu'un train qui n'a pas de caténaire. Ce n'est pas la même chose aussi, même si vous saluez le fait qu'il y a des grandes collectivités qui investissent dans les bus à pile à combustible. C'est vrai que dans la région parisienne il y a 47 bus, mais sur 4 700.

Donc, moi je pense que l'on n'est pas une terre d'expérimentation. Simplement, on n'est pas dans la recherche et développement en se convaincant que l'on est les premiers en tout et qu'il a été choisi le meilleur mode de propulsion. La preuve, c'est que si vous êtes convaincu, Monsieur le Président, que le système c'est le système à hydrogène, étendez-le, alors, à l'ensemble de la flotte. Et là, je pense que, y compris vos collègues, vous diront : « Ne faites pas cela. »

### **M. le Président :**

D'abord, je parle rarement de torchons et de serviettes, je parle plutôt de carottes et de sèche-cheveux.

Donc, un : le modèle économique. Est-ce que le modèle économique des bus à hydrogène, en soi, est actuellement compétitif avec le diesel ? Non. Le modèle économique, non. Simplement, le modèle écologique, alors, là, excusez-moi, il est non seulement compatible, mais il est exemplaire.

Il y a un salon mondial des bus, des transports en commun sur route à Bruxelles, une fois tous les quatre ans, aux États-Unis une fois tous les quatre ans. Ce salon a lieu tous les deux ans, ce salon distribue trois prix :

- un prix du véhicule le plus performant et intéressant du point de vue, à la fois de la propulsion et du confort ;
- un prix du plus innovant ;
- et du plus écologique.

Nous avons eu deux sur trois de ces prix avec le Fébus. On était là ensemble. Alors, pour vous, cela n'a aucune importance parce que c'est un grand marché mondial.

**M. LALANNE :**

C'est un salon qui est payé par les lobbies et ne donnez pas trop d'importance aux prix.

**M. le Président :**

C'est un salon comme le salon de l'auto, exactement.

Et dire que le salon de l'auto est payé par les lobbies, excusez-moi de dire, ce ne sont pas des torchons et des serviettes, c'est n'importe quoi. Donc, c'est un salon mondial, et on a battu Mercedes qui était en finale contre nous. Et j'étais assez fier que ce soit notre bus à Pau qui le fasse.

Attendez, je n'ai pas fini !

Deuxièmement, donc : est-ce que, je répète la question, est-ce qu'en soi, ce modèle est aussi performant aujourd'hui que le diesel ? Non. Simplement, pour nous, il l'a été parce que nous avons accumulé des subventions qui ont atteint 10 M€, quelque chose comme cela, 2,7M€ pour acheter les véhicules, ce qui a ramené le prix du véhicule, pour nous, pas en soi, mais pour nous, ce qui a ramené le prix du véhicule à peu près à ce système que Monsieur Bourdet n'aime pas, qui est l'hybride. On est arrivé à ce prix-là pour huit bus, et deuxièmement nous avons 6 M€ de subvention pour le fonctionnement, de sorte que, comme modèle économique, pour nous, nous ne sommes pas trop décalés par rapport au prix d'hybride et c'est moins cher que...

**M. PATRIARCHE :**

Sur les 15 ans de contrat de ces véhicules, j'ai tous les calculs. Alors, vous me direz si vous voulez que l'on inflige cela à l'ensemble de l'assistance, mais on a l'ensemble des éléments qui montrent que sur les 15 ans, grâce à ces 6,4 M€ sur le fonctionnement...

**M. le Président :**

De subventions...

**M. PATRIARCHE :**

... de subventions sur le fonctionnement puisqu'il y a eu la part investissement, vous l'avez dit, on est subventionné sur l'investissement. Sur les 15 ans, les calculs montrent que cela nous revient même moins cher que si nous avons choisi des Fébus hybrides, comme le réclamait Messieurs Jacottin et Lalanne dans leur missive envoyée aux membres du SMTU et du comité...

**M. le Président :**

Et qui n'étaient pas du tout, eux, soumis à lobby.

**M. PATRIARCHE :**

...4,4 M€ sur 15 ans pour les Fébus hydrogène, 9 M€ sur 15 ans pour un modèle équivalent hybride et je mettrai tout cela...

**M. le Président :**

Tous ces chiffres sont disponibles.

**M. PATRIARCHE :**

Et on les donnera.

**M. le Président :**

Mais il faut ajouter quelque chose.

Pour moi, le débat il est beaucoup plus profond que cela. Le débat il est : est-ce que nous voulons être ordinaires ou est-ce que nous voulons sortir de l'ordinaire ? C'est un débat que l'on a déjà eu ici. Quand j'ai proposé les Idées mènent le Monde, à cette table et à ce micro, j'ai expliqué que l'on allait faire un événement qui lui, sortirait de l'ordinaire parce que l'on aurait à peu près ce que l'on peut faire de mieux comme intervenants et comme débatteurs et qu'ils viendraient gratuitement. Alors, Monsieur Lalanne a demandé la parole et il a dit : « Mais, alors, si on ne les paye pas, qu'est-ce qu'ils viendraient faire à Pau ? »

Je voudrais que l'on réfléchisse à cette question.

Au fond, si avec les bus diesel on pouvait faire pareil, pourquoi est-ce que l'on va s'embêter à chercher un véhicule, un produit d'avant-garde mondiale, repérable ? Ce n'est pas fait pour nous.

Et les Halles, quand nous avons fait les Halles, Dieu sait que l'on a eu des débats sur les Halles. Le nombre de ceux, ici présents, qui ont dit « c'est pharaonique, ce n'est pas fait pour nous, on n'a pas besoin de Halles propres », et puis les mêmes qui disaient « ouvrir le dimanche matin les Halles mais c'est un truc de bobo, nous on ne veut pas », « nous on veut rester comme on était ». Il y a 30 000 personnes aux Halles par semaine. Il y a 6 000 personnes le dimanche matin. Il y a les familles qui sont là, il y a les enfants qui dansent parce qu'il y a de la musique. On a réouvert

la médiathèque. Et demandez à la librairie Tonnet si le dimanche matin cela marche ou pas.

C'est toujours la même question et c'est la même chose pour le stade, c'est la même question. Vous aviez été « infoutus » de faire un stade de football. Jamais il n'y en avait eu et vous les laissez jouer sur un champ de patates parce que le stade de rugby aussi était un champ de patates.

Et le Foirail ! Pharaonique ! Vous avez répété l'expression à propos du Foirail.

Oui, je veux moi, alors, je ! C'est pour cela que j'ai constitué cette équipe, et les gens qui sont là, et nous voulons, nous, que cela ne soit pas une ville comme les autres. Nous voulons, nous, que ce soit quelque chose qui nous différencie. Nous voulons, nous, qu'il y ait de la musique comme il n'y en n'a pas ailleurs, de la danse comme il n'y en n'a pas ailleurs, du théâtre comme il n'y en n'a pas ailleurs. Quand on a été élu, vous aviez abandonné le théâtre Saint-Louis. Il était fermé parce qu'il paraît que cela allait coûter cher. On m'a dit : « Cela va coûter 4M€. » On l'a fait pour 300 000 €.

C'est exactement la même question, et je dis cela parce que derrière cela, je sais ce qu'il y a. Il y a la haine de soi. Nous, on est petite ville provinciale ! Eh bien, nous ne sommes pas une petite ville provinciale ou plutôt vous voulez être une petite ville provinciale, pas moi. Moi, je veux que ce soit une capitale. Je veux que l'on nous repère et je suis très content quand LinkedIn dit : « C'est la ville que les abonnés de LinkedIn voudraient habiter. » Cela ça me plaît. Là, je suis content. Alors, peut-être qu'il y a un lobby, Monsieur Lalanne, qui va payer LinkedIn pour qu'ils mettent Pau dans cette affaire.

**M. LALANNE :**

Vous êtes le Président, mais restez sur le sujet, ne globalisez pas, ne changez pas de sujet, d'objet du débat.

**M. le Président :**

Eh bien, je ne change pas de sujet.

Vous ne voyez pas que c'est la même chose ?  
Qu'est-ce que vous avez dit ?

**M. LALANNE :**

On n'a pas de problème psychiatrique et on n'a pas besoin de soigner notre paranoïa. Ce n'est pas le problème.

**M. le Président :**

Monsieur Lalanne, c'est moi qui ai la parole.

Qu'est-ce que vous vouliez dire quand vous avez dit à cette place...

**M. LALANNE :**

On reste sur le fonctionnement du syndicat...

**M. le Président** :

Pardon, j'explique ce qu'est la réalité.

**M. LALANNE** :

Le choix des huit bus à hydrogène plombe le budget du syndicat.

**M. PATRIARCHE** :

C'est démontré que cela nous coûte moins cher que si on ....

**M. LALANNE** :

Ce n'est pas vrai !

Nicolas Patriarche a parlé de fonctionnement. Il n'y a pas d'aide sur le fonctionnement.

**M. le Président** :

Six millions !

**M. LALANNE** :

C'est sur l'investissement.

**M. le Président** :

Pas du tout !

Le pire c'est que vous n'y connaissez rien.

Six millions de subventions pour le fonctionnement !

**M. PATRIARCHE** :

Et c'est 6,4 M€ : 2,5 M€ sur les bus eux-mêmes et 6,4 M€ sur le fonctionnement.

Ecoutez, ce sont des chiffres qui sont la réalité.

Mais vous, qu'est-ce qui vous permet de dire qu'il n'y a pas d'aide sur le fonctionnement ?

**M. LALANNE** :

Le bus est fortement financé, mais c'est un système sous perfusion, perfusion de fonds publics

extérieurs à la Communauté d'Agglomération, et c'est pour cela que le modèle n'est pas reproductible.

**M. le Président** :

Monsieur Lalanne, vous ramez pour vous sortir de ...

**M. LALANNE** :

Le modèle n'est pas reproductible. Alors, si ! J'étends le débat, sur le forage super profond. Le puits pouvait être foré à la condition qu'il y ait des fonds publics, énormément de fonds publics, et ce modèle-là, économique, n'est pas reproductible.

**M. le Président** :

Monsieur Lalanne, alors, moi je reviens...

**M. LALANNE** :

Et c'est le problème.

**M. le Président** :

Excusez-moi !

Moi, je reviens à ce que je considère, moi, être le vrai sujet, c'est-à-dire l'idée que nous nous faisons de notre communauté. Quand vous avez dit à cette place, sur Les idées mènent le Monde, « si on ne les paye pas, qu'est-ce qu'ils viendraient faire à Pau ? », qu'est-ce que vous vouliez dire ?

**M. LALANNE** :

Je ne sais pas.

Qu'est-ce que vous disiez le 4 septembre 1993...

**M. le Président** :

Non mais, vous ne vous souvenez pas du débat sur Les idées mènent le Monde ?

**M. LALANNE** :

Non, c'était sur le débat de la privatisation de la ...

Je ne sais pas de quoi vous parlez !

Moi, je veux parler sur un sujet parce que vous faites une action...

**M. le Président :**

Excusez-moi, tout le monde a compris ce que je voulais dire et aussi que vous étiez si mal que vous ne pouviez pas répondre à la question.

Monsieur Dartigolles...

**M. DARTIGOLLES :**

Pour signaler, Monsieur le Maire, que vous avez tenu jusqu'à 21h 40 avant de nous engueuler, ce qui en soi est un exploit. Donc, je tenais à le souligner avant que l'on prenne une « secouée ». Donc, 21h 40, on n'avait jamais atteint cette limite-là, donc, je tenais à vous féliciter.

Seconde chose, concernant les interventions de Monsieur Éric Bourdet : attention à une chose, il y a parfois dans des assemblées des avis minoritaires, des pensées isolées, voire hétérodoxes que l'on peut moquer. Je n'ai pas dit « vous »...

**M. le Président :**

Je ne me suis jamais moqué de Monsieur Bourdet.

**M. DARTIGOLLES :**

Je termine, Monsieur, mais cela ne va pas être long.

.. que l'on peut parfois moquer ou caricaturer en ne retenant que, par exemple, cette affaire des pneus. Mais par le passé, des idées minoritaires, isolées, hétérodoxes ont pu parfois s'imposer, et tout le monde croit alors qu'elles ont toujours existé.

Donc, prenons soin quand un élu ressource qui a un réseau autour de lui et des compétences que je n'ai pas, nous interpelle. Il peut y avoir dans ces interpellations une parcelle, un chemin de vérité, de connaissance, de complexité. Je le dis parce que le petit comportement parfois de se moquer, pas vous Monsieur le Président bien sûr, mais bon... Faisons attention. Moi, les quinze tonnes, moi je voudrais savoir où elles sont. Que l'on nous rende les quinze tonnes.

**M. PATRIARCHE :**

On vient d'expliquer que c'est une erreur dans les chiffres fournis par Engie des quinze tonnes qui ont disparu.

**M. DARTIGOLLES :**

Si vous voulez, Monsieur Patriarche, j'ai beaucoup souffert sur les matières scientifiques dans ma scolarité. Cela, c'est la première chose.

La deuxième chose, il règne quand même, bon avant votre moment, il règne un vrai microclimat. Vous avez répondu positivement par deux fois à Monsieur Jacottin. Vous avez réussi à discuter d'une manière, j'ai envie de dire, assez urbaine et intéressante avec Monsieur Bourdet. Je me

demandais donc, je prends mon risque dans la foulée, dans ce climat assez particulier, si on ne peut pas quand même mettre au vote la motion proposée par Jean-Yves Lalanne ?

**M. le Président :**

Merci pour ce trait d'humour, Monsieur Dartigolles.

**M. LALANNE :**

Rassure-toi, elle sera votée dans d'autres communes.

**M. DARTIGOLLES :**

Cela ne coûte rien d'essayer.

**M. le Président :**

Et donc, on va d'abord prendre acte du rapport que Madame Sémavoine a présenté il y a une heure et quart, et donc je n'ai pas dit une heure et bus, j'ai dit une heure et quart ! Et, donc, c'était pour faire rire. Il y a des moments où l'on se plante, c'est comme cela. Donc, vous avez... Avant de prendre acte du rapport ou après ?

**Mme FRANCO :**

Avant, de préférence.

**M. le Président :**

Oui.

**Mme FRANCO :**

Donc, sur le rapport, ce ne sera pas long.

J'ai juste une proposition à faire.

Ce rapport, je l'ai lu attentivement. Je salue le travail qui a été effectué par les collègues, les élus collègues et les services.

On y trouve, effectivement, une somme extrêmement importante d'informations sur les dispositifs qui sont mis en œuvre : un modeste et honnête point sur le Plan Climat énergie où l'on voit ce qui manque et ce qui doit être amélioré. Donc, cela c'est très positif. On voit un effort particulier sur la dépollution des eaux usées via une usine innovante qui est en cours de construction, comme l'a rappelé Madame Sémavoine, en espérant que cette innovation tienne son pari et beaucoup d'ambitions affichées.

Par exemple, le SLIME, le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'énergie, ou alors, la réhabilitation de 400 logements d'ici 2025 dans le cadre de l'OPAH-RU « Cœur de Ville » de Pau. Ce sont des données qui sont très intéressantes, et on y trouve aussi beaucoup d'autres actions



pour lesquelles on aimerait connaître, sous la forme d'une grille ou d'un tableau, je ne sais pas, enfin c'est la proposition que je vous ferai en tous les cas. A moins que vous ne souhaitiez être à part dans la présentation, là aussi, des données concernant les publics concernés, des données quantitatives sur les gains directs ou indirects dérivés pour l'environnement, enfin bref, des données chiffrées sur l'application des mesures ou des actions qui sont mises en œuvre et sur les éventuelles réorientations à opérer lorsque c'est nécessaire, parce que cela, c'est un élément qui manque. De la même façon qu'il manque aussi des critères d'évaluation qui sont en général déposés en préalable et non pas à l'issue d'une action parce que si l'on n'a pas inscrit les critères d'évaluation en même temps que l'on élabore l'action, on ne peut pas l'évaluer à terme. Cela, vous le comprendrez.

Donc, voilà. C'était juste cette information pour que ce rapport ressemble plus à un rapport, plutôt qu'à un publiereportage qui est très intéressant, mais il manque cela.

Voilà, je vous remercie.

**M. le Président :**

Madame Sémavoine...

**Mme SEMAVOINE :**

Vous dites publiereportage parce qu'il est beau. Il est très bien fait, il est fait par les services eux-mêmes et franchement, je salue, au-delà de leurs qualités techniques, professionnelles, je salue leur goût de vouloir donner envie de le lire au grand public aussi. Et donc, si c'était un rapport sans une image, sans une couleur, peut-être qu'il resterait comme cela et que personne ne le lirait. Donc, moi, je me réjouis qu'il soit aussi beau et qu'il fasse un peu publiereportage. Je trouve que c'est une très très bonne chose.

**Mme FRANCO :**

On peut faire très beau avec aussi des critères et des ...

**Mme SEMAVOINE :**

Mais je retiens votre proposition. Nous en reparlerons.

**M. le Président :**

Monsieur Jacottin...

**M. JACOTTIN :**

Oui, je souhaite faire une remarque qu'il faut prendre comme étant totalement bienveillante, ce qui est rare de ma part, mais néanmoins elle me paraît nécessaire.

**M. le Président :**

La magie de Noël !

**M. JACOTTIN :**

C'est pour poursuivre ce que disait Madame Sémavoine. Oui, la brochure est très belle. En revanche, il y a une photo qui, moi, me choque d'un point de vue professionnel et notamment sur la page 8. C'est le résumé de tout ce qu'il ne faut pas faire sur un chantier. Donc, s'il vous plaît, il y a un certain nombre de choses qui posent problème sur cette photo du chantier du réseau de chaleur. Donc, je pense que la photo mériterait, dans une version prochaine, à mon sens, d'être reprise parce qu'il y a un certain nombre de risques pour les salariés qui sont sur cette photo-là. Alors, je ne vais pas préciser ce soir, etc., ce n'est pas l'objet, mais en termes de choix de photo, je pense que l'on aurait pu mieux faire sur cette photo-là.

**M. le Président :**

Oui.

**Mme SEMAVOINE :**

Alors écoutez, je vais noter la page 8. En effet, je vois à quoi vous faites allusion, Monsieur Jacottin, mais je n'ai pas validé moi-même toutes les photos. En revanche, je vous invite à aller voir la photo page 48 qui est plutôt assez sympa. Voilà, points de suspension...

**M. le Président :**

Pourquoi ? Tu es sur la photo ?

**Mme SEMAVOINE :**

Oui.

**M. JACOTTIN :**

Non, mais au-delà, ce n'est pas qu'une plaisanterie. C'est-à-dire que là, il y a des salariés qui sont exposés. En termes d'image sur la sécurité, ce n'est pas une bonne image.

**M. le Président :**

Bien, nous avons pris acte, Madame Sémavoine, du rapport qui a participé grandement à la création de la magie de Noël, de ce climat de magie de Noël. Et c'est demain soir que l'on inaugure le jardin de Noël.

**Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Lacoste, *viste hèit...*

**27 - DEMANDE DE COFINANCEMENT EUROPEEN POUR LE CENTRE DE VACCINATION : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PAU, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BERN PYRENEES ET LE CCAS DE PAU**

**Rapporteur** : Jean LACOSTE

**M. LACOSTE** :

Un mot, e *plan fotut* !

Demande de cofinancement pour le centre de vaccination à l'Europe.

**M. le Président** :

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najja BOUCHANNAFA, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Monsieur Pees, soutien à l'investissement immobilier de la SARL Marbore.

**28 - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE LA SARL MARBORE**

*Conseil communautaire du jeudi 1er décembre 2022*

**Rapporteur : Francis PEES**

**M. PEES :**

Marbore, donc, c'est une extension...

**M. le Président :**

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Chenevière, là on va avoir un débat : ouverture dominicale des commerces.

**29 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2023**

**Rapporteur : Thibault CHENEVIÈRE**

**M. CHENEVIÈRE :**

Monsieur le Président, comme chaque année, les dates importantes liées aux grands évènements commerciaux et aux dates importantes.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité.

Non, non, Monsieur Jacottin vote « contre ».

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Vote(s) contre :** M. Arnaud JACOTTIN

**Adopté à la majorité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Bernos, éducation artistique et culturelle, attribution du label.

**30 - ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) : ATTRIBUTION DU LABEL "100% EAC"**

**Rapporteur :** Michel BERNOS

**M. BERNOS :**

Bon, la collectivité s'est portée candidate en vue d'obtenir le premier label 100% Éducation Artistique et Culturelle lancé à l'initiative du Haut-Commissariat à l'éducation artistique et culturelle, sous l'autorité des ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale.

C'est la perspective d'offrir pour chaque jeune un parcours cohérent nourri de pratiques artistiques et culturelles, de rencontres avec les artistes et les œuvres afin de développer les connaissances.

Le label est obtenu pour une période de cinq ans (2022-2027) et permet à la Communauté d'Agglomération d'intégrer le réseau des villes qui ont le label.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNÉ, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Bernos, Conservatoire.

**31 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL (CRD) PAU BEARN PYRE-**

**NEES : DEMANDE DE CLASSEMENT EN CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL.**  
**Rapporteur : Michel BERNOS**

**M. BERNOS :**

Nous souhaitons déposer une demande de classement en Conservatoire à Rayonnement Régional.

Nous répondons aux exigences fixées en matière de musique, de danse et d'art dramatique.

Dans ces trois spécialités, nous assumons, outre les missions initiales des conservatoires à rayonnement départemental, également un cursus complet comprenant le troisième cycle de formation des amateurs et le cycle diplômant.

C'est un atout indiscutable en termes d'attractivité du territoire en faveur des habitants de l'agglomération, mais aussi d'un public extérieur.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Bernos, 32.

**32 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL (CRD) PAU BEARN PYRENEES : DEMANDE D'AGREMENT POUR LES CLASSES PREPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU THEATRE.**

**Rapporteur : Michel BERNOS**

**M. BERNOS :**

Il vous est demandé d'approuver la demande d'agrément auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles...

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*



**M. le Président :**

Et le dernier rapport, hélas le dernier.

**33 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL (CRD) PAU BEARN PYRENEES : PARTENARIATS POUR L'ENSEIGNEMENT DU THEATRE**

**Rapporteur : Michel BERNOS**

**M. BERNOS :**

Eh oui, hélas !

Le temps passe si vite.

**M. le Président :**

C'est un crève-cœur de quitter ce climat.

**M. BERNOS :**

On peut, peut-être, citer les partenariats du Conservatoire à Rayonnement Départemental avec :

- le lycée Saint-Joseph de Nay
- Gaston-Fébus d'Orthez ;
- l'École supérieure de théâtre Bordeaux-Aquitaine ;
- l'Espace Jéliote d'Oloron ;
- et le Parvis de Tarbes.

Merci.

**M. le Président :**

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNÉ, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Syl-

vie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. Le Président :**

Merci à tous et joyeux Noël !

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

## **N° 1 Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Rapporteur** : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

01/06/22	Est confié à Sarah RUAULT, psychomotricienne, le soin d'effectuer auprès des assistantes maternelles du relais petite enfance de Pau et des enfants qu'elles accueillent, des ateliers de psychomotricité. Les interventions auront lieu d'octobre à décembre 2022. Les indemnités versées s'élèvent à 525 € TTC.
04/07/22	Est confié à Frédéric PUYRAVAUD, le soin d'effectuer auprès des enfants accueillis à la crèche Les P'tits Bouchons, à Jurançon, trois séances du Concert Relaxant Bulle de Son. Les séances se dérouleront les 8, 18 et 28 novembre au sein de la crèche. Les indemnités versées s'élèvent à 360 € TTC.
06/07/22	Est confié à Emilie RAISSON, le soin d'effectuer auprès des enfants accueillis à la crèche Les P'tits Bouchons, à Jurançon, une séance d'éveil musical et corporel le 21 juillet 2022. Les indemnités versées s'élèvent à 50 € TTC.
06/07/22	Est confié à l'association « Le Chant des Histoires », le soin d'effectuer auprès des enfants accueillis à la crèche Les P'tits Bouchons, à Jurançon, des ateliers d'éveil à la lecture et aux histoires, les 25 juillet et 3 novembre 2022. Les indemnités versées s'élèvent à 360 € TTC.
18/07/22	Est confié à Luc MARTINEZ, musicothérapeute, le soin d'effectuer auprès des assistantes maternelles du RAM de Pau et des enfants qu'elles accueillent, des ateliers d'éveil musical. Les interventions auront lieu d'octobre à décembre 2022, au Relais Petite Enfance à Pau. Les indemnités versées s'élèvent à 540 € TTC.
05/08/22	Est confié à l'entreprise « Dans le chapeau d'Olivier », le soin d'effectuer auprès des enfants de la crèche Saint Vincent de Paul à Pau, deux interventions du conte en musique et parcours sensoriel « Le monde enchanté d'Arsène Lutin » proposé par Monsieur Olivier BRETON. Les indemnités versées s'élèvent à 210 € TTC.
05/08/22	Est conclu avec l'association « Ecole de Qi Gong Xin Fa », un avenant à la convention de mise à disposition de la salle de danse située dans les locaux de la Médiathèque Intercommunale de Jurançon, afin d'assurer un stage du samedi 3 au dimanche 4 septembre 2022.
12/08/22	Est confié à l'association « FUSAIN », le soin d'effectuer auprès du Relais Petite Enfance, une réunion de rentrée et des ateliers artistiques auprès des assistantes maternelles. Les indemnités versées s'élèvent à 534 € TTC.
12/08/22	Est confié à l'auto-entreprise « Mille et une Pousses », le soin d'effectuer auprès des enfants de la crèche St Basil's à Pau, des ateliers autour de la nature intitulés « Fée des merveilles en nature avec Mr Chou Pisson ». Les séances se dérouleront les 22 septembre, 21 octobre, 24 novembre et 15 décembre 2022. Les indemnités versées s'élèvent à 312 € TTC.
22/08/22	Prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de Monsieur Philippe LAPOUSTERLE, pour les besoins de la mission, à titre gracieux, de commissariat de programmation des rencontres littéraires « Les idées mènent le

	monde ».
29/08/22	Sont attribuées, des aides déléguées de l'Etat aux opérateurs de logement locatif social au titre de la programmation 2019 de logements sociaux. Ce forfait s'élève à 5 900 €/logement PLAI et concerne la Résidence Carre Verte à Gelos. Le bénéficiaire de la subvention est PAU BEARN HABITAT.
08/09/2022	Sont attribuées, des subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels et dont l'ensemble des pièces justifiant le paiement ont été déposées. Ces subventions s'élèvent au total à 5 010 €, pour deux propriétaires du dispositif PIG Plaisir d'Habiter.
09/09/2022	Sont attribuées, des subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels et dont l'ensemble des pièces justifiant le paiement ont été déposées. Ces subventions s'élèvent au total à 25 758 €, pour trois propriétaires du dispositif PIG Plaisir d'Habiter.
09/09/2022	Sont attribuées, des subventions accordées par l'OPAH RU aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels et dont l'ensemble des pièces justifiant le paiement ont été déposées. Ces subventions s'élèvent au total à 1 749,77 €, pour un propriétaire du dispositif OPAH RU Cœur de Ville de Pau.
15/09/2022	Est approuvé, au titre de l'Education artistique et culturelle (EAC) menée par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, le plan de financement prévisionnel suivant :  <u>Dépenses (TTC)</u> Interventions agents ville et agglomération : 86 450 € Spectacles : 9100 € Interventions artistiques : 35 200 € TOTAL : 130 750 € <u>Recettes (TTC)</u> DRAC Nouvelle-Aquitaine : 13 000 € Cités Éducatives : 2600 € CAPBP : 115 150 € TOTAL : 130 750 €  Est sollicitée, une subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine selon le détail figurant ci-dessus. Inscription des recettes correspondantes, d'un montant de 13 000 € TTC, au budget principal 2022.
19/09/2022	Arrêt du plan de financement du service Développement de la Lecture Publique de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées destiné à promouvoir et développer les actions de médiation de la lecture auprès du jeune public, afin d'obtenir la labellisation 1ère page. La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est autorisée à solliciter une subvention d'un montant de 12 000 € auprès de l'Etat/Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, afin de soutenir la mise en place d'actions de médiation de la lecture auprès du jeune public, ainsi que l'action de la Labellisation Premières Pages 2022 pour soutenir les projets spécifiques dédiés à la Petite Enfance en Médiathèque en partenariat avec le ministère de la Culture.

19/09/2022	<p>Arrêt du plan de financement du service Développement de la Lecture Publique de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées destiné à promouvoir des médiathèques sociales et inclusives, réduire la fracture numérique et partager le patrimoine sur l'ensemble du territoire.</p> <p>La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est autorisée à solliciter une subvention d'un montant de 35 150 € auprès de l'Etat/Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, afin de soutenir la mise en place d'un contrat territoire-lecture (CTL), dispositif visant à initier des partenariats avec les collectivités territoriales autour de projets de développement de la lecture.</p>
20/09/2022	<p>Sont attribuées, des subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels et dont l'ensemble des pièces justifiant le paiement ont été déposées.</p> <p>Ces subventions s'élèvent au total à 12 535 €, pour quatre propriétaires du dispositif PIG Plaisir d'Habiter.</p>
20/09/2022	<p>Sont attribuées, des subventions accordées par la CAPBP aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels et dont l'ensemble des pièces justifiant le paiement ont été déposées.</p> <p>Ces subventions s'élèvent au total à 4 974 €, pour quatre propriétaires du dispositif PIG Plaisir d'Habiter et 7 500 € pour 2 propriétaires du dispositif Ma Première Pierre.</p>
21/09/2022	<p>Conclusion de contrats de cessions entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la Ville de Jurançon et divers intervenants artistiques, au titre de la période allant de septembre à décembre 2022, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Musique : « The supersoul brothers » Scott Production (2 500 €)</li> <li>- Musique : Les Meuf'in » - Pelados Production (1 000 €)</li> <li>- Théâtre : « Rachel » - By Collectif / FAB Fabriqué à Belleville (4 483,75 €)</li> <li>- Théâtre : « Orphelins » - La Cohue (2 954 €)</li> </ul> <p>Le budget artistique pris en charge par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'établit à 10 937,75 €, les frais techniques seront pris en charge directement. Les dépenses seront réglées au moyen des crédits inscrits au Budget Principal 2022.</p>
23/09/2022	<p>Signature d'une convention de partenariat à titre gratuit avec le Centre de protection maternelle et infantile (PMI) à Billère, pour la mise en place, par le service Lecture publique / Réseau des médiathèques, de séances autour d'albums, de berceuses et de chants à destination des futurs parents et des parents avec leurs bébés.</p> <p>La convention prendra fin le 31 décembre 2022.</p>
27/09/2022	<p>Sont attribuées, des subventions accordées par l'ANAH aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels et dont l'ensemble des pièces justifiant le paiement ont été déposées.</p> <p>Ces subventions s'élèvent au total à 14 541 €, pour trois propriétaires du dispositif PIG Plaisir d'Habiter et 14 000 € pour un propriétaire du dispositif OPAH RU Cœur d'Agglomération.</p>
27/09/2022	<p>Sont attribuées, des subventions accordées par la CAPBP aux propriétaires dans le cadre des dispositifs opérationnels et dont l'ensemble des pièces justifiant le paiement ont été déposées.</p> <p>Ces subventions s'élèvent au total à 5 043,36 €, pour cinq propriétaires du dispositif PIG Plaisir d'Habiter, 2019 et 2020.</p>

11/10/2022	Signature de toutes les conventions sans flux financiers et documents afférents aux partenariats dans la cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.
11/10/2022	Adhésion de la CAPBP à l'association ECLOZ au titre de l'année 2022, et signature du bulletin d'adhésion correspondant d'un montant de cinquante euros. Les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2022.

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des décisions prises.**

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises.

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS



-----

## **N° 2 Compte-rendu des décisions du Bureau du vendredi 30 septembre 2022**

**Rapporteur** : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

### **AFFAIRES**

**N° 1 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : modernisation de l'Institut Gracy en centre-ville de Pau**

**Rapporteur** : Francis PEES

**Adopté à l'unanimité**

**N° 2 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : ouverture de La Craft - Pyrénées en centre-ville de Pau**

**Rapporteur** : Francis PEES

**Adopté à l'unanimité**

**N° 3 - Aide à l'installation et à la modernisation des commerces de centre-ville : ouverture de L'Atelier S en centre-bourg de Bizanos**

**Rapporteur** : Francis PEES

**Adopté à l'unanimité**

**N° 4 - Soutien au projet de développement de la SAS MANUFACTURE TEXTILE MERIDIONALE : aide à l'investissement immobilier**

**Rapporteur** : M. Francis PEES

**Adopté à l'unanimité**

**N° 5 - Soutien au développement de l'Association ENVIE PAU : aide à l'investissement immobilier**

**Rapporteur** : Francis PEES

**Adopté à l'unanimité**

**N° 6 - Soutien à l'investissement immobilier de la SAS Sarthou Menuiseries**

**Rapporteur** : M. Francis PEES

**Adopté à l'unanimité**

**N° 7 - Soutien à l'investissement immobilier de la SARL SPS Formations**

Rapporteur : M. Francis PEES

**Adopté à l'unanimité**

**N° 9 - Cotisation annuelle 2022 à l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine ADI-NA**

Rapporteur : M. Francis PEES

Ne prennent pas part au vote : M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Louis PERES

**Adopté à l'unanimité**

**N° 10 - SEM Hélioparc - Projet Bâtiment Marie Curie - Garantie d'un emprunt d'un montant de 2 000 000€ auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et de la Caisse d'Epargne**

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Michel BERNOS

**Adopté à l'unanimité**

**N° 11 - SEM Pau Pyrénées - Projet PRO A PRO - Garantie d'emprunt d'un montant de 2 500 000 € auprès du Crédit Coopératif**

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Michel BERNOS, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis PEES, M. André NAHON, M. Jean-Louis PERES

**Adopté à l'unanimité**

**N° 12 - Entreprise Coopérative Jeunesse - Attribution d'une subvention à la SCIC Pau Pyrénées**

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

**Adopté à l'unanimité**

**N° 13 - Convention triennale de partenariat HEGALALDIA pour la sauvegarde de la faune sauvage**

Rapporteur : MME Monique SEMAVOINE

**Adopté à l'unanimité**

**N° 14 - Salon de l'Etudiant 2022**

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

**Adopté à l'unanimité**

**N° 15 - Soutien financier au concours inter-régional Prim'Holstein organisé par l'Association pour la Promotion de l'Elevage et de ses Métiers**

Rapporteur : M. Patrick BURON

**Adopté à l'unanimité**

**N° 16 - Cité créative de la culture béarnaise : soutien à l'espace de lecture et de découverte porté par le CIRDOC-Institut occitan de cultura**

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Ne prennent pas part au vote : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE

**Adopté à l'unanimité**

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des décisions du bureau.**

Le conseil communautaire prend acte des décisions du bureau.

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

### **N° 3 ZAE LONSTECHNORD : échange foncier, sans soulte, avec l'Indivision Ducos**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par acte authentique, passé par devant Maître Sylvie Mendribil, le 30 septembre 2020, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a acquis auprès de l'Indivision DUCOS, dans le secteur Haut du Pont Long, les parcelles cadastrées commune de Lons, suivantes :

- AC n° 412, n° 415, n°418 et n° 421, d'une superficie totale de 6 928 m<sup>2</sup> sur la base de 23 € HT/m<sup>2</sup> soit un prix de 159 344 € TTC
- Assorti du versement d'une indemnité assise sur 2,30 € /m<sup>2</sup> au profit de Mme Chantal Joly, fermier en place soit la somme de 15 934 €.

Toutefois, cet acte n'a pu prendre en compte l'évolution de la situation de la ZAE de Lonstechnord qu'il convient de régulariser à travers le présent échange foncier, sans soulte.

Dans le cadre de cet échange il est proposé :

▪ **Pour l'Indivision Ducos de céder à la CAPBP :**

Partie de parcelles cadastrées section AC n° 654, et n° 625 de 429 m<sup>2</sup>, permettant de finaliser l'unité foncière constituant le lot n°10, restant à commercialiser, en redonnant une forme plus homogène par un agrandissement supplémentaire de 252 m<sup>2</sup> et pour garantir la continuité piétonne périphérique de la ZAE représentant une superficie de 177 m<sup>2</sup> comme figuré sur le plan joint. Cet ensemble, sur la base de 23 € HT/m<sup>2</sup>, représente un prix total de : 9 867 € HT ;

▪ **Pour la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées de céder à l'Indivision Ducos**

Partie de parcelle cadastrée section AC n° 685 de 379 m<sup>2</sup>, permettant au tiers-lieu « les Granges de l'Uzan » de bénéficier d'un espace vert tampon entre la ZAE LONSTECHNORD et le projet privé. Cet ensemble sur une base de 23 € HT/m<sup>2</sup> représente un prix total de : 8 800 € HT (Evaluation DDFiP de Pau du 8 septembre 2022)

La soulte de 1 067 € qui devrait être versée au profit de l'Indivision Ducos sera compensée par la prise en charge par la CAPBP de la pose d'une clôture séparative en limite de propriété avec la CAPBP, le bornage des parcelles concernées par l'échange, et les frais d'acte afférents à cette opération.

Par ailleurs, il est à préciser que ledit échange donnera lieu à l'implantation d'une tranchée commune composée de différents réseaux et canalisations permettant un maillage public et de viabiliser le site « les granges de l'Uzan ».

Désormais, il convient de procéder au présent échange foncier entre l'Indivision Ducos et la Collectivité aux conditions susmentionnées.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

**1. Décider d'approuver le principe de l'échange foncier, sans soulte, entre l'indivision Ducos et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées aux conditions susmentionnées telles qu'exposées ci-dessus comprenant 2 transactions, à savoir :**

**- la cession de la parcelle cadastrée section AC n° 685, d'une contenance de 379 m<sup>2</sup>, au bénéfice de l'Indivision Ducos afin de permettre au tiers-lieu « les Granges de l'Uzan », de bénéficier d'un espace vert tampon entre la ZAE LONSTECHNORD et le projet privé ;**

**- l'acquisition auprès de l'Indivision Ducos de partie des parcelles cadastrées section AC n° 654, et n° 625, de 429 m<sup>2</sup>, en vue de d'agrandir l'unité foncière, constituant le lot n°10, d'une superficie de 252 m<sup>2</sup> supplémentaire et pour garantir la continuité piétonne périphérique de la ZAE représentant une surface de 177 m<sup>2</sup>.**

**2. Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, avant-contrats et documents concourant à l'exécution de la présente délibération ;**

**3. Décider que les frais d'actes et tous autres frais engendrés par lesdites transactions seront pris en charge par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**

**4. Décider que le financement sera assuré au moyen de crédits inscrits au budget général de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

## **N° 4 GAN - Acquisition des parcelles cadastrées AL55 et 449 sises 15 rue Pierre de Marca**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Les parcelles cadastrées commune de Gan, section AL n°0055 et 0449, sises 15 rue Pierre de Marca, sont situées à proximité du centre-bourg.

Elles accueillait un EHPAD qui a été exploité jusqu'en 2021, sous le nom Les Jardins d'Iroise ; le gestionnaire de cet EHPAD a transféré ses activités sur la commune d'Idron. En effet, ce dernier était dans l'incapacité d'étendre son activité sur le site du fait de son classement en zone orange du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Depuis, l'ensemble immobilier, constitué de 58 chambres détenues par 24 copropriétaires, et de locaux communs détenus par le précédent gestionnaire de la maison de retraite, représentant une superficie de 1870 m<sup>2</sup> de surface habitable, est libre de toute occupation.

Compte tenu de l'obligation pour la commune de Gan de créer des logements sociaux, à hauteur de 20 %, la société DOMOFRANCE a proposé de reconvertir le site en logements locatifs sociaux.

L'ensemble immobilier pourrait accueillir 17 logements, du T2 au T4. Les locaux du rez-de-chaussée accueilleraient uniquement des pièces de jour, les pièces de nuit s'établissant à l'étage, pour s'affranchir de la contrainte du PPRI. Toutefois, compte tenu des coûts de transformation du bâtiment, la charge foncière admissible est peu élevée.

Dans son avis ci-annexé du 17/10/2022 le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des finances publiques a estimé sa valeur vénale à 840 000€.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a formulé une offre d'acquisition en septembre 2021 à 600 000€ net. Cette proposition ayant été acceptée par les copropriétaires, l'agglomération sollicite l'intervention de l'EPFL Béarn Pyrénées pour acquérir ce bien. La durée du portage sera de deux ans avec une marge de portage de 2% par an. Aucune avance de trésorerie n'est à prévoir pour un portage de cette durée.

A la fin de la période de portage, le bien sera cédé par l'EPFL avec application d'une décote de 200 000 € en vue de son acquisition finale par la société DOMOFRANCE dans le cadre d'un montage foncier lui permettant d'absorber la charge foncière de ce projet d'intérêt général visant à créer des logements sociaux en centre-bourg de Gan.

### **Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

**1. Décider de solliciter l'EPFL Béarn Pyrénées pour assurer l'acquisition au prix de 600 000€ puis le portage d'une durée de deux ans, de l'ensemble immobilier cadastré AL 0055 et 0449, commune de Gan, sises 15 rue Pierre de Marca, pour une contenance cadastrale de 4 892m<sup>2</sup> ;**

**2. Autoriser Monsieur le Président à signer avec l'EPFL Béarn Pyrénées la convention de portage à intervenir avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour une durée de 2 ans à compter de l'acquisition définitive du bien ;**



**3. Décider, en cours de portage de procéder au rachat de l'ensemble immobilier ou de désigner un tiers pour bénéficier de la revente en ses lieu et place au prix et conditions prévus par la convention ;**

**4. Décider que le financement de cette opération sera assuré au moyen de crédits inscrits au budget général.**

**Ne prennent pas part au vote : M. Pascal MORA, M. Gilbert DANAN**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

**N° 5 INDUSLONS : modification de la délibération du 29 juin 2021 portant cession du lot n°1 à la société Da Silva et acquisition par la CAPBP de l'ensemble immobilier situé 12 rue Larregain à Lons**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°9 du 29 juin 2021 le conseil communautaire a décidé de la cession d'un terrain au sein du Parc d'Activité INDUSLONS formant le lot n°1 situé 64 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie, au bénéfice de la société Da Silva et Fils, spécialisée dans les travaux de charpente, zinguerie et de désamiantage, pour un prix de 691 567,20 € TTC subordonnée à la réalisation de conditions suspensives et à la signature d'une promesse de vente dans le délai de 4 mois à compter de la prise d'effet de la délibération précitée.

Il est rappelé que le lot n°1 est issu de la division de parcelles de plus grande importance AL n°871 et AL n° 874, devenues respectivement AL n° 1154 et AL 1156, d'une superficie totale réelle de 14 270 m<sup>2</sup> tel que figurant sur le plan de repérage des limites établi par le géomètre-expert ECTAUR en date du 21 juillet 2021.

Si l'ensemble des conditions suspensives a été levé aucune promesse de vente n'a été signée dans le délai imparti en raison du retard lié à l'attribution du plan de financement.

Il convient donc d'autoriser de nouveau le M. le Président à signer l'acte authentique de la vente du lot n°1 susmentionné à la société Da Silva.

Par ailleurs, dans la même délibération il a également été décidé l'acquisition par la CAPBP de l'ensemble immobilier, appartenant aux consorts Da Silva et à la société Da Silva, situé au 12 rue Larregain à Lons pour un prix de 515 000,00 € TTC (évalué à 586 000 € avis France Domaines du 17 février 2022), dans le cadre d'une promesse de vente, avec conditions suspensives, qui n'a pas été signée non plus.

En conséquence il convient de régulariser l'ensemble de ces transactions foncières en autorisant M. le Président de la CAPBP à signer l'acte authentique de cession du lot n°1 et l'acte d'acquisition aux conditions résolutives ci-après, dans le délai de 3 ans à compter de la présente délibération :

- 1 - La signature préalable de l'acte authentique de cession du lot n°1 au profit de la société Da Silva pour un prix de 691 567,20 € TTC par la CAPBP ;
- 2 - La finalisation de la construction du nouveau bâtiment par la société Da Silva et Fils sur le lot n°1 ;
- 3 - La libération au profit de la CAPBP des 2 structures bâties précitées et libres de toute location ou occupation.

Par ailleurs, il sera observé qu'il est proposé dans une délibération suivante de modifier, par avenant, la convention relative à l'aide à l'investissement immobilier octroyée à la SCI Da Silva dans le cadre de cette opération, approuvée par délibération n° 72 du conseil communautaire du 29 juin 2021, en portant le délai de commencement des travaux à deux ans, à compter de la notification de la convention.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

1. Décider de céder à la société Da Silva et Fils ou à toute autre personne physique ou morale qu'elle se substituerait, l'assiette foncière sise 64 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie à Lons et formant le lot n°1 de 14 270 m<sup>2</sup> à distraire des parcelles cadastrées section AL n° 1154 et AL n° 1156 au prix de 576 306,00 € HT auquel se rajoute une taxe sur la valeur ajoutée de 115 261, 20 € soit un prix total de 691 567, 20 € TTC ;

2. Autoriser M. le Président à signer avec la faculté de substitution tout acte authentique et plus généralement tous actes ou documents nécessaires dans le cadre de ce projet de vente au bénéfice de la société Da Silva et Fils ou à toute autre personne physique ou morale qu'elle se substituerait dans les conditions ci-dessus exposées ;

3. Décider de faire recette du montant de cette vente au budget général de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;

4. Décider de procéder à l'achat de l'ensemble immobilier sis 12 rue Larregain à Lons (64140) appartenant aux Consorts Da Silva implanté sur la parcelle cadastrée AK n° 50 d'une contenance de 1 974 m<sup>2</sup> au prix ferme et définitif de 216 300 € et celui sur la parcelle AK n° 314 appartenant à la société Da Silva et Fils d'une contenance de 3 000 m<sup>2</sup> au prix ferme et définitif de 298 700 € aux conditions résolutoires suivantes dans le délai de 3 ans :

1 - la signature préalable de l'acte authentique de cession du lot n°1 au profit de la société Da Silva pour un prix de 691 567,20 € TTC par la CAPBP ;

2 - la finalisation de la construction du nouveau bâtiment par la société Da Silva et Fils sur le lot n°1 ;

3 - la libération au profit de la CAPBP des 2 structures bâties précitées et libres de toute location ou occupation.

5. Autoriser M. le Président à signer avec la faculté de substitution tout acte authentique et plus généralement tous actes ou documents nécessaires dans le cadre de ce projet d'acquisition au bénéfice des Consorts Da Silva et de la société Da Silva et Fils ou à toute autre personne physique ou morale qu'elle se substituerait dans les conditions ci-dessus exposées ;

6. Décider de financer la dépense relative à l'acquisition à réaliser par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées auprès des Consorts Da Silva et de la Société Da Silva et Fils telle que décrite ci-dessus au moyen de crédits inscrits au budget général.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

## **N° 6 Avenant à la convention de soutien à l'investissement immobilier de l'entreprise DA SILVA**

**Rapporteur** : M. Francis PEES

Mesdames, Messieurs

L'entreprise DA SILVA est implantée sur le Parc d'Activités Industrielles à Lons et est spécialisée dans les travaux de charpente, zinguerie et désamiantage. Cette entreprise s'adresse à la fois à une clientèle de professionnels et de particuliers. Elle compte actuellement 30 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 4.2M€.

Lors de sa séance du 29 juin 2021, le conseil communautaire :

- A décidé de céder à la société Da Silva et Fils l'assiette sise au 64 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Lons formant le lot n°1 (parcelle AL 871p et AL 874p), d'une superficie de l'ordre de 14 265 m<sup>2</sup>, au prix de 691 567,20 € TTC ;

- Puis a décidé de procéder à l'achat de l'ensemble immobilier sis 12 rue Larregain à Lons, d'une contenance de 1 974 m<sup>2</sup>, sur la parcelle bâtie AK 50, appartenant aux Consorts DA SILVA au prix de 216 300 € TTC ainsi qu'à l'achat de l'ensemble immobilier sis 12 rue Larregain, à Lons d'une contenance de 3 000 m<sup>2</sup>, sur la parcelle bâtie AK 314, appartenant à la société Da Silva et Fils, au prix de 298 700 € TTC.

Dans le dispositif prévu dans l'exposé des motifs de ladite délibération figuraient entre autres les conditions suspensives suivantes : le rachat auprès de l'EPFL de la parcelle mère AL 871 par la communauté d'agglomération, la division parcellaire, le dépôt du permis de construire et son obtention purgée de tout recours. Toutes ces conditions suspensives ont été levées.

La délibération prévoyait en outre la signature d'une promesse de vente dans les 4 mois. Pour des raisons de plan d'affaires de l'entreprise, il n'y a pas eu de promesse de vente signée dans les 4 mois à compter de l'approbation de ladite délibération. A ce jour, l'entreprise a fait connaître qu'elle avait obtenu le financement nécessaire pour l'acquisition dudit terrain et un permis de construire purgé. Son souhait est bien celui de signer au plus tôt, sans passer par une promesse de vente, l'acte authentique d'acquisition du terrain de 1,4 ha compte tenu notamment de l'évolution des taux bancaires et de l'obtention du prêt bancaire et du PC purgé.

Par ailleurs, la délibération n°72 du conseil communautaire du 29 juin 2021 a attribué une aide à l'investissement immobilier à la SCI Da Silva d'un montant de 60 000 € dans le cadre de cette opération.

L'article 4 de la convention d'attribution de cette subvention prévoit que « les travaux devaient être commencés dans un délai d'un an à compter de la notification de la présente convention ». Ces travaux n'ayant pas commencé dans cet intervalle, la convention nécessite donc d'être prorogée d'où le présent avenant proposé.

Il est ainsi proposé la conclusion d'un avenant pour modifier ce délai de commencement des travaux en le portant à deux ans, à compter de la notification de la convention.

**Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 9 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider d'approuver l'avenant à la convention d'aide à l'investissement immobilier à la SCI DA SILVA, dans le cadre du développement de l'entreprise DA SILVA, conformément au dispositif de « Soutien aux investissements immobiliers » du Règlement d'Intervention Economique ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant annexé ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera financée par les crédits inscrits au Budget Principal 2022, chapitre 204, fonction 90, article 20422.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS



-----  
**N° 7 Orientations budgétaires 2023**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément aux dispositions de l'article L-2312-1 (par renvoi de l'article 5211-36) du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose de débattre des orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, je vous invite, avant le vote du budget inscrit à l'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2022, à débattre des orientations budgétaires 2023 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des discussions sur les orientations budgétaires 2023 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.**

**Le conseil communautaire prend acte des discussions sur les orientations budgétaires 2023 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUÉYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

## **N° 8 Décision modificative n°2**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Cette décision modificative n°2 de l'exercice 2022 est destinée à procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal comme sur les budgets annexes.

### **Budget principal**

Les mouvements proposés sur le budget principal concernent les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **La section de fonctionnement**

Les crédits supplémentaires sont financés par des recettes supplémentaires, des redéploiements et par un prélèvement opéré sur les dépenses imprévues.

Les dépenses nouvelles proposées sont détaillées dans le tableau ci-dessous. L'ajustement le plus important concerne les charges de personnel en raison notamment de la revalorisation du point d'indice de 3,5% effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

<b>Dépenses fonctionnement</b>	
Charges de personnel (point d'indice, SEGUR, revalorisation grilles...)	950 000 €
Atténuation de produits (reversement taxe de séjour)	350 000 €
Ajustement crédits subventions	133 000 €
Subvention exceptionnelle Elan béarnais (délibération n°46 du 30 septembre 2022)	120 000 €
Reversement à l'ARS d'un financement trop perçu pour la MAIA	114 000 €
Charges financières (ICNE)	100 000 €
Autres dépenses exceptionnelles (annulation titres sur exercices antérieurs...)	150 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 917 000 €</b>

Ces crédits supplémentaires sont financés de la façon suivante :

- Prélèvement sur les dépenses imprévues de 1,217 M€,
- Augmentation du montant des contributions directes de 700 K€ sur la base de la recette prévisionnelle définie par l'Etat 1259 fourni par les services de l'Etat.

- **La section d'investissement**

Les dépenses nouvelles présentées dans le tableau ci-dessous sont financées par des redéploiements.

<b>Dépenses investissement</b>	
Fonds de concours	400 000 €
Remboursement capital de la dette	100 000 €
Fin travaux centre culturel du Béarn	90 000 €
Réseaux schéma de mutualisation du numérique Billère/Lescar	50 000 €
Travaux CVC (Chauffage, ventilation et climatisation) et électricité au Piano	50 000 €
Travaux chapelle conservatoire	35 000 €
Redéploiements	-725 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

### **Budget annexe assainissement**

Il est proposé d'inscrire les crédits supplémentaires suivants :

- 50 K€ sur les charges de personnel en raison de la revalorisation du point d'indice,
- 60 K€ sur les charges financières en raison de l'augmentation des intérêts de la dette sur le stock d'emprunts à taux variable.
- 40 K€ sur les atténuations de produits.

Ces crédits supplémentaires sont financés par un prélèvement sur les dépenses imprévues.

Au niveau de la section d'investissement, il est par ailleurs proposé de redéployer 3 M€ de l'AP 20405 sur les travaux d'investissement vers l'AP 19404 dédiée à la biométhanisation.

### **Budget annexe eau**

Il est proposé d'inscrire les crédits supplémentaires suivants :

- 120 K€ sur les charges de personnel en raison de la revalorisation du point d'indice,
- 30 K€ sur les charges financières en raison de l'augmentation des intérêts de la dette sur le stock d'emprunts à taux variable.

Ces crédits supplémentaires sont financés par un prélèvement sur les dépenses imprévues.

### **Budget annexe opérations d'aménagement**

A la demande du Service de Gestion Comptable (ex-Trésorerie Municipale), il est proposé d'effectuer des écritures de régularisation comptable. Il s'agit d'écritures d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en dépense et en recette à l'intérieur des deux sections (apurement du compte 1068).

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Adopter la 2ème décision modificative de l'exercice 2022 conformément aux états détaillés ci-annexés ;**
- 2. Valider les écritures d'ordre budgétaire du budget annexe opérations d'aménagement (apurement du compte 1068) présentées dans l'état ci-annexé.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ

-----

**N° 9 Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements : rapport annuel 2021 des mandataires et du délégataire pour la gestion du Parc des Expositions**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 31 mars 2011, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Pyrénées s'était prononcé favorablement sur la création de la SPL Palais Beaumont en participant au capital social à hauteur de 100K€. La recapitalisation intervenue en 2012 a porté sa participation à hauteur de 200 K€ soit un tiers du capital social total.

Par délibération du 20 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé la signature d'un contrat de concession confiant à la SPL Palais Beaumont – Parc des Expositions la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2019 qui a été signé le 27 décembre 2018. Au 1er janvier 2019, la SEM Pau Evènements qui exploitait le Zénith de Pau a été absorbée par la nouvelle SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires de Sociétés d'Économie Mixte et par renvoi des SPL, se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an, par leurs représentants aux conseils d'administration et conseil de surveillance.

En outre, conformément à l'article L.3131-5 du code de la commande publique le délégataire doit transmettre un compte rendu annuel d'activité. Par ailleurs, dans ce cadre en vertu de l'article L1413-1 du CGCT, le rapport est soumis pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Aussi, à ce double titre, la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements a communiqué le compte rendu d'activité et les comptes financiers pour l'exercice 2021 relatifs à la gestion et l'exploitation du Parc des expositions.

Les principaux enseignements du rapport et des comptes 2021 peuvent être résumés comme suit :

**I – Le bilan commercial du Parc des Expositions : l'activité 2021 et ses principaux chiffres**

Le Parc des Expositions a subi les conséquences de la crise sanitaire COVID 19 et n'a pu accueillir correctement l'ensemble des événements. Tout comme le Palais Beaumont, l'activité a été faible au premier semestre à l'exception de quelques événements autorisés comme les concours. Le début d'été puis l'automne ont ensuite retrouvé un rythme normal malgré la cohabitation avec le centre de vaccination.

Deux événements sur cinq organisés en production propre par les équipes du parc des expositions ont pu être maintenus (la Foire de Pau et le salon du véhicule neuf) représentant 627 K€ de chiffre d'affaires.

DATES	MANIFESTATIONS	N° JOURS	VISITORAT	CA HT
JANVIER	Salon du Mariage	2	Annulé Covid	0 €
FEVRIER	Salon du Véhicule d'occasion	3	Annulé Covid	0 €
MARS	Salon de l'Habitat	3	Annulé Covid	0 €
SEPTEMBRE	Foire de Pau	9	50 000	555 390 €
OCTOBRE	Salon du Véhicules neufs	3	3 553	71 680 €
<b>TOTAL</b>			<b>53 553</b>	<b>627 070 €</b>

La Foire de Pau 2021 a pu se tenir après 2 années d'absence mais encore dans un contexte imposant des contraintes sanitaires et de distanciation importante. La commercialisation des stands durant les six mois précédents la manifestation a été grandement perturbée par l'apparition du variant Delta. L'incertitude de pouvoir tenir la Foire de septembre a rendu l'écoute client difficile pour les convaincre de venir exposer.

La combinaison entre le manque d'exposants, les contraintes de distanciation et l'instauration du pass sanitaire a directement impacté le niveau de fréquentation et par conséquent a généré une baisse du niveau du chiffre d'affaires réalisé.

Le Salon du Véhicule Neuf 2021 est co-produit par la SPL et le Groupement des Concessionnaires Palois. Les gains et pertes générés par l'événement sont partagés équitablement. Cette édition a également été compliquée compte tenu des difficultés actuelles que rencontre le secteur de l'automobile.

Beaucoup d'exposants ont préféré réduire leur surface d'exposition ou faire l'impasse sur leur participation faute de véhicules neufs disponibles à la vente sur le marché.

La baisse de l'offre exposant et l'organisation de grands événements étant encore soumise à des restrictions sanitaires ont eu pour conséquence une baisse de la fréquentation de 40% et ont donc entraîné une baisse du chiffre d'affaires.

## **II – Bilan financier, politique d'investissement et bilan social de la SPL**

### **1) Analyse du compte de résultat 2021**

Le montant des charges 2021 de la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements s'élève à 5,7 M€ contre 3,6 M€ en 2020 compte tenu de l'impact de la crise sanitaire et se décompose comme suivant :

- un montant de 2,8 M€ contre 1,9 M€ en 2020 du Palais Beaumont et de le restaurant la Belle Époque;
- un montant de 1,97 M€ contre 0,86 M€ en 2020 du Parc des Expositions ;
- un montant de 0,91 M€ du Zénith contre 0,84 M€ en 2020.

Concernant le Parc des Expositions, il est à noter :

- La baisse de 10% des charges de personnel s'expliquant par la mise en place des collaborateurs en chômage partiel jusqu'à la reprise de l'activité en septembre ainsi qu'aux exonérations d'Urssaf ;
- La hausse des frais administratifs de +430K€ s'explique par des provisions pour créances, notamment liées au montant réellement payé pour l'utilisation du site par le centre de vaccination.

La redevance locative due à la collectivité est conforme à la convention d'affermage.

Au niveau des produits, le montant total s'élève à 5,7 M€ contre 3,3M€ en 2020 et se décompose comme suivant :



- Un montant de 3,1 M€ (contre 1,7 M€ en 2020) du Palais Beaumont et de la Brasserie la Belle Époque;
- Un montant de 1,6 M€ (contre 0,58 M€ en 2020) du Parc des Expositions ;
- Un montant de 1,03M€ (contre 0,96 M€ en 2020) du Zénith avec un chiffre d'affaires de 547 K€.

Concernant le Parc des expositions, il est à noter :

- Un chiffre d'affaires de 1246K€ contre 262 K€ en 2020 grâce à l'organisation de la Foire de Pau générateur de la partie la plus significative des recettes annuelles ;
- La subvention forfaitaire d'exploitation à hauteur de 202K€ versée par la collectivité.

La SPL a bénéficié des aides du fonds de solidarité qui représentent un montant de 167 K€ pour le Parc des Expositions.

Ainsi, le compte de résultat de la SPL fait apparaître un résultat net comptable excédentaire de 56,7 K€ après le déficit de -571 K€ de 2020.

Il se décompose par affermage comme suivant :

- +269,2 K€ pour le Palais Beaumont et la Brasserie la Belle Époque,
- - 334,8 K€ pour la Parc des expositions,
- +122,3 K€ pour le Zénith.

## 2) La politique d'investissement

La SPL Pau Béarn Pyrénées Événements a réalisé en 2021 pour un montant total de 56,4 K€ HT les investissements suivants:

- Installations générales (caméra de vidéosurveillance et chauffe-eau pour 5,4 K€), matériel informatique (4,5K€) pour le Palais Beaumont et matériel (24,4 K€) pour la Brasserie la Belle Époque ;
- Agencements et matériel (fibre et nettoyeur haute pression) : 5,6 K€ pour le Parc des expositions ;
- Onduleur Wifi, Mobilier, matériel informatique et téléphones contrôle pass sanitaire : 16,5 K€ pour le Zénith.

La collectivité n'a pas pris en charge d'investissements au titre de l'exercice 2021.

## 3) Bilan social

Au 31/12/2021, l'effectif de la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements est de 42 salariés dont :

- 36 CDI dont 2 à temps partiel,
- 4 CDD,
- 2 contrats d'apprentissage en CDD.

En outre, la société dispose d'un mandataire social en la personne de Monsieur Guillaume Méchin depuis le 01/10/2018 qui a la qualité de Directeur Général.

### **III – Bilan 2021 et Perspectives 2022**

Dans le sillage de 2020, l'année 2021 a été marquée par la pandémie de COVID-19 qui a eu un impact très négatif sur l'occupation des sites.

La première partie de l'année n'a permis qu'une activité partielle qui, progressivement a repris avec les levées successives sous certaines conditions des contraintes sanitaires.

L'ensemble de évènements concentrés à partir de septembre a généré la majeure partie du chiffre d'affaires de la SPL.

Après deux années difficiles sur l'ensemble des équipements, 2022 se place sous le signe de la reprise avec de belles perspectives pour les quatre activités et ce malgré un premier trimestre encore impacté par la crise Covid, les mesures de distanciation encore en vigueur et des équipes décimées par les cas positifs.

#### **Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 octobre 2022 et de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Prendre acte de la présentation du rapport annuel et des comptes financiers 2021 de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Événements, au titre de l'exploitation du Parc des Expositions joints en annexes ;**
- 2. Prendre acte du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au conseil d'administration de la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements au titre de l'année 2021 ;**
- 3. Prendre acte du rapport 2021 du représentant de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au conseil d'administration de la SPL Pau Béarn Pyrénées Événements.**

**Le conseil communautaire prend acte :**

- du rapport annuel et des comptes financiers 2021 de la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Evènements, au titre de l'exploitation du Parc des Expositions,**
- du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au conseil d'administration de la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements au titre de l'année 2021,**
- du rapport 2021 du représentant de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au conseil d'administration de la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

-----

**N° 10 Gestion, exploitation et animation du Parc des Expositions : approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession de service public**

**Rapporteur** : M. Francis PEES

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 20 décembre 2018, le conseil communautaire a décidé d'attribuer à la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements la gestion, l'exploitation et l'animation du Parc des expositions, conformément aux dispositions de l'article 16 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, par voie de contrat d'affermage.

Ce contrat, signé le 27 décembre 2018, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 15 ans. Les conseils communautaires en date du 27 novembre 2020 et du 17 décembre 2020 ont adopté respectivement un avenant n°1 et n°2 au contrat de concession.

Par arrêté préfectoral du 18 janvier 2021 pris en application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19, le Parc des Expositions a été désigné centre de vaccination dans le cadre de la campagne de lutte contre la propagation de l'épidémie.

Le centre de vaccination installé au Parc des expositions a fonctionné du 18 janvier 2021 au 31 décembre 2021 et du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022 et ses dépenses de fonctionnement ont été supportées par la ville de Pau.

Compte tenu de la longue période de fonctionnement du centre de vaccination, étant précisé que le Parc des expositions a été désigné en tant que centre de vaccination par arrêté préfectoral et qu'il a accueilli des habitants de toute la communauté d'agglomération, il vous est proposé d'approuver un tarif spécifique de mise à disposition des espaces occupés par le centre de vaccination couvrant uniquement les frais réels engagés par la SPL (consommables, frais d'installation, sécurité), hors mise à disposition des espaces.

Le montant forfaitaire dû par la ville de Pau serait ainsi fixé à 123.291 € HT au titre de l'année 2021 et 70.888,88 € HT au titre de l'année 2022.

Par ailleurs, le projet d'avenant n°3 a pour objet d'intégrer les dispositions issues de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, entrées en vigueur après l'attribution du contrat par délibération en date du 20 décembre 2018, et d'apporter des ajustements à la grille tarifaire pour adapter les forfaits énergie car ils ne sont pas inclus dans les coûts locatifs des espaces et les tarifs applicables aux prestations de sécurité et de gardiennage suite à l'augmentation des tarifs du prestataire désigné après mise en concurrence.

Les tarifs de locations des espaces actuellement en vigueur restent inchangés.

La nouvelle grille tarifaire, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2022, est jointe au projet d'avenant n°3.

Enfin, la formule de révision intégrée dans le contrat n'est plus adaptée à l'évolution récente de certains indices tant pour ce qui concerne la subvention annuelle forfaitaire versée au concessionnaire par la communauté d'agglomération, visant à contribuer à la couverture des charges supportées par la SPL en raison des obligations de service public qui lui sont imposées

par le contrat, tant pour la part fixe de la redevance d'occupation du domaine public versée par le concessionnaire à la communauté d'agglomération. Il est donc proposé de ne plus prévoir de formule de révision à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La subvention annuelle resterait à son montant contractuel révisé au titre de l'année 2021, soit 200.831 € par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La redevance fixe d'occupation annuelle du domaine public due par la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements resterait à son montant contractuel révisé au titre de l'année 2021, soit 50.506 € HT par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La suppression de ces indices au 1<sup>er</sup> janvier 2022 se traduit pour la SPL par une moins-value annuelle évaluée à 5 430 €.

La SPL restera redevable de la redevance variable de 80% du résultat comptable avant impôts et après imputation des déficits comptables.

Les modifications apportées au contrat de concession par le projet d'avenant n°3 ne sont pas substantielles au sens des articles L.3135-1 5° et R.3135-7 du code de la commande publique.

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

**1. Approuver l'avenant n°3 ci-joint au contrat de concession attribué à la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements pour la gestion, l'exploitation et l'animation du Parc des Expositions ;**

**2. Autoriser Monsieur Francis PEES, Vice-Président, à le signer.**

**Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Michel BERNOS, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Louis PERES, M. Jean LACOSTE, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Patricia WOLFS, Mme Julie JOANIN**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(s) :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ

-----

## **N° 11 Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Restauration : rapport annuel 2021 des mandataires et du délégataire pour la gestion de la cuisine centrale**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires de Sociétés d'Économie Mixte et par renvoi des SPL, se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants aux Conseil d'Administration et Conseil de Surveillance.

En outre, conformément à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, le contrat de concession signé le 26 décembre 2018 entre la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, prévoit à l'article 21 intitulé "Rapport annuel d'activité" la communication d'un compte-rendu annuel technique et financier. Par ailleurs, en vertu de l'article L1413- 1 du CGCT, ce rapport doit être soumis pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Aussi, à ce double titre, la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration a transmis son 3ème rapport d'activité de l'exercice 2020-2021. Les faits marquants peuvent se résumer ainsi :

### **1. Situation et activité de la société**

#### **1.1 Elargissement de l'actionnariat**

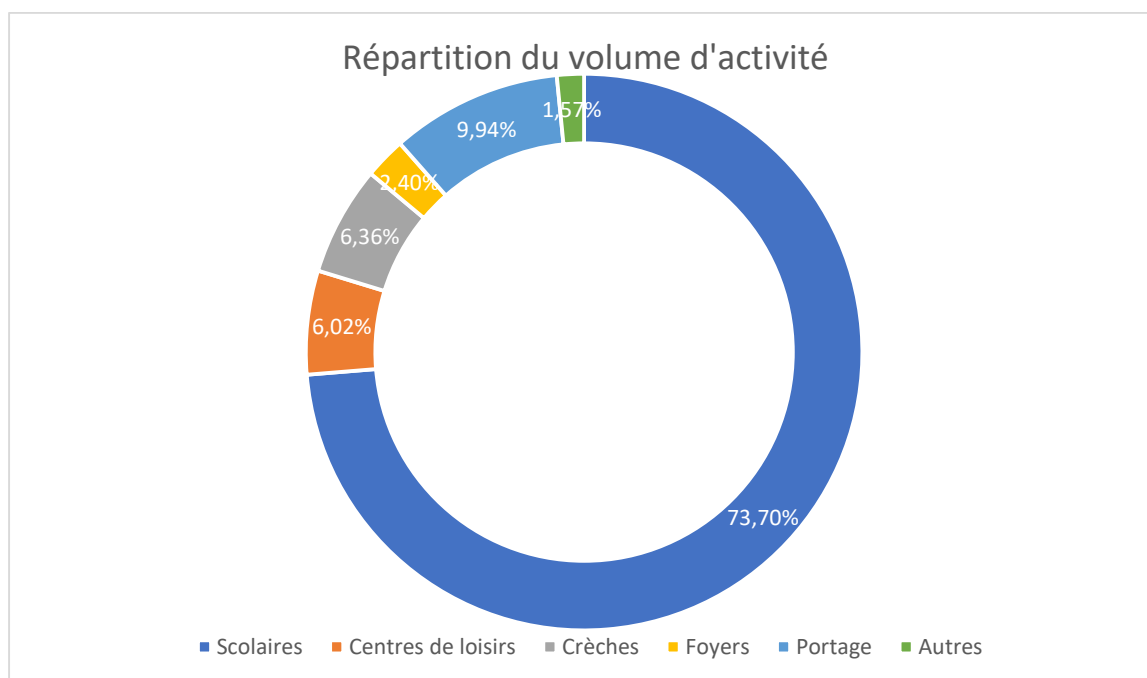
La SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration est en activité depuis le 1er janvier 2019. Ses actionnaires initiaux sont 27 des communes qui composent la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et la CAPBP elle-même. Le conseil d'administration du 5 juillet a acté l'intégration de la commune d'Aubertin à l'actionnariat de la société par le rachat d'actions à la CAPBP. Son capital de 595 590€ reste inchangé.

#### **1.2 L'activité, un retour progressif à la normale**

Lors du précédent exercice, l'activité avait été fortement impactée par la crise sanitaire liée au COVID 19 et plus particulièrement par la fermeture des établissements accueillant des enfants de 3 mois à 11 ans. Durant cet exercice, trois semaines de fermetures au moment des vacances de printemps ont généré une baisse d'activité de 44 000 repas par rapport aux prévisions d'activité initiales. Les règles d'isolement et de fermeture de classes ont également perturbé l'activité et occasionné des pertes mais dans une moindre mesure par rapport au prochain exercice.

Les différents clients de la structure ont dû mettre en place des mesures d'accueils spécifiques, encadrées par un protocole sanitaire émanant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Au cours de cet exercice, la SPL PBP Restauration a vendu 1 702 537 repas représentant un chiffre d'affaires de 5 979 675.22 € réparti comme suit :



### 1.3 Les faits marquants 2020-2021

Durant cet exercice, la société n'a dû faire face à aucun impondérable majeur. Les contraintes liées à la crise sanitaire ont été intégrées dans le quotidien de la structure ce qui implique de nouvelles organisations au travail.

Les projets engagés au cours de l'exercice précédent ont été poursuivis.

La mise en place d'un comité social et économique (CSE), instance de représentation du personnel dans l'entreprise a participé à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise, a contribué à un meilleur échange entre personnel et direction.

La constitution d'une Commission d'Appel d'Offres, facultative pour une SPL, est venue renforcer le contrôle analogue que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la SPL PBP Restauration.

## 2. Bilan financier et social

### 2.1 Grille tarifaire

La grille tarifaire de l'exercice clos au 31 août 2021 a été votée par le conseil d'administration lors de sa séance du 24 août 2020 :

	Scolaire/ CLSH Enfant	Scolaire/ CLSH Adulte	Portage	Crèche	Foyer
Prix de vente HT (€)	3,15	3,61	6,03	3,03	5,12

Le prix de vente des repas aux clients est resté inchangé par catégorie de convives.



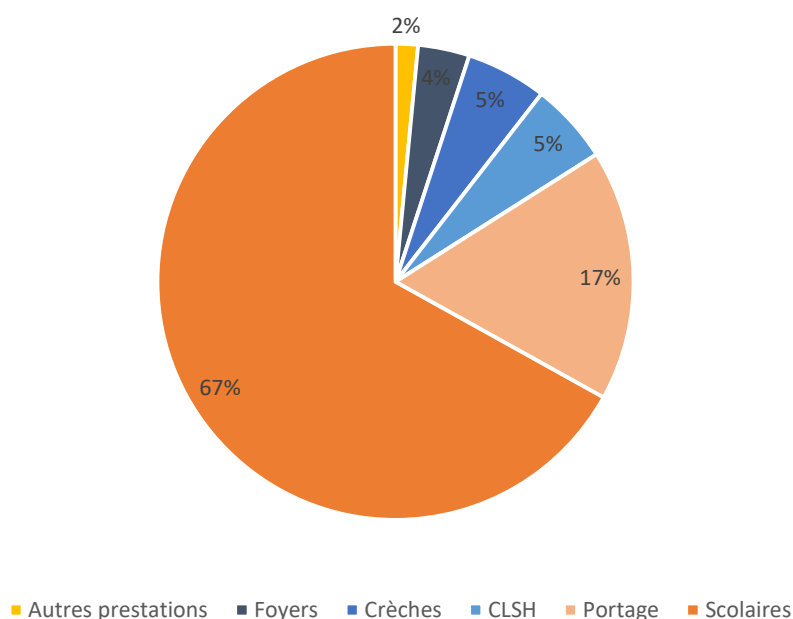
Le déficit financier découlant de l'exercice précédent étant conjoncturel, le conseil d'administration en date du 24 août 2020 a décidé de ne pas impacter les clients actionnaires, ayant eux-mêmes souffert de la crise sanitaire, d'une hausse tarifaire.

## 2.2 Comptes de résultats

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de la société au cours de l'exercice 2020-2021 se solde par un résultat excédentaire de 168 505€.

Le chiffre d'affaires réalisé sur la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 s'élève à 5 979 675€, la restauration scolaire représentant 67% de l'activité et le portage des repas 17%. Il est réparti comme suit :



Les répercussions de la crise sanitaire sont moindres sur l'activité durant cet exercice. Trois semaines de confinement sont à l'origine d'une perte de chiffre d'affaires évaluée à 140 300€. Les dépenses globales s'élèvent à 5 820 942€.

Les deux principaux postes de charges correspondent à l'achat des matières premières et la rémunération du personnel (remboursement des agents MAD et rémunération et charges des salariés).

Les achats de matières premières entrant dans la composition des repas représentent 54% des dépenses. Il en découle une marge brute équivalente à 2 834 000€, correspondant à un taux de marge de 47,4%. Ce taux, qui constitue un indicateur financier clé dans notre stratégie de gestion, est en baisse par rapport à l'année dernière. En effet, la poursuite du développement des produits sous signe de qualité est à l'origine de dépenses alimentaires supplémentaires.

## 3. Les perspectives 2021/2022

L'amélioration des menus, ainsi que de leur qualité nutritionnelle et sanitaire constitue depuis plusieurs années une préoccupation majeure pour l'équipe de la SPL PBP Restauration. Aujourd'hui les enjeux de santé publique que l'équipe doit appréhender vont bien au-delà et impliquent une approche plus globale et plus durable sur notre territoire. Ainsi, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou les approvisionnements sous signes de qualité font partie des fondamentaux. Viennent s'y ajouter la suppression des plastiques, l'emploi de contenants réutilisables, les perspectives de développement de l'outil de production.

**Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 octobre 2022 et de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Prendre acte de la présentation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2020/2021 remis par la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration au titre de la gestion de la cuisine centrale ;**
- 2. Prendre acte du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au conseil d'administration de la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration au titre de l'exercice 2020/2021 ;**
- 3. Prendre acte du rapport 2020/2021 du représentant de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au conseil d'administration de la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration.**

**Le conseil communautaire prend acte :**

- de la présentation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2020/2021 remis par la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration au titre de la gestion de la cuisine centrale**
- du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au conseil d'administration de la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration au titre de l'exercice 2020/2021,**
- du rapport 2020/2021 du représentant de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au conseil d'administration de la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

-----

## **N° 12 La Fibre Paloise : rapport annuel 2021**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de délégation de service public, le délégataire doit transmettre un compte rendu annuel d'activité.

Aussi, la société La Fibre Paloise, délégataire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, a communiqué au titre de l'année 2021, son compte rendu d'activité. En vertu de l'article L1413-1, le rapport a été soumis pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 21 octobre 2022.

### **Rappel du contexte juridique :**

Le 25 juin 2018, la CAPBP a voté l'attribution d'un nouveau contrat de délégation de service public pour le très haut débit au groupement AXIONE, BOUYGUES Energies & Services et AXIONE Infrastructures. Créée par le groupement, la Fibre Paloise (LFP), société ad hoc dédiée à l'exécution de ce nouveau contrat porte les engagements du projet vis à vis de la CAPBP.

A travers la convention DSP de type affermo-concessif d'une durée de 15 ans, le délégataire LFP a notamment en charge les missions suivantes :

- la reprise en exploitation et la modernisation du réseau public,
- la conception, le financement et la construction des extensions du réseau Très Haut Débit sur le périmètre du cœur de l'agglomération paloise, l'exploitation du réseau et de ses extensions.

La convention est entrée en vigueur le 10 octobre 2018, le rapport annuel de la Fibre Paloise porte donc sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

### **I/ Evolutions contractuelles**

Un avenant n°2 a été signé le 31 mai 2021. Il a pour objet de modifier la présentation de l'annexe A06-3 relative aux « Contrats de services », de faire évoluer le catalogue de Services de la Convention, sa grille tarifaire et les modèles de contrats de services, pour s'adapter aux dernières évolutions du marché des communications électroniques.

Cet avenant était sans impact financier sur le modèle économique de la DSP

Le montant du capital social de La Fibre Paloise n'a pas évolué, il s'élève à 2 000 000 euros tel que prévu à l'article 3.1.2 de la Convention de Concession.

### **II/ Moyens humains et organisation**

Les moyens humains mis en place par le délégataire correspondent à ses engagements et permettent d'assurer une bonne exploitation du Service Public.

Cependant, le délégataire doit fournir une comptabilité plus détaillée des heures réalisées par ses prestataires et lui-même afin d'avoir une meilleure visibilité sur le personnel réellement mobilisé.

Le délégataire a rempli ses obligations d'insertion et de formation pour l'année 2021 (35 000 heures d'insertion prévue sur la durée de la DSP soit 15 ans). Au 31 décembre 2021, l'objectif global était d'ores et déjà atteint avec 58 401 heures d'insertion comptabilisées.

Au cours de l'année 2021, 6 579 heures d'insertion supplémentaires ont été réalisées.

### **III/ Reprise en exploitation, complétude et extension du réseau**

La mission 1 consistant à la reprise en exploitation du réseau a pu être menée à son terme à la suite de la migration des derniers liens professionnels et le réaménagement interne des locaux techniques restants.

Au titre de la mission 2 complétude et extension du réseau, seuls des travaux de desserte interne de bâtiments restent à réaliser, ces derniers sont conditionnés à l'accord des propriétaires. La Fibre Paloise a donc poursuivi ses efforts pour obtenir ces autorisations et a réussi à atteindre un taux de 92% d'immeubles conventionnés.

L'activité en 2021 du délégataire sur le plan de l'exploitation s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Un nouvel effort fait cette année quant à la qualité et la quantité d'informations données par le Délégataire, avec notamment l'ajout de nouveaux indicateurs ce qui permet d'avoir une vision plus globale et transparente de l'exploitation du réseau.

L'année 2021 a vu la fin de la migration des abonnés et le réordonnement des points de mutualisation. L'ingénierie réseau a été modifiée pour apporter une meilleure distribution du flux et optimiser les liens de collecte nationale.

Enfin le délégataire a assuré la prise en exploitation des fourreaux du réseau câblé à partir du 1er juillet 2021 à la suite de l'affermissement par le délégant de la tranche conditionnelle dite « Mission 4 ».

Les moyens humains et techniques mis en place par le Délégataire correspondent à ses engagements et permettent d'assurer une bonne exploitation du Service Public.

### **IV/ Activité commerciale**

L'objectif de l'organisation de la commercialisation mise en place est de permettre à l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées de renforcer l'attractivité de son territoire en développant l'usage des services numériques sur les marchés « Entreprises, collectivité et résidentiels ».

L'action de LFP a été principalement orientée sur deux axes :

- Le développement de la notoriété du Réseau Palois auprès des Opérateurs afin de les faire venir sur le RIP, et distribuer leurs services au plus grand bénéfice des particuliers et entreprises du territoire ;
- La promotion du réseau.

#### 1) Segment Grand Public :

En 2021, le parc d'abonnés grand public a augmenté de 9 000 nouveaux clients ce qui a permis d'atteindre la barre symbolique des 50 000 clients et un taux de pénétration de 50%.

#### 2) Segment Entreprises :

Sur l'agglomération paloise, le segment des offres premium est très concurrentiel car de nombreux opérateurs disposent de leur propre réseau et n'hésitent pas à démarcher directement les entreprises sans utiliser le réseau public.

Le parc entreprises est en légère hausse du fait du succès des offres d'entrée de gamme.

Bien qu'une première évolution du catalogue ait été mise en œuvre en 2021 pour étoffer le catalogue sur le milieu de gamme, il est nécessaire d'aller plus loin. C'est la raison pour laquelle un projet d'avenant est en cours d'étude.

Le chiffre d'affaires est très inférieur aux projections du plan d'affaires initial (- 48%) et a encore régressé en 2021 malgré la mise en place de nouveaux tarifs qui devaient enrayer cette baisse.

Malgré la croissance du nombre de clients sur le parc FTTH Pro, le chiffre d'affaires associé reste faible : 64k€ pour environ 218 clients.

L'activité Secteur Public et Entreprises s'établit à 1 204 K€, il est en baisse 80 000€ par rapport à 2020.

## **V/Analyse financière : les résultats financiers de la société La Fibre Paloise**

L'exercice 2021 couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

### 1) Analyse du Bilan : Le total net du bilan s'élève à 37.87 M€

#### – **Actif**

➤ *Actif immobilisé* : Le montant net atteint 24.23 M€

➤ *Actif circulant* : Le montant net s'élève à 13.69 M€

#### – **Passif**

➤ *Capitaux propres* : Au 31 décembre 2021, ils s'établissent à -0.94 M€ dont les principales composantes sont :

- Le Capital Social pour 2 M€ ;
- Le report à nouveau d'un montant de -3.88 M€ ;
- Le Résultat net ressort en excédent de 0.93 M€

➤ *Provisions* : Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée, la société n'ayant pas identifié de risque particulier dans le cadre de son activité.

➤ *Dettes* : Le total des dettes de la société s'élève à 38.81 M€. Les dettes financières ressortent à 21.27 M€. Elles correspondent en totalité à l'apport en compte courant d'associés effectué par la société Axione Infrastructures sur l'exercice 2021 afin de couvrir les besoins de financement générés par la société.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 5.65 M€.

➤ *Les produits constatés d'avance* de 11.90 M€. Ils correspondent globalement à la valeur non amortie en compte de résultat des ventes sous forme d'IRU (Droit irrévocable d'usage) réalisées sur le segment Grand Public.

### 2) Analyse du compte de résultat 2021 : Excédent de 0.93 M€

En 2021, le chiffre d'affaires de la société s'établit à 10.16M€.

La ventilation par segment d'activité s'établit comme suit :

- Segment Grand Public : 8.38 M€ ;
- Segment Entreprises : 1.21 M€ ;
- Segment Infrastructures Opérateurs : 0.38 M€.

Si la commercialisation sur le segment Grand Public est meilleure que prévue, la commercialisation auprès des entreprises est à l'inverse nettement en-deçà du prévisionnel. Economiquement, ces écarts se compensent et la société délégataire n'est pas en difficulté financière, mais d'un point de vue plus global, la cible entreprises n'est à ce stade pas atteinte.

Les charges d'exploitation atteignent de 8.35 M€ à fin 2021 après retraitement de la production immobilisée de 2.87 M€ pour les charges d'exploitation. Elles comprennent principalement :

- Les coûts directement générés dans le cadre de la production des services aux clients ;
- Les charges de structure de la société ;
- Les charges d'amortissement.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat d'exploitation atteint 1.84 M€.

Le résultat financier s'élève à -0.91 M€. Il intègre les charges financières des comptes courants d'associés apportés par Axione Infrastructures venant couvrir le besoin de financement de la société.

La société n'a pas généré un résultat exceptionnel.

Le résultat net 2021 ressort en excédent de 0.93 M€.

## **VI / Perspectives 2022**

La vision du délégataire sur les perspectives 2022 s'articule autour des trois axes suivants :

- La poursuite de la migration des services sur fibre optique, en particulier dans la zone FTTH de La Fibre Paloise où la commercialisation s'accélère du fait de la montée en puissance des OCEN et du besoin croissant de la population ;
- Le maintien d'une dynamique commerciale positive sur le marché entreprise, de plus en plus concurrentiel. Il faudra donc assurer la compétitivité de la gamme OPERA sur chaque segment de ce marché milieu de gamme et haut de gamme ;
- La poursuite du travail autour de l'amélioration de la qualité et de la sécurité pour la réalisation des raccordements en mode STOC ;
- La mise en œuvre opérationnelle de l'offre adduction, qui permet à un particulier de commander le génie civil en droit du terrain afin de rendre possible l'éligibilité de son adresse à la fibre optique.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 octobre 2022 et de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte, conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la présentation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2021 de la Société La Fibre Paloise joints en annexe.**

**Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2021 de la Société La Fibre Paloise.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU





**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ

**N° 13 Fonds de concours : attribution à la commune de Mazères-Lezons pour les travaux d'aménagement du centre-bourg**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune de Mazères-Lezons sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre des travaux de création de son futur centre-bourg.

Ce projet prévoit, l'aménagement d'une place publique avec la construction d'une halle et d'un local communal, autour desquels viendront se greffer différents services et commerces.

Le coût prévisionnel global du projet est estimé à 957 540 € HT, avec une part travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 907 100 € HT.

Aussi, pour ce premier projet de la commune d'un coût supérieur à 0,5 M€ HT, et en application des dispositions de l'article 2 du dispositif de fonds de concours, le taux de participation de la CAPBP est fixé à 25% de l'assiette éligible de travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat (DSIL/DETR)	282 000 €
Conseil départemental des P-A	60 000 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	226 775 €
Autofinancement commune	388 765 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Mazères-Lezons, un fonds de concours de 226 775 €, dans le cadre de son projet d'aménagement du centre-bourg.

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

**1. Décider d'attribuer à la commune de de Mazères-Lezons, un fonds de concours de**

226 775 €, dans le cadre de son projet d'aménagement du centre-bourg ;

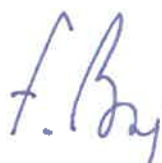
2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Mazères-Lezons ;

3. Décider que le financement de ce fonds de concours, sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2022, chapitre 20108, fonction 520, article 2041412.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



Le Président  
François BAYROU







**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ

**N° 13 Fonds de concours : attribution à la commune de Mazères-Lezons pour les travaux d'aménagement du centre-bourg**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune de Mazères-Lezons sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre des travaux de création de son futur centre-bourg.

Ce projet prévoit, l'aménagement d'une place publique avec la construction d'une halle et d'un local communal, autour desquels viendront se greffer différents services et commerces.

Le coût prévisionnel global du projet est estimé à 957 540 € HT, avec une part travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 907 100 € HT.

Aussi, pour ce premier projet de la commune d'un coût supérieur à 0,5 M€ HT, et en application des dispositions de l'article 2 du dispositif de fonds de concours, le taux de participation de la CAPBP est fixé à 25% de l'assiette éligible de travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat (DSIL/DETR)	282 000 €
Conseil départemental des P-A	60 000 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	226 775 €
Autofinancement commune	388 765 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Mazères-Lezons, un fonds de concours de 226 775 €, dans le cadre de son projet d'aménagement du centre-bourg.

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

**1. Décider d'attribuer à la commune de de Mazères-Lezons, un fonds de concours de**

226 775 €, dans le cadre de son projet d'aménagement du centre-bourg ;

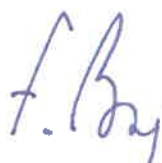
2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Mazères-Lezons ;

3. Décider que le financement de ce fonds de concours, sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2022, chapitre 20108, fonction 520, article 2041412.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



Le Président  
François BAYROU









**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents** :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s** :

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es)** :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

**N° 14 Fonds de concours : attribution à la commune d'Uzein pour les travaux de reconstruction du restaurant scolaire**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune d'Uzein sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de reconstruction du restaurant scolaire et d'extension du bâtiment périscolaire.

Le coût prévisionnel global des travaux est estimé à 2 140 960,67 € HT, avec une part de travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 1 939 024,64 € HT.

Aussi, pour ce premier projet de la commune d'un coût supérieur à 0,5 M€ HT, et en application des dispositions de l'article 2 du dispositif de fonds de concours, le taux de participation de la CAPBP est fixé à 25% de l'assiette éligible de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Etat (DETR)	320 000,00 €
Conseil départemental des P-A	100 000,00 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	484 756,16 €
Caisse d'Allocations Familiales	150 000,00 €
Autofinancement commune	1 086 204,51 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune d'Uzein, un fonds de concours de 484 756,16 €, dans le cadre de son projet de reconstruction du restaurant scolaire

*délibéré page suivante*


**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**


- 1. Décider d'attribuer à la commune d'Uzein, un fonds de concours d'un montant de 484 756,16 €, dans le cadre de son projet de reconstruction du restaurant scolaire ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune d'Uzein ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours, sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2022, chapitre 20108, fonction 212, article 2041412. |**

**Conclusions adoptées**

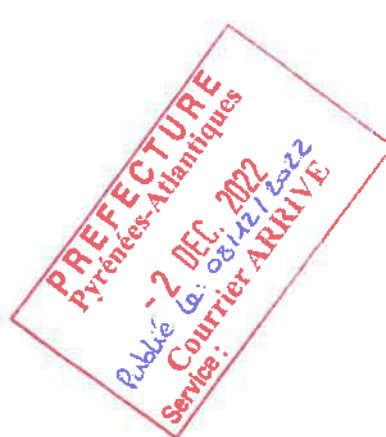
**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

  
Le Président  
François BAYROU







**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ

**N° 15 Fonds de concours : attribution à la commune de Gelos pour les travaux de reconfiguration du groupe scolaire du Hameau**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune de Gelos sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de reconfiguration du groupe scolaire du Hameau et de son accueil de loisirs sans hébergement, afin d'améliorer l'accueil des enfants et de l'ensemble des personnels qui y travaillent.

Il doit permettre d'améliorer également les conditions d'utilisation de cet équipement par les associations sportives et culturelles.

Le coût prévisionnel global de ce projet est estimé à 2 795 059,55 € HT avec une part de travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 2 430 341,55 € HT.

Aussi, pour ce premier projet de la commune d'un coût supérieur à 0,5 M€ HT, et en application des dispositions de l'article 2 du dispositif de fonds de concours, le taux de participation de la CAPBP est fixé à 25% de l'assiette éligible de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Etat -DSIL	439 219,85 €
Etat-DETR	635 352,40 €
Conseil départemental des P-A	247 000,00 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	607 585,00 €
Autofinancement commune	865 902,30 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Gelos, un fonds de concours de 607 585 €, dans le cadre de son projet de reconfiguration du groupe scolaire du Hameau.

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider d'attribuer à la commune de Gelos, un fonds de concours d'un montant de 607 585 € au titre des travaux de reconfiguration du groupe scolaire du Hameau ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Gelos ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours, sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2022, chapitre 20108, fonction 212, article 2041412.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**



**Le Président  
François BAYROU**









**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ

-----

**N° 16 Fonds de concours : attribution à la commune de Poey de Lescar pour les travaux de rénovation d'un bâtiment communal**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre, la commune de Poey de Lescar sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment communal.

Ce projet doit permettre, entre autres, la rénovation de la toiture, la mise en conformité incendie du bâtiment communal « Poey 117 » ainsi qu'une éventuelle création d'une centrale photovoltaïque.

Le coût prévisionnel global de ce projet est estimé à 399 453,95 € HT avec une part de travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 328 473,95 € HT.

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	85 694,79 €
Autofinancement commune	313 759,16 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Poey de Lescar, un fonds de concours de 85 694,79 € dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment communal.

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 85 694,79 € à la commune de Poey de Lescar dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment communal ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Poey de Lescar ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours, sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2022, chapitre 20108, fonction 520, article 2041412.**

**Conclusions adoptées**

**pour extrait conforme,**

**suivent les signatures,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

-----

**N° 17 Fonds de concours : attribution à la commune d'Ildron pour les travaux de construction d'une halle couverte**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune d'Ildron sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de création d'une halle couverte sur la place du marché afin d'y accueillir dans des conditions optimales la trentaine de commerçants présents lors du marché hebdomadaire ainsi que les personnes qui le fréquentent.

Le coût prévisionnel global de ce projet est estimé à 344 386 € HT, avec une part de travaux éligible au fonds de concours d'un montant de 306 422 € HT. Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Fonds Européens- LEADER	68 877 €
Etat – DSIL	103 316 €
Région Nouvelle -Aquitaine	30 000 €
Conseil départemental des P-A	20 000 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	53 316 €
Autofinancement commune	68 877 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune d'Ildron, un fonds de concours de 53 316 €, dans le cadre de son projet de construction d'une halle couverte

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

**1. Décider d'attribuer à la commune d'Ildron, un fonds de concours d'un montant de 53 316 € au titre des travaux de construction d'une halle couverte ;**

2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune d'Ildron ;
3. Décider que le financement de ce fonds de concours, sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2022, chapitre 20108, fonction 520, article 2041412.

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

-----

**N° 18 Fonds de concours : attribution à la commune d'Idron pour les travaux de rénovation du groupe scolaire**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre la commune d'Idron sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre de son projet de rénovation du groupe scolaire, dont les travaux portent sur la réfection complète de la toiture et de sanitaires particulièrement vétustes.

Le coût prévisionnel global de ce projet est estimé à 74 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel de cet investissement est le suivant :

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	22 200 €
Autofinancement commune	51 800 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune d'Idron, un fonds de concours de 22 200 €, dans le cadre de son projet de rénovation du groupe scolaire

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider d'attribuer à la commune d'Idron, un fonds de concours d'un montant de 22 200 € au titre des travaux de rénovation du groupe scolaire ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune d'Idron ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours, sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2022, chapitre 20108, fonction 212, article 2041412.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU





**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

-----

**N° 19 Fonds de concours : attribution à la commune de Sendets pour les travaux de création de chemins piétonniers**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, soutient les projets de ses communes qui visent à atteindre des objectifs partagés à l'échelle de son territoire.

A ce titre, la commune de Sendets sollicite l'octroi d'un fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement de chemins piétonniers, rue Laborde.

Ce projet permet s'inscrit dans une démarche d'accessibilité pour les habitants, afin qu'ils puissent se rendre à pied aux différents commerces ou structures publiques du centre bourg.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement dont le coût global s'élève à 49 001,50 € HT est le suivant :

Dotations des amendes de police	9 600,00 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	14 700,45 €
Autofinancement commune	24 701,05 €

Il vous est proposé d'attribuer à la commune de Sendets, un fonds de concours de 14 700,45 € dans le cadre des travaux d'aménagement de chemins piétonniers.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider d'attribuer à la commune de Sendets, un fonds de concours de 14 700,45 €, dans le cadre de son projet d'aménagement de chemins piétonniers ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention financière à intervenir entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la commune de Sendets ;**
- 3. Décider que le financement de ce fonds de concours, sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2022, chapitre 20108, fonction 520, article 2041412.**

**Conclusions adoptées**

**pour extrait conforme,**

**suivent les signatures,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ

-----

**N° 20 Convention de financement des travaux de l'avenue du corps Franc Pommies dans le cadre du fonds mobilités actives-continuités cyclables**

**Rapporteur** : M. Jean-Claude BOURIAT

Mesdames, Messieurs

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées souhaite sécuriser les déplacements des piétons et des vélos sur l'Avenue du Corps Franc Pommies à Bizanos. Il est donc proposé de créer un aménagement qui établira une continuité entre les voies vertes déjà aménagées sur cette avenue. Le chaînon manquant de cet itinéraire a fait l'objet de nombreuses demandes de la part d'administrés désireux d'utiliser leur vélo. L'éclairage public sera également déployé afin d'éviter les accidents et donner un sentiment de sécurité. L'estimation des dépenses est évaluée à 485 548 € courants sur 2 exercices budgétaires (2022 à 2023).

Pour accompagner et encourager les Français à choisir plus régulièrement le vélo comme mode de transport au quotidien, le gouvernement a lancé le plan vélo et mobilités actives. Ce plan vise à améliorer et développer des aménagements cyclables pour tripler la part du vélo dans les déplacements, afin d'atteindre 9 % d'ici 2024.

Ce plan est destiné à financer les travaux en faveur des aménagements cyclables à l'image de ceux qui seront engagés sur l'avenue du Corps Franc Pommies. La participation de l'État aux dépenses prévisionnelles est estimée à 97 110€ HT soit 20% du montant du projet, conformément au projet de convention ci-après annexé.

Le plan de financement prévisionnel HT se répartit donc comme suit :

<b>Co-financeurs</b>	<b>€ HT</b>
CAPBP	388 438 € HT
État (AFITF)	97 110 € HT
<b>Total</b>	<b>485 548 € HT</b>

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 8 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Approuver la convention de financement des travaux de l'Avenue du Corps Franc Pommies à Bizanos ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la présente convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération ;**
- 3. Décider que les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets 2022 et suivants.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ

-----

## **N° 21 Versement des subventions ingenierie dans le cadre de la délégation ANAH**

**Rapporteur** : M. Pascal MORA

Mesdames, Messieurs

Afin de mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH) et de décliner territorialement ses objectifs sur les communes de la CAPBP, en vertu de l'article L.301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, a renouvelé par délibération du conseil communautaire du 28 février 2019, la convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2019-2024.

L'Etat a ainsi délégué par convention, la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques, à l'exception des aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux pour le parc public et le parc privé.

Dans une perspective d'évolution du partage des compétences entre l'État et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et conformément à la convention de délégation des aides à la pierre signée le 10 mai 2019, la délégation des compétences a évolué le 1er janvier 2021 en délégation de type 3.

En date du 28 janvier 2021, le conseil communautaire a ainsi approuvé la signature de l'avenant à la convention de mise à disposition actant cette évolution d'une délégation type 2 à une délégation type 3.

Le passage de la délégation de compétence de type 2 à la délégation de compétence de type 3 implique la responsabilité de l'instruction de la demande, le calcul de subvention, son paiement auprès des propriétaires privés et publics, l'établissement des conventions avec ou sans travaux pour le parc privé.

Dans ce cadre, et en application de l'article R.321-16 du CCH, peuvent être attribuées par le président de la CAPBP en tant que délégataire soit à lui-même en tant que maître d'ouvrage d'une opération, soit à d'autres maîtres d'ouvrages publics ressortissant de son territoire.

Pendant toute la durée de la convention, le paiement de ces subventions est assuré par le délégataire au profit des bénéficiaires sur la base des engagements pris et sous couvert de l'avis du délégué adjoint de l'agence dans le département.

Ces subventions sont imputées sur l'enveloppe de droits à l'engagement réservée dans le budget de l'ANAH et gérée au nom et pour le compte du délégataire. Les crédits de paiement versés à la CAPBP en tant que délégataire par l'ANAH permettent de payer ces aides attribuées (AP 20104).

Par conséquent, au titre de l'ingénierie, sur l'année 2022, la CAPBP en tant que délégataire des aides de l'ANAH aura à verser à la CAPBP en tant que maître d'ouvrage pour le :

- Suivi-animation du PIG Plaisir d'Habiter soit 104 387 €
- Suivi-animation de l'OPAH RU Cœur d'Agglomération soit 119 481 €
- Suivi-animation de l'OPAH RU Cœur de Ville de Pau soit 135 360 €
- Programme POPAC soit 14 834 €

De même, la CAPBP en tant que délégataire des aides de l'ANAH aura à verser à la ville de Pau au titre la participation au poste de Chef de Projet Action Cœur de Ville un montant de 35 544 €.



**Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 8 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

**1. Autoriser la CAPBP délégataire des aides à la Pierre ANAH à verser à la CAPBP les subventions ci-après au titre de l'ingénierie :**

- Suivi-animation du PIG Plaisir d'Habiter : 104 387 €
- Suivi-animation de l'OPAH RU Cœur d'Agglomération : 119 481 €
- Suivi-animation de l'OPAH RU Cœur de Ville de Pau : 135 360 €
- Programme POPAC : 14 834 €

**2. Autoriser la CAPBP délégataire des aides à la Pierre ANAH à verser à la ville de Pau une subventions ANAH d'un montant de 35 544 € au titre de l'ingénierie du projet « action cœur de ville » ;**

**3. Décider que le règlement de ces subventions sera effectué au moyen des crédits inscrits au chapitre 20104 ;**

**4. Autoriser M. le Président à signer tout acte afférent à ces subventions ANAH.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

-----

**N° 22 Action Coeur de Ville : avenant 2 à la convention cadre avec Action Logement**

**Rapporteur** : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées bénéficient du programme national « Action Cœur de Ville ». Dans ce cadre, une convention a été signée avec les partenaires financiers du programme (l'Etat, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, la Banque des Territoires et Action Logement) en septembre 2018 puis deux avenants en juillet 2019 et janvier 2021.

Une convention de partenariat a été établie avec Action Logement en novembre 2018. Elle définit les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville pour y proposer une offre d'habitat rénovée à destination de ménages d'actifs. Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en juillet 2019 pour permettre à la ville et à la communauté d'agglomération de bénéficier d'une réservation de crédits à hauteur de 15 M€ et de financer des opérations pré-identifiées.

Au 7 novembre, 14 897 441 € ont été engagés par Action Logement permettant de financer dix opérations en cœur de ville, soit 189 logements. Deux opérations ont été livrées, ce qui représente 21 logements réhabilités et proposés à la location dans le parc social et 15 logements neufs en accession sociale. Six opérations sont en cours de réalisation (phase chantier), soit 131 logements dont 39 en accession sociale. Plusieurs opérations sont en cours d'étude ou de montage pré-opérationnel.

L'année 2022 marque la dernière année de la première phase du programme Action Cœur de Ville, qui va être prolongé pour quatre années supplémentaires jusqu'à fin 2026.

Il vous est proposé de renouveler le partenariat avec Action Logement pour la période 2023-2026, par l'adoption d'un avenant 2 à la convention de partenariat, afin de consolider les relations entre la collectivité et cet acteur majeur du logement, de poursuivre la dynamique engagée sur le volet immobilier du projet Action Cœur de Ville et de confirmer le niveau d'intervention élevé d'Action Logement, grâce à une réservation de crédits à hauteur de 12 439 000 €, soit 22 opérations et 192 logements, répartis sur l'ensemble du périmètre Action Cœur de Ville et de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 8 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Approuver les termes du projet d'avenant 2 à la convention Action Logement, ville de Pau, communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées du 20 novembre 2018 joint en annexe 1 ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer cet avenant.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

-----

**N° 23 Présentation du rapport annuel 2021 du réseau de chaleur du Hameau**

**Rapporteur** : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité qui exerce la compétence de gestion et distribution de chaleur, doit établir annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service public afférent.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et à la Commission Consultative sur les services publics dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est ensuite soumis aux règles d'affichage et de mise à disposition du public.

Le rapport relatif à l'année 2021 est annexé à cette délibération.

Les éléments à retenir sont :

- La qualité de service qui a été maintenue pendant toute l'année (aucune coupure de la distribution de chaleur) ;
- Le coût de l'énergie : le coût moyen de l'énergie en 2021 est de 70.73 € TTC/MWh. Le prix de la chaleur a augmenté de 1.77 % par rapport à l'année 2020. Le prix de vente moyen de la chaleur en France s'élève en 2019 à 74,6 €HT/MWh (enquête AMORCE) ;
- L'impact environnemental : la production de calories issue du combustible bois a permis de délivrer 7 857.86 MWh et d'éviter l'émission de 1 388 Tonnes équivalent CO2 sur l'année 2021, soit l'émission moyenne de 925 véhicules de petite cylindrée parcourant 15 000 km (émissions de 100 g de CO2 / km).
- L'équilibre financier du budget annexe : Le résultat est excédentaire de 42 016.74 HT. En effet, les recettes sont de 440 554.15 € HT pour 398 534.41 € HT de charges.

La principale charge de dépenses est liée au marché d'exploitation comprenant la fourniture du bois.

Le résultat d'exploitation pour la saison de chauffe 2021/2022 est de 77 611.14 € HT.

*délibéré page suivante*

**Après avis du Conseil d'exploitation du 27 août 2022 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 19 octobre 2022 et de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 8 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion et de distribution de chaleur du quartier du Hameau pour l'année 2021.**

**Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion et de distribution de chaleur du quartier du Hameau pour l'année 2021.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA



-----

**N° 24 Rapport annuel 2021 du contrat de concession de service public pour la conception, réalisation et exploitation du réseau de chaleur urbain de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées**

**Rapporteur** : Mme Monique SEMAVOINE

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de délégation de service public, le titulaire d'un contrat de délégation de service public doit transmettre un compte-rendu annuel d'activité.

Pour la conception, la réalisation et l'exploitation de son réseau de chaleur urbain, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) a passé un contrat de concession de service public avec la société dédiée Pau Béarn Pyrénées Energies Services (PBPE). Ce contrat, d'une durée de 26 ans, notifié le 9 mai 2019, comprend :

- Un marché public de conception/réalisation relatif à la construction du "tronçon de transport de chaleur", canalisation principale convoyant la chaleur de l'usine d'incinération de Lescar jusqu'à l'UPPA, où se trouve la chaufferie gaz assurant l'appoint et le secours du réseau ;
- Une concession de service public incluant la conception/réalisation du reste du réseau, et l'exploitation de l'ensemble.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2021, établi par PBPE, est annexé à cette délibération.

Les principaux éléments marquants de l'année sont présentés ci-après.

Malgré le contexte de pandémie de CoViD-19 qui a freiné les démarches commerciales, la commercialisation du réseau en 2021 a montré une réelle appétence des prospects pour le RCU dans un contexte de flambée du prix des énergies observée sur la seconde moitié de l'année. 38 polices d'abonnement ont été souscrites, pour une puissance cumulée de 11,7 MW.

En cumulé, à fin 2021, les polices d'abonnement ont été signées pour 164 sites répartis sur 52 abonnés, avec un cumul de puissance souscrite de 67,974 MW (dont 4 abonnés de plus de 5 MW (Pau Béarn Habitat, ville de Pau, Université de Pau et le CHU).

Le dimensionnement du réseau a dû être revu pour répondre aux attentes et intégrer une trentaine de sous-stations complémentaires au projet sans remettre en cause les caractéristiques initiales du projet. Un avenant n°3 au contrat de concession a été préparé. Le conseil communautaire du 31 mars 2022 a finalement validé les évolutions ci-dessous :

- Nombre d'équivalents logements alimentés par le RCU : 11 300
- Nombre de points de livraison de chaleur : 208
- Linéaire du réseau de chaleur : 43,1 Km
- Quantité d'énergie annuelle délivrée par le réseau : 132,4 GWh
- Puissance installée : 77,5 MW
- Taux de couverture des énergies renouvelables : 72,3 %, soit 24 100 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre évitées

Environ 19 km de réseaux ont été posés en 2021, qui a également vu s'achever la réalisation du tronçon de transport de chaleur effectuée dans le cadre d'un marché de travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération.

La pandémie de CoViD-19 a perturbé les travaux en 2021, par l'application des mesures de sécurité sur les chantiers, mais également du fait de l'augmentation des délais d'approvisionnement et du coût des matières premières (+ 30 % en moyenne).

Le chantier a mobilisé un total de 61 entreprises et représenté 289 000 heures de travail sur l'année dont 9707 heures d'insertion sociale en phase chantier et 841 heures pour l'exploitation du réseau.

Il est à noter qu'un incendie criminel a détruit un stock de tubes en 2021, obligeant le délégataire à s'organiser pour limiter l'impact sur la réalisation des travaux. Également, dans un souci de bonne articulation avec tous les travaux de rénovation urbaine du quartier Saragosse réalisés dans le cadre du projet de renouvellement urbain - comme ceux du Jardin Linéaire -, la CAPBP a demandé au délégataire d'anticiper une partie de ses travaux (3,5 km) d'une année par rapport au planning initial. Ces travaux ont débuté en décembre 2020, pour se terminer en mai 2021.

La démarche de médiation de chantier mise en place au démarrage des travaux s'est poursuivie toute l'année. Grâce à ce dispositif complet, impliquant la collectivité et le délégataire, le rythme soutenu du chantier a pu être maintenu sans incidences notables pour les riverains.

L'année 2021 a également été marquée par la mise en service du réseau de chaleur le 1er avril. La chaufferie centrale UPPA, constituée de quatre chaudières gaz, a assuré la production de chaleur jusqu'à la mise en service de la récupération de chaleur sur l'Unité de Valorisation Énergétique de Lescar le 1er septembre 2021. Au 31 décembre 2021, 79 sous-stations représentant une puissance souscrite cumulée de 28 Mégawatts de puissance ont pu être mises en service.

L'année 2021 a aussi été consacrée à la construction de la centrale biomasse de Lons, constituée de deux chaudières biomasse d'une puissance cumulée de 11 Mégawatts. Les essais de fonctionnement ont pu être réalisés en fin d'année.

12 658 MWh de chaleur ont été délivrés par le réseau de chaleur sur l'année 2021.

L'Unité de Valorisation Énergétique de Lescar, en travaux, a fourni 5 884,6 MWh et couvert 41,9 % des besoins. La chaudière biomasse de Lons, bien qu'en phase de tests de mi-novembre 2021 à fin février 2022, a commencé à alimenter le RCU dès le mois de décembre. Sur les mois de novembre et décembre, 1 167 tonnes de bois ont été consommées pour fournir 2 200 MWh de chaleur soit un taux de couverture de 15,7 % des besoins.

Le reste de l'énergie a été fourni par du gaz naturel dont une part de biométhane (19 % des besoins couverts). Au final, le taux de couverture EnR&R en 2021 est de 77 %.

Malgré la plus grande stabilité des prix du réseau de chaleur par rapport aux solutions classiques de chauffage individuel ou collectif, on note une nette augmentation du terme R1Gaz en lien avec le contexte inédit d'augmentation du prix du gaz observé sur les marchés depuis l'été 2021. Sur la partie fixe R2, on note une très nette augmentation du terme R21 en lien avec l'évolution du prix de l'électricité observé sur les marchés.

A fin 2021, le montant total des investissements engagés par le délégataire pour construire le réseau de chaleur était de 51 579 218 € HT. Concernant le tronçon de transport de chaleur financé par la CAPBP, le coût total s'élève à 11 997 123 € HT, dont 3 868 595 € en 2021.

Pour le volet exploitation, l'année 2021 affiche un résultat net de -1 118 227 € HT. Cet écart n'est pas représentatif de l'activité, dans la mesure où la mise en exploitation du RCU est survenue en avril 2021.

**Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 19 octobre 2022 et de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 15 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2021 du délégataire Pau Béarn Pyrénées Energies Services joint en annexe.**

**Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2021 du délégataire Pau Béarn Pyrénées Energies Services.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

-----

## **N° 25 Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021**

**Rapporteur** : Mme Monique SEMAVOINE

Mesdames, Messieurs

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) doit établir annuellement un rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le décret n°2015-1827 a modifié le contenu du rapport annuel avec l'intégration de nouveaux indicateurs techniques et financiers selon la méthodologie Comptacoût de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Ce rapport doit être présenté au conseil communautaire. Il est ensuite soumis aux règles d'affichage et de mise à disposition du public.

La CAPBP assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les 31 communes de son territoire. Elle propose différents services aux habitants avec des disparités liées aux organisations préexistantes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'année 2021 a vu la poursuite de la pandémie mais sans connaître des mesures aussi contraignantes qu'en 2020.

La continuité du service de collecte des déchets a été assurée tout au long de l'année 2021, malgré la situation sanitaire fluctuante (vagues COVID), grâce à une organisation spécifique mise en place, sans avoir à réduire le service aux habitants, ce qui avait été fait de manière préventive lors du premier confinement de 2020.

Néanmoins, certaines habitudes instaurées en 2020 ont été conservées par les usagers, telles que les achats en ligne (générateurs de cartons), une limitation des déplacements due à l'incertitude persistante de la situation sanitaire, ce qui s'est traduit par un recentrage des activités autour du bricolage et du jardinage entraînant un impact sur les déchets apportés en déchetteries, sans oublier à la levée des restrictions, une reprise de la consommation.

L'année 2021 a également été marquée par :

- L'exploitation nominale des déchetteries rénovées de Pau, Lescar, Bizanos et Jurançon,
- La préparation de la validation par le conseil communautaire des orientations du futur contrôle d'accès aux déchetteries permettant de réguler les apports de déchets des professionnels, en les orientant vers les déchetteries professionnelles déjà bien présentes sur le territoire
- Les actions préalables à la généralisation de la collecte séparée des déchets alimentaires, avec :
  - Lancement d'un 1<sup>er</sup> secteur pilote en avril 2021 : les résidences Vignerons et Vendanges à Jurançon afin de tester les modalités de déploiement à l'échelle de près de 400 foyers ;
  - Préparation d'un 2<sup>nd</sup> secteur pilote, à lancer au printemps 2022 : le secteur « Pau-Allées de Morlaas », afin de tester la généralisation de ce dispositif à l'échelle de tout un secteur de collecte, avec substitution d'une collecte d'ordures ménagères par une collecte de déchets alimentaires.
  - Lancement d'une enquête préalable sur l'habitat collectif des 10 communes concernées par le déploiement de la collecte à compter de l'automne 2022.
  - Poursuite des actions en faveur du compostage individuel et partagé, pour l'habitat non concerné par la collecte séparée des déchets alimentaires

- La mise à l'enquête publique du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour 2021-2026 avant son approbation prévue début 2022.

Les chiffres clés de la collecte sont les suivants :

- 60 kg/habitant d'emballages et papiers collectés (+ 3,5% par rapport à 2020),
- 30 kg/habitant d'emballages en verre collectés (+ 0%),
- 4,2 kg/habitant de textiles, linges et chaussures (+ 40%),
- 111 kg/habitant de déchets verts (bac marron et en déchetterie) pour être traités sur les plateformes de compostage ou en compostage à la ferme (+ 16 %),
- 138 kg/habitant de déchets apportés en déchetterie (hors déchets verts) (+ 22%),
- 221 kg/habitant d'ordures ménagères résiduelles (+ 0,9%),

Au total, plus de 96 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été pris en charge par le service public, soit une hausse de 8,33% par rapport à 2020 (année non représentative du fait des confinements et restrictions de la Covid) et de 3,07% si l'on compare à 2019 (dernière année représentative avant la Covid).

#### Le financement du service :

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés est assuré par deux budgets distincts :

- Le budget général de la collectivité, alimenté par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la redevance spéciale, couvre les dépenses du territoire de l'ancienne communauté d'agglomération Pau-Pyrénées et des cinq communes issues de la communauté de communes Gave et Coteaux,
- Un budget annexe est dédié aux anciennes communes de la communauté de communes du Miey de Béarn pour lequel le financement est assuré par une tarification incitative.

#### Le coût du service :

Le coût du service public de gestion des déchets est défini selon la méthode ComptaCoût, préconisée par l'ADEME. Il s'agit d'une méthode d'enregistrement des charges et des produits propres à la gestion des déchets. Elle permet de déterminer le coût aidé par habitant, c'est-à-dire le coût restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes (ventes de produits, soutiens à la collecte sélective, subventions).

- Pour les communes dont le service est financé par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** et la **redevance spéciale**, le coût aidé du service en 2021 est de 135 € TTC par habitant, identique à celui de 2020 et 2019.

Le tableau ci-dessous détaille ce coût par flux de déchets :

	Ordures ménagères	Verre	Emballages et Papiers	Déchets de cuisine / jardin (bac marron)	Déchetteries	Professionnels	Autres
2020/2021	79 € (+ 2 €)	2 €	16 € (- 5 €)	29 € (+ 3 €)	22 € (+ 3 €)	2 €	4 €
2019/2021	78 € (+ 1 €)	2 €	19 € (- 3 €)	29 €	19 € (+ 3 €)	2 €	4 €

Les variations s'expliquent notamment par :

Pour les charges :

- L'augmentation de certains tonnages à traiter, conséquence du retour à la normale après une année 2020 atypique (Rappels : réduction fréquence collectes = économies carburant, suspension collecte bac marron = réduction cout prestation, baisse des tonnages = réduction coûts transports et traitement)
- L'augmentation de la TGAP sur l'incinération,
- L'augmentation du cout salarial

Pour les recettes :

- L'augmentation des soutiens sur les emballages/papiers (+115%) auxquels s'ajoute une forte hausse (+296%) des produits de la revente des matériaux (reprise économie mondiale post COVID).

- Pour les communes dont le service est financé par la redevance incitative, le coût aidé du service en 2021 est de 75 € TTC par habitant, (- 2€ par rapport à 2020 et 2019).

Le tableau ci-dessous détaille ce coût par flux de déchets.

	Ordures ménagères	Verre	Emballages et Papiers	Déchetteries
<b>2020/2021</b>	<b>40 € (+ 1 €)</b>	<b>1 €</b>	<b>18 € (- 4 €)</b>	<b>16 € (+ 1 €)</b>
<b>2019/2021</b>	<b>40 €</b>	<b>1 €</b>	<b>21 € (- 3 €)</b>	<b>15 € (+ 1 €)</b>

Les variations s'expliquent par :

- Une augmentation du coût des ordures ménagères liée à la hausse de la TGAP (tonnages stables)
- La révision des prix du marché de collecte.
- Une augmentation des soutiens sur les emballages/papiers auxquels s'ajoute la forte hausse des produits de la revente des matériaux (reprise économie mondiale post COVID).

La différence de coût de service s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- la typologie d'habitat,
- un niveau de service différent,
- un mode de financement en tarification incitative qui incite davantage les usagers au geste de tri et au compostage.

Afin de faciliter l'appropriation du rapport annuel et sa consultation par le public, un document synthétique sera réalisé et diffusé dans toutes les mairies, accompagné du rapport annuel complet.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 15 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021.**

**Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU





**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean-Robert LASCOUMETTES, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCCQ, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Catherine LOUVET-GIENDA

-----

**N° 26 Rapport sur la situation de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en matière de développement durable pour l'année 2022**

**Rapporteur** : Mme Monique SEMAVOINE

Mesdames, Messieurs

Dans son article 255, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) prescrit à l'ensemble des collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport doit présenter non seulement le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire, mais aussi le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. En outre, ces bilans doivent comporter une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

En 2022, la CAPBP a maintenu et amplifié ses actions en matière de développement durable, à travers toutes ses dimensions.

L'ambition très forte de la collectivité d'atteindre la neutralité carbone à 2040 se traduit concrètement par le développement de projets structurants et à fort impact, comme le Réseau de Chaleur Urbain ou l'unité de dépollution des eaux usées (procédés de biométhanisation et de méthanation).

Les actions de préservation et de restauration de la biodiversité se sont poursuivies avec par exemple le projet développé autour du lac d'Aressy, les actions de renaturation des cours d'eau, ou encore la participation à la démarche « La Nuit sous un Autre Jour ». La labellisation de l'agglomération comme « Territoire Engagé pour la Nature » témoigne de cet engagement et de la qualité du Plan Biodiversité, cadre structurant des actions en cours et à venir.

Les efforts en matière de réduction des déchets mais également de prévention sont également soutenus et se sont déclinés cette année autour de deux démarches principales : le dispositif TRIBIO et le programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui a pour objectif de réduire les gaspillages et favoriser le réemploi dans de nombreux domaines (santé, hygiène, bricolage, alimentation, mobilité, etc.).

L'accompagnement des habitants constitue aussi une préoccupation constante de la collectivité, avec les programmes développés dans les écoles (Maîtrise de l'énergie, Watty ou réduction des déchets), les différents dispositifs proposés par la Maison de l'Habitat, ou encore la première édition du Festival des Transitions, événement festif et ouvert à tous les publics.

Les actions de cohésion sociale ne sont pas en reste avec la poursuite de dispositifs tels que le mois de l'Economie Sociale et Solidaire, la remise du prix de l'Innovation Sociale ou encore la plateforme Mobilité. La promotion de la santé a également été au cœur de cette année 2022 avec la signature du Contrat Local de Santé et la parution du premier Guide Santé du territoire.

En interne, la CAPBP poursuit ses efforts au niveau de sa politique d'achats, de la gestion de son patrimoine ou de la rationalisation de ses consommations. Un effort est par exemple porté sur la réduction de l'empreinte carbone et énergétique des constructions en développant l'expertise interne en matière d'éco-conception des bâtiments (formation des agents, conception de fiches techniques et de guides thématiques, sourcing, etc.) et sur le déploiement d'un plan de sobriété. Il est enfin important de souligner la mise en œuvre des actions inscrites dans le Plan de Déplacements des Agents, avec notamment le nouveau forfait mobilité durable qui vient compléter les autres dispositifs existants.

Le rapport détaillé présentant l'ensemble des actions de la collectivité est joint en annexe.

**Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 15 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport sur la situation de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en matière de développement durable pour l'année 2022.**

**Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en matière de développement durable pour l'année 2022.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Eric CASTET, Mme Valérie REVEL, M. Jacques LOCATELLI, M. Gilles TESSON, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Fabien CERESUELA, M. Jean-Robert LASCOMETTES

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

**N° 27 Demande de cofinancement européen pour le centre de vaccination : mise en place d'une convention de partenariat entre la ville de Pau, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le CCAS de PAU**

**Rapporteur** : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Le centre de vaccination de Pau a ouvert en janvier 2021 à la demande de l'Etat afin de répondre au besoin engendré par l'épidémie du COVID-19. A sa fermeture, en juin 2022, le centre comptabilisait la réalisation de 258 669 vaccinations.

L'organisation et le fonctionnement de ce centre ont pu être assurés grâce à la mobilisation d'agents, de moyens et de ressources mis à disposition par la Ville de Pau, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Une partie du coût de fonctionnement du centre de vaccination a été prise en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La collectivité a sollicité le soutien financier proposé par le dispositif européen REACT-EU. Ce programme européen a pour objectif de contribuer financièrement aux conséquences engendrées par la crise du COVID. Les centres de vaccination sont éligibles.

Dans le cadre du dossier de demande d'aide par ce dispositif, il convient de mettre en place une convention de partenariat désignant la ville de Pau comme chef de file pour le dépôt du dossier de demande de financement. La convention de coopération détermine également les contributions respectives des partenaires à la mise en place de l'opération financée, la gestion de la subvention accordée et son affectation aux partenaires en prenant en compte l'ensemble des autres cofinancements perçus.

**Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 10 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à la signer.**

**Conclusions adoptées**

**pour extrait conforme,**

**suivent les signatures,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à M. Olivier DARTIGOLLES), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Eric CASTET, Mme Valérie REVEL, M. Jacques LOCATELLI, M. Gilles TESSON, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Fabien CERESUELA, M. Jean-Robert LASCOMETTES

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

## **N° 28 Soutien à l'investissement immobilier de la SARL MARBORE**

**Rapporteur** : M. Francis PEES

Mesdames, Messieurs

### **Présentation de l'entreprise :**

La SARL MARBORE est installée à Pau depuis 45 ans. Elle est spécialisée dans la réalisation d'enveloppe pour des applications électriques dans des zones à risque. Ses principaux clients sont des entreprises de l'agroalimentaire, des industriels ou encore des laboratoires pharmaceutiques. Elle est dirigée par Christophe Fontaine et compte actuellement 30 salariés.

### **Analyse financière de l'entreprise :**

	<b>2019 (en k€)</b>	<b>2020 (en k€)</b>	<b>2021 (en k€)</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 188</b>	<b>3 743</b>	<b>4 773</b>
Dont chiffre d'affaires	3 962	3 511	4 605
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-3 641</b>	<b>-3 457</b>	<b>-3 934</b>
Dont achat matières premières	-1 087	-1 050	-1 168
Dont autres achats et charges externes	-995	-924	-1 082
Dont salaires et charges	-1 263	-1 211	-1 369
Dont autres	-296	-272	-315
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>547</b>	<b>286</b>	<b>839</b>
<b>Résultat net</b>	<b>395</b>	<b>214</b>	<b>612</b>
Dettes financières	138	586	285
Capitaux propres	1 182	1 144	1 561

### **Projet de l'entreprise et plan de financement prévisionnel :**

L'entreprise connaît actuellement un développement important. Pour aborder les nouveaux marchés et assurer une perspective de 15 % de progression annuelle du chiffre d'affaires, la SARL MARBORE doit investir. Cet investissement est double avec d'une part l'acquisition de matériels qui permettront de moderniser et digitaliser la production et d'autre part l'extension de 800 m<sup>2</sup> du bâtiment actuel pour la mise en œuvre de ce projet.

Le projet d'investissement matériel est porté par la SARL MARBORE et l'investissement immobilier par la SCI MARBAT.

<b>Dépenses</b>	<b>Montant (k € HT)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant (k €)</b>
Investissement matériel	2 350	Région	450
		Emprunt	850
		Autofinancement et actionnaires	1 050
Investissement immobilier	800	CAPBP	<b>30</b>
		Emprunt	470
		Actionnaires	300
<b>TOTAL</b>	<b>3 150</b>		<b>3 150</b>

### **Modalités d'octroi de l'aide :**

La SARL MARBORE sollicite l'aide de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées compétente, afin de participer au financement de l'investissement immobilier qu'elle porte. L'assiette éligible prévisionnelle de l'opération est de 800 000 € HT.

L'aide proposée prend la forme d'une subvention de 30 000 € soit 3,75 % de l'assiette prévisionnelle.

Toutefois, au regard du type de portage de l'opération par la SCI MARBAT, bailleur de la SARL MARBORE, cette aide à l'investissement immobilier est soumise à TVA sans que la CAPBP ne puisse prétendre à un droit à déduction. En conséquence de cette réglementation, et au regard de l'effort financier de la CAPBP à hauteur de 30 000 € TTC, l'aide réelle à la SARL MARBORE, bénéficiaire ultime, est de 25 000 € HT.

Une convention annexée à la présente délibération, liant la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la SARL MARBORE et la SCI MARBAT définit les modalités précises de versement de l'aide ainsi que les engagements de l'entreprise en contrepartie de l'aide attribuée.

### **Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 9 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider d'attribuer une subvention de 30 000 € à la SCI MARBAT dans le cadre du projet de développement de la SARL MARBORE, conformément au dispositif de soutien à l'investissement immobilier du Règlement d'Intervention Economique de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera financée par les crédits inscrits au Budget Principal 2022, chapitre 204, fonction 90, article 20422.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU





**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Eric CASTET, Mme Valérie REVEL, M. Jacques LOCATELLI, M. Gilles TESSON, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Fabien CERESUELA, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-Robert LASCOUMETTES

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

## **N° 29 Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2023**

**Rapporteur** : M. Thibault CHENEVIERE

Mesdames, Messieurs

L'article L3132-26 du code du travail donne la possibilité aux maires d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces de détail dans la limite de douze dimanches par an.

Lorsque le nombre des dimanches autorisés excède 5, la décision du maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant la saisine, cet avis est réputé favorable.

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup>, lorsque les jours fériés mentionnés à l'article L3133-1 du code du travail sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement concerné des dimanches désignés par le maire, dans la limite de trois.

Le code du travail prévoit dans son article L3132-7 que seuls les salariés volontaires puissent travailler le dimanche et que chaque salarié privé de repos dominical perçoive une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente et un repos compensateur équivalent en temps. C'est un complément de rémunération important pour les salariés qui peuvent ainsi, s'ils sont volontaires et selon les conventions collectives en vigueur, parfois doubler leur salaire au mois de décembre.

La liste des dimanches autorisés doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Il vous est proposé, pour l'année 2023, d'établir un calendrier commun à l'ensemble de la communauté d'agglomération. Ce calendrier prévoit d'autoriser les ouvertures de commerces de détail lors des pics d'activités, à savoir les premiers dimanches de Soldes, le week-end du 15 août, la rentrée scolaire, les dimanches précédant les fêtes de fin d'année ainsi que les opérations commerciales spécifiques telles que la Fête des Mères, la Braderie d'Été et le Black Friday.

Les maires, après avis de leur Conseil Municipal et consultation des organisations d'employeurs et de salariés concernés, pourront décider d'autoriser l'ouverture des commerces de détail pour l'ensemble ou pour partie des dimanches listés ci-dessous.

Les commerces concernés seront libres d'utiliser tout ou partie des dates autorisées.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 9 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

**1. Approuver le calendrier des ouvertures dominicales ci-après pour l'année 2023 pour tous les codes d'activités en-dehors du secteur de l'ameublement (47559 A) et du secteur de l'automobile (4511 Z) : les dimanches 15 janvier, 04 juin, 02 juillet, 13 août, 27 août, 3 septembre, 26 novembre, 03 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre ;**

**2. Approuver le calendrier des ouvertures dominicales ci-après pour l'année 2023 pour les commerces de détail du secteur de l'automobile (4511 Z) : les dimanches 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre.**

**1 contre**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Eric CASTET, Mme Valérie REVEL, M. Jacques LOCATELLI, M. Gilles TESSON, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Fabien CERESUELA, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-Robert LASCOUMETTES

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

## **N° 30 Éducation Artistique et Culturelle (EAC) : attribution du label "100% EAC"**

**Rapporteur** : M. Michel BERNOS

Mesdames, Messieurs

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est mobilisée depuis de nombreuses années au profit de l'épanouissement de toute la jeunesse du territoire au moyen d'actions d'éducation artistique et culturelle.

Cette dynamique vise le bénéfice, pour chaque jeune, d'un parcours cohérent, de la naissance à l'âge adulte, nourri de pratiques artistiques et culturelles, de rencontres avec des artistes et des œuvres, d'occasions multiples d'acquérir, approfondir et mettre en perspective ses connaissances.

C'est dans cette perspective que la collectivité s'est portée candidate et vient d'obtenir le tout premier label « 100% EAC » lancé à l'initiative du Haut-Commissariat à l'éducation artistique et culturelle sous l'autorité conjointe des ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale.

Le label, obtenu pour une période de 5 ans (2022-2027), engage la collectivité à offrir aux jeunes du territoire la possibilité de se confronter aux œuvres, d'échanger avec des artistes, de découvrir plusieurs domaines artistiques, d'accompagner les citoyens de demain dans la compréhension du monde qui les entoure et de développer leur esprit critique.

Il permet également à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées d'intégrer le réseau des villes qui ont obtenu ce label et de participer à des échanges avec d'autres professionnels de l'EAC.

**Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 10 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Approuver l'engagement proposé par le label « 100% EAC » ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer la décision de labellisation « 100% EAC ».**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Eric CASTET, Mme Valérie REVEL, M. Jacques LOCATELLI, M. Gilles TESSON, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Fabien CERESUELA, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-Robert LASCOUMETTES

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

**N° 31 Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) Pau Béarn Pyrénées : demande de classement en Conservatoire à Rayonnement Régional.**

**Rapporteur** : M. Michel BERNOS

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du projet d'établissement 2021-2026, le Conservatoire Pau Béarn Pyrénées a pour ambition de tendre vers un classement supérieur en conservatoire à rayonnement régional (CRR).

Cet établissement communautaire est actuellement classé conservatoire à rayonnement départemental. Fruit de l'engagement tant qualitatif que quantitatif de la collectivité en matière d'enseignement de la musique, du théâtre et de la danse, le Conservatoire Pau Béarn Pyrénées répond aujourd'hui aux critères attendus pour prétendre à un classement en conservatoire à rayonnement régional.

Les critères de classement des établissements sont définis par un arrêté ministériel du 15 décembre 2006 modifié par arrêté du 9 août 2022. Sont classés les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique qui s'acquittent des missions communes aux trois catégories d'établissement classés qui répondent aux critères propres à chaque catégorie et qui réunissent les conditions suivantes :

- Assurer, dans l'aire de rayonnement régional, les missions prévues aux articles 2 et 3 ;
- Assurer ou garantir, dans les trois spécialités, outre les missions des conservatoires à rayonnement départemental prévues à l'article 5, un cursus complet comprenant le troisième cycle de formation des amateurs et le cycle diplômant.

1° En musique, les établissements assurent ou garantissent :

- l'existence de deux départements au choix dans la liste suivante : jazz et musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, musique ancienne ;
- l'existence d'un département de composition visant à développer les démarches de création dans l'ensemble des esthétiques ;
- l'enseignement de l'accompagnement au clavier ;
- l'enseignement de la direction d'ensembles vocaux ou de la direction d'ensembles instrumentaux.

2° En danse, les établissements :

- assurent ou garantissent le cycle diplômant dans au moins trois des disciplines chorégraphiques visées à l'article L.362-1 du code de l'éducation ;
- favorisent la découverte et la pratique d'autres formes de danse.

3° En art dramatique, les établissements assurent ou garantissent la rencontre régulière de diverses esthétiques, notamment par des ateliers animés par des artistes intervenants et le tutorat des projets personnels, individuels et collectifs, inscrits dans le cursus des élèves.

L'existence sur le territoire de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées d'un conservatoire classé à rayonnement régional constitue un atout indiscutable en matière d'attractivité territoriale en faveur des habitants de la communauté d'agglomération mais aussi d'un public extérieur.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 10 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Autoriser le Conservatoire Pau Béarn Pyrénées à déposer une demande de classement en Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) ;**
- 2 Autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU





**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Eric CASTET, Mme Valérie REVEL, M. Jacques LOCATELLI, M. Gilles TESSON, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Fabien CERESUELA, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-Robert LASCOUMETTES

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

**N° 32 Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) Pau Béarn Pyrénées : demande d'agrément pour les classes préparatoires à l'enseignement supérieur du théâtre.**

**Rapporteur** : M. Michel BERNOS

Mesdames, Messieurs

Depuis 2015, les conservatoires du Sud-Aquitain travaillent en réseau pour l'organisation des épreuves d'entrée, d'évaluation et de sortie du cycle spécialisé (Cycle d'Orientation Professionnelle).

En parallèle, les conservatoires Pau Béarn Pyrénées et Henri Duparc à Tarbes ont engagé depuis plusieurs années un travail commun et collaboratif qui s'est traduit par le croisement d'initiatives pédagogiques et artistiques (académie orchestre, musiques traditionnelles, projets symphoniques, jurys, rencontres thématiques, ...).

Par arrêté préfectoral de la région Nouvelle-Aquitaine du 25 juillet 2022, le Conservatoire Pau Béarn Pyrénées a reçu l'agrément pour les enseignements préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique, spécialités danse et musique.

Il est désormais demandé d'approuver la demande d'agrément auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine, en ce qui concerne l'enseignement du théâtre au Conservatoire Pau Béarn Pyrénées préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur artistique, dans le cadre du réseau Sud-Aquitain.

**Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 10 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Autoriser le Conservatoire Pau Béarn Pyrénées à déposer une demande d'agrément pour les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur du Théâtre auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), dans le cadre du réseau Sud-Aquitain ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 1er décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 25 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Didier RIVIERE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean-Pierre LANNES (pouvoir à M. Bernard MARQUE), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Régis LAURAND (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Najia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), M. Jérôme RIBETTE (pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jean-Marc ARBERET), Mme Janine DUFAU POUQUET (pouvoir à M. Eric BOURDET), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Eric CASTET, Mme Valérie REVEL, M. Jacques LOCATELLI, M. Gilles TESSON, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Patricia WOLFS, M. Alexandre PEREZ, M. Fabien CERESUELA, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-Robert LASCOUMETTES

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

## **N° 33 Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) Pau Béarn Pyrénées : partenariats pour l'enseignement du théâtre**

**Rapporteur** : M. Michel BERNOS

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du projet d'établissement 2021-2026, le Conservatoire Pau Béarn Pyrénées a pour ambition de tendre vers un classement supérieur en conservatoire à rayonnement régional (CRR).

Pour obtenir cette labellisation, le Conservatoire a notamment structuré l'enseignement du théâtre en trois cycles d'enseignement initial menant aux diplômes d'études théâtrales.

Outre les liens de partenariat qu'il entretient avec l'UPPA dans le cadre des cycles d'enseignement, le Conservatoire est également partenaire du collège Simin Palay de Lescar, depuis septembre 2018, dans le cadre d'une Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT).

Dans cette logique de continuité de l'enseignement du théâtre depuis le collège jusqu'à l'université, le Conservatoire souhaite désormais initier un partenariat pédagogique et artistique avec les lycées de territoires voisins proposant la spécialité Théâtre au baccalauréat : Saint-Joseph à Nay et Gaston Fébus d'Orthez. Les élèves inscrits en spécialité Théâtre pourront ainsi poursuivre leur scolarité en restant sur leur territoire.

En parallèle, le Conservatoire et l'École Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine (ESTBA) souhaitent s'associer régulièrement sur le plan pédagogique et artistique.

Le Conservatoire poursuit ainsi son objectif d'aller vers un rayonnement plus régional pour attirer des élèves d'un bassin de vie plus large allant bien au-delà de notre agglomération, afin de créer un vivier de nouveaux élèves.

Toujours dans le cadre de la structuration de l'enseignement du théâtre, le Conservatoire souhaite s'associer à l'Espace Jéliote d'Oloron, centre national de la marionnette, et au Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées.

Avec ces partenariats, le Conservatoire pourra d'une part assurer, sur son territoire de rayonnement, une offre diversifiée d'enseignements, une concertation pédagogique de qualité et de nouvelles actions de diffusion, et d'autre part, favoriser la fréquentation des œuvres et des artistes.

Il est demandé d'approuver les différents partenariats et autoriser Monsieur le Président à signer les cinq conventions correspondantes, pour une durée de trois saisons, soit pour les années scolaires 2022/2023 - 2023/2024 - 2024/2025. Leur terme est fixé au 30 juin 2025.

Chaque convention de partenariat fera l'objet d'une convention annuelle décrivant les actions partenariales pour chaque saison/ année scolaire.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 10 novembre 2022 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 25 novembre 2022, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Approuver les partenariats avec les lycées Saint Joseph de Nay et Gaston Fébus d'Orthez, avec l'Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux-Aquitaine (ESTBA), avec l'Espace Jeliote d'Oloron et avec le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat ci-annexées ;**
- 3. Décider que les dépenses correspondantes seront financées au moyen des crédits inscrits au budget principal 2022 et suivants, chapitre 011, fonction 311.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU